

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

**UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
EN SCIENCE HUMAINE (UFR / SH)**

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

OPTION : GEOGRAPHIE RURALE

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME :

**LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA
GESTION DES TERROIRS DANS LES
PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL :
CAS DU PDR DANS LA PROVINCE DE LA
SISSILI.**

Présenté par :
SANFO Djénéba

SOUS LA DIRECTION DE :
Monsieur Frédéric O Koulansouonthé PALE
Chargé de Recherche

ANNEE UNIVERSITAIRE
2000 – 2001

DEDICACE

Je dédie ce travail à :

- Ma Grand-mère, *Aouba Azara*,
- Mon Père *Mamadou Sanfo* et à ma Mère *Salamata Nébiè*,
- Mes sœurs *Awa* et *Alimata*,
- Mes frères *Moustapha Mohammed*, *Ibrahim* et *Abdoul Moumouni*,
- Ma nièce *Diaryatou Malika Aw* et à sa mère *Aïcha*.

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis d'adresser notre sincère reconnaissance à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Qu'ils trouvent ici notre profonde gratitude.

Ainsi nous voudrions humblement mais sincèrement exprimer notre gratitude à l'endroit de tous le corps professoral du département de géographie qui a assuré notre formation tout au long de nos études. Nous disons particulièrement merci à :

Monsieur O.K. Frédéric Palé, notre directeur de mémoire qui a bien voulu, nonobstant son emploi du temps chargé, nous encadrer et nous prodiguer des conseils jusqu'à l'aboutissement de ce mémoire. Ces conseils et observations pertinentes au lieu de nous décourager, nous ont plutôt motivée à persévérer dans l'amélioration de ce mémoire. Nous lui en sommes très reconnaissante ;

Monsieur Ousmane Nébié notre oncle pour ses encouragements et ses conseils.

Nous tenons à remercier tous ceux qui interviennent dans le Programme de Développement Rural dans la Province de la Sissili (PDR/SSL) en particulier :

- Notre oncle monsieur Adrien Nébié, DEP du Ministère de l'Economie et des Finances, pour le lieu de stage qu'il nous a trouvé. Nous disons un grand merci ;
- Monsieur Jacob Ouédraogo, coordonnateur du PDR/SSL et tout son personnel, pour avoir bien voulu nous admettre dans son service et pour son appui matériel tout au long du stage ;

Notre maître de stage monsieur Bassinga B. Phillipe qui n'a ménagé aucun effort pour nous soutenir. Il a contribué à réunir les conditions nécessaires au déroulement de notre stage. Puisse-t-il, trouver ici notre profonde gratitude.

Nous avons une dette de reconnaissance envers l'Institut Géographique du Burkina pour nous avoir permis de réaliser les différentes cartes de ce document. Nos remerciements s'adressent notamment à mesdames Aminata Sidibé, Hortense Bakouan, Rosalie Ouédouda et Béatrice Kiéma ; à messieurs Drissa Yago, Charles Boulsa et Salif Kaboré.

Notre gratitude revient également à monsieur Jean Pascal Kaboré en service au PNGT, pour ses conseils pratiques, sa disponibilité cordiale et surtout pour ses encouragements.

Nous sommes redevables à monsieur Philippe Sorgho documentaliste au PNGT, qui nous a rendu un grand service en facilitant notre accès aux différents documents dont nous avons eu besoin.

A l'ensemble de la population de Bagoun, Kouri et Boutiourou qui malgré leurs multiples occupations ont bien voulu nous écouter, échanger avec nous et nous faire bénéficier de leurs expériences, nous vous disons merci.

Que tous nos amis, amies et parents qui de près ou de loin nous ont dans la patience et le sacrifice apporté leurs encouragements, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. Nous disons particulièrement merci à Aouba Karim, Nébié Alimata, Sy Mamina, Gansonré Mariam, Yaméogo Marie Jeanne, Sanfo Pulchérie Rosine Kadi, Compaoré Isabelle, Kaboré Rebbeca Bibata, Compaoré Xavier, Gansonré Urbain, Sy Boubacar et Yago Inoussa.

Nous remercions pour terminer notre père, notre mère, notre grand-mère, nos frères et sœurs pour le soutien moral, affectif, financier et matériel qu'ils nous ont apportés tout au long de ce mémoire.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFN/SO BKF	Aménagement des Forêts du Sud-Ouest
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AG	Assemblée Générale
AI	Alphabétisation Initiale
AGROTECHNIC	Bureau d'Etude Allemand
APE	Association des Parents d'Elève
AS	Association de solidarité
BDPA-SCETAGRI	Bureau d'étude
BKF	Burkina Faso
BPAC	Banque de Produits Agricoles Cueillettes
BURGEAP	Bureau d'Etude
CCE	Commission des Communautés Européenne
CES / DRS	Conservation des Eaux et des sols/ Défense et Restauration des sols
CVECA	Caisses Villageoise d'Epargne et de Crédits Autogérées
CFA	Monnaie de la zone UEMOA
CGT	Cellule Gestion des Terroirs
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CNCA	Caisse Nationale de Crédits Agricole
CPAF	Centre Post-Alphabétisation Fonctionnelle
CPE	Comité de Point d'Eau
CREDO	Christian Relief and Development organisation
CSEP	Cellule de Suivi- Evaluation et de Pilotage
CVR	Comité Villageois de reforestation
DAV	Dépôt à Vue
DAT	Dépôt à Terme
DP	Devis programme
DPEBAM	Direction Provinciale de l'Education de Base et de l'alphabétisation de Masse
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGCOOP	Direction Général de la Coopération
DPS	Direction Provinciale de la Santé
DRP	Diagnostic Rapide Participatif

ECU	Ancienne Monnaie de l'Union Européenne (ex Communauté Européenne)
FAAGRA	Fond d'Appui aux Activités Génératrices de Revenues
FAARF	Fond d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FCB	Formation Complémentaire de Base
FDR	Fond de Roulement
FED	Fond Européen de Développement
GVA	Groupement Villageois d'Agriculteurs
GVE	Groupement Villageois d'éleveurs
GVF	Groupement Villageois de Femmes
GT / GRN	Gestion des Terroirs / Gestion des Ressources Naturelles
INA	Institut National d'Alphabétisation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INYPSA	Bureau d'Etudes
LOUIS BERGER	Bureau d'Etudes
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPF	Office National des Puits et Forages
PANE	Plan d'Action National Environnemental
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PDR / SSL	Programme de Développement Rural dans la province de la Sissili
PE	Plan d'Epargne
PNAFN	Programme National d'Aménagement des Forêts Naturelles
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD / BKF	Programme des Nations Unies pour le Développement/ Burkina Faso
PVA	Prise de Vue Aérienne
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
SOPEX	Bureau d'études
SPA	Service Provincial de l'Agriculture
SPASF	Service Provincial de l'Action Social et de la Famille
SPE	Service Provincial de l'Elevage
SPEEF	Service Provincial de l'Environnement et des Eaux et Forêts
SPOFPP	Service Provincial de l'Organisation et de la Formation Professionnelle des Producteurs
UE	Union Européenne
VHS	Volet Hydraulique Souterraine

RESUME

Pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles une nouvelle approche de développement rural a été mise en place au Burkina Faso à partir de 1986. Il s'agit de la Gestion des Terroirs dont le cadre d'application est le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). Cette approche est aussi mise en œuvre dans le pays par une multitude de projets de développement rural. Dans cette logique nationale de protection et de restauration des ressources naturelles, le Programme de Développement Rural dans la Sissili (PDR/SSL) a intégré dans ses activités des actions de Gestion des Terroirs. C'est dans ce cadre que la Cellule Gestion des Terroirs (CGT) a été chargée d'expérimenter cette nouvelle stratégie de développement dans le Sud de la province de la Sissili. Pour cela la CGT a initié diverses activités entrant dans le domaine de l'aménagement de l'espace et de la réalisation d'activités socio-économiques. Ces activités sont en principe mises en œuvre par toutes les composantes de la population.

Les femmes, utilisatrices potentielles des ressources naturelles ont-elles été associées aux actions de la CGT ? Comment ont-elles participé à la mise en œuvre du projet et quelles sont les conséquences de cette participation sur leur situation socio-économique ? Le présent mémoire tente d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

Mots clés.

Burkina Faso / Dégradation / Femmes / Gestion des Terroirs / Participation /

Programme de Développement Rural dans la province de la Sissili (PDR/SSL) /

Protection / Ressources naturelles / Restauration.

INTRODUCTION GENERALE

I – PROBLEMATIQUE

Le Burkina Faso est un pays sahélien dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Plus de 90 % de sa population vivent des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, pâturages, etc.). Ces ressources représentent un capital de base de la production nationale du pays. Mais depuis plusieurs décennies elles sont en constante dégradation, ce qui rend l'activité agricole précaire. Cette situation de crise écologique est due aux effets conjugués de deux principaux facteurs qui sont: les facteurs naturels et les facteurs anthropiques. Parmi les facteurs naturels, on peut citer la sécheresse que connaissent les pays sahéliens. Celle-ci a engendré un déséquilibre écologique qui se manifeste par la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie, la destruction du couvert végétal, l'érosion des sols etc.

Les facteurs anthropiques concernent essentiellement la croissance démographique galopante, les migrations humaines, les transhumances anarchiques, les systèmes de productions archaïques et bien d'autres actions de l'homme favorisant la dégradation des ressources naturelles.

Pour lutter contre cette crise écologique, le Burkina Faso s'est doté d'une nouvelle approche de développement rural qui concilie l'intensification agricole et la gestion des ressources naturelles : il s'agit de l'approche Gestion des Terroirs qui associe les actions d'aménagements du terroir, les activités de productions agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un véritable développement local.

Cette approche est "basée sur la participation et la responsabilisation des populations rurales considérées comme les principaux acteurs du développement de leur terroir" PNGT, (1995). Par conséquent, les femmes au même titre que les hommes sont concernées par la Gestion des Terroirs, car la plupart des activités qu'elles mènent, impliquent l'utilisation des ressources naturelles. Ces activités sont essentiellement : la production agro-pastorale, la recherche d'eau et du bois de chauffe, la cueillette des sous-produits forestiers, la transformation des produits agropastoraux et de cueillette, l'artisanat et la pêche. Elles jouent donc un rôle considérable dans la production agro-sylvo-pastorale ; leur contribution dans l'approvisionnement en eau est également importante. Comme l'a si bien dit DROY Isabelle, (1990) "les activités domestiques des femmes pour assurer la vie quotidienne des membres de

la famille font partie intégrante du système d'exploitation des ressources. Elles sont consommatrices d'eau, de bois, d'énergie humaine et de temps". En tant que principales utilisatrices des ressources naturelles, les femmes devraient être au centre de la problématique de la lutte contre la dégradation de ces ressources. L'intérêt que les femmes portent à l'exploitation des ressources naturelles et leurs connaissances dans le domaine devrait faire d'elles des partenaires potentiels des projets de gestion des terroirs.

Au regard du rôle qu'elles jouent dans les activités de production agro-sylvo-pastorale, elles devraient avoir une place de choix dans la gestion des terroirs. Cependant on remarque que les femmes rurales, économiquement présentes dans toute la chaîne de production agro-sylvo-pastorale sont socialement reléguées au second plan et généralement tenues à l'écart de la gestion des terroirs. Les projets de gestions des terroirs tout comme les autres projets de développement rural entrepris au Burkina n'ont pas toujours intégré de façon systématique les femmes à leurs activités. Alors qu'elles assument des tâches et des responsabilités importantes dans la société.

De multiples obstacles s'opposent à la participation effective des femmes au processus de développement et plus particulièrement à la gestion des terroirs. Il s'agit des pesanteurs culturelles, de l'inadaptation des stratégies et approches d'intervention et de la situation économique des femmes.

C'est pourquoi nous avons choisi dans le cadre de notre mémoire de maîtrise d'étudier le rôle et la place de la femme dans la gestion des terroirs à travers l'expérience du Programme de Développement Rural dans la province de la Sissili (PDR /SSL).

Le PDR/SSI a été mis en place en 1989. Il est financé par l'Union Européenne (UE) à travers le 6^{ème} Fond Européen de développement (6^{ème} FED). Sa zone d'intervention couvre 15 départements répartis dans 4 provinces dont la Sissili, le Ziro, les Balés et le Ioba (confère carte N°8 page 51). C'est un programme multisectoriel mettant en œuvre plusieurs volets : l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'hydraulique villageoise et pastorale, le crédit rural, le désenclavement, les infrastructures socio-économiques, l'éducation, la santé, l'environnement et la gestion des terroirs.

Le Volet Gestion des Terroirs comprend deux cellules, l'une créée en 1991 à Kassou dans la province du Ziro et mise en œuvre par l'Association Française des Volontaires du Progrès(AFVP) et l'autre créée en 1992 à Léo dans la province de la Sissili et exécutée par la Coordination du PDR (confère carte N°9 page 57).

II – DEFINITION DES CONCEPTS

Afin de permettre une meilleure compréhension de la philosophie qui sous-tend la mise en œuvre de la GT dans la province de la Sissili. Il est nécessaire de définir et clarifier certains concepts spécifiques. Il s'agit notamment des termes suivants : terroir, gestion des terroirs, aménagement du terroir, approche participative.

Terroir : selon le PNGT le terroir se définit comme « l'espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini », PNGT (1995).

Aménagement du terroir : c'est un processus de mise en œuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser les ressources du terroir tout en garantissant leur sécurité et leur durabilité, PNGT (1995).

Gestion des Terroirs : elle est définie par le PNGT comme une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation accrue des communautés rurales pour gérer aux mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation. La gestion des terroirs associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de production agro- sylvo - pastorale et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local, PNGT(1995).

Approche participative : elle se définit selon yénakpondji J capo-chichi et alliés (1995), comme une méthodologie qui s'est construite autour du concept de participation. La participation n'est pas une adhésion à une option ; la participation n'est pas un moment dans un projet ; la participation est une dynamique sans cesse réactivée, fonctionnelle et pragmatique dans laquelle les agents de développement et les populations conjuguent leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs volontés dans des actions concertées en partenariat, en vue d'améliorer de façon durable la prise en charge de la gestion des actions entreprises.

III – OBJECTIFS DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE MISE EN OEUVRE

III – 1 Les objectifs de l'étude

L'objectif principal de notre étude est d'analyser le niveau de participation des femmes dans la gestion des terroirs dans le cadre du PDR/SSL en mettant en exergue les incidences des actions du projet sur leurs conditions de vie.

Les objectifs spécifiques assignés à l'étude sont les suivants :

- Déterminer les activités menées par les femmes dans le cadre de la Cellule de Gestion des Terroirs du PDR/SSL ;

- Identifier les obstacles qui limitent leur participation effective à toutes les activités de cette Cellule ;

- Analyser les incidences de la gestion des terroirs sur leurs conditions de vie et faire des suggestions pour une meilleure participation des femmes à la gestion des terroirs, afin d'améliorer leur situation socio-économique.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus cités, l'approche méthodologique suivante a été adoptée.

III – 2 La méthodologie mise en œuvre

La méthodologie adoptée pour la collecte des données nécessaires à la rédaction de ce mémoire comprend essentiellement deux parties :

- La recherche documentaire,
- Les enquêtes de terrain.

III – 2.1 La recherche documentaire

Au cours de la recherche documentaire, des ouvrages d'ordre général concernant la femme et le développement rural ont été consultés. Par contre, les ouvrages ayant trait à la contribution de la femme dans la gestion des terroirs sont rares. C'est pour cela que nous sommes contentée d'exploiter les rares écrits et les quelques revues concernant l'implication des femmes dans la gestion des terroirs au PNGT. Au PDR/SSL, il n'existe pas d'étude spécifique traitant du rôle et de la place des femmes dans la gestion des terroirs. Seuls les rapports d'activités et d'évaluation, les études et synthèses concernant le PDR/SSL en général et la CGT en particulier ont été consultés. Cette partie de la méthodologie nous a permis de

mesurer l'originalité et la pertinence du thème de recherche. Elle nous a aussi fourni des informations sur le cadre géographique de l'étude.

Du fait qu'il n'existe pas de documents cartographiques à l'échelle villageoise, des prises de vues aériennes (PVA) au 1/20 000ème des villages d'études ont été interprétées. Les fonds de cartes issus de ces interprétations ont subi un traitement informatique : il s'agit de la numérisation à partir du logiciel ARC INFO et de la mise en page à l'aide du logiciel ARCVIEW. C'est ce traitement informatique qui a donné les cartes de terroir des villages d'études. Celles-ci font ressortir les aspects physiques (relief, végétation, hydrographie) et les aspects humains (habitats, réseaux routiers, cultures) du milieu.

Les différentes informations obtenues pendant la recherche documentaire ont été complétées par celles recueillies au cours des enquêtes de terrain.

III – 2.2 Les enquêtes de terrain

Le cadre géographique de notre étude est la province de la Sissili située au Centre-Sud du Burkina Faso. Cette province comprend 7 départements ayant au total une superficie d'environ 7227 km². Elle comprend 142 villages et comptait une population totale de 153.434 habitants au recensement général de la population de 1996.

Les enquêtes se sont déroulées dans la partie Sud de la province, plus précisément dans la zone d'intervention de la Cellule Gestion des Terroirs (CGT) du Programme de Développement Rural dans la Sissili (PDR/SSL). Cette zone est à cheval entre trois départements (Bourra, Léo, Tô). Au départ elle couvrait six villages mais de nos jours, elle s'est étendue et comprend 14 villages (confère carte N°9 page 57).

L'échantillon spatial a été choisi à partir des six villages de départ que sont Bagoun, Beun, Boutiourou, Kouri, Longa et Sagalo. Elles ont été classifiées en tenant compte des critères suivants :

- la participation des femmes aux activités du projet,
- la taille, le fonctionnement et le dynamisme des groupements féminins,
- les activités de promotion féminine menées par le projet.

Cette classification a donné trois strates :

- Une strate supérieure constituée des villages de Bagoun et Longa. Cette supériorité est due au fait qu'ils sont fortement impliqués dans les actions de gestion des terroirs ;
- Une strate moyenne comprenant les villages de Kouri et Beun dont le degré de participation à la gestion des terroirs est passable ;

- enfin une strate inférieure qui comprend les villages de Boutiourou et Sagalo. Ils sont classés dans cette strate parce que les réalisations GT dans ces deux villages sont insuffisantes, voire nulles.

Pour constituer l'échantillon spatial, un village par strate a été tiré au hasard. Ce qui a donné trois villages appartenant chacun à l'une des strates. Les villages d'étude sont donc les villages de Bagoun (strate supérieure), Kouri (strate moyenne) dans le département de Tô et le village de Boutiourou (strate inférieure) dans le département de Léo.

Bagoun est situé à 28 km au Nord-Ouest du chef-lieu de la province (Léo) et à 30Km au sud de son chef-lieu de département. Sa population est estimée à 1494 habitants dont 328 femmes adultes (18ans et plus).

Le village de Kouri se trouve à 20 km au Nord-Ouest de Léo et à 25 km de Tô. Il compte une population de 449 habitants, avec une population féminine adulte de 133 personnes.

Boutiourou est situé à 9 km au Nord-Ouest de Léo. Sa population est estimée à 885 habitants dont 240 femmes adultes(confère carte n°2 page 17)

Les enquêtes de terrain se sont effectuées en deux étapes, à savoir la pré-enquête et les enquêtes de terrain proprement dites :

- La pré-enquête.

Elle a consisté en une tournée exploratoire dans les 14 villages CGT.

Cette tournée a permis une prise de contact avec les autorités villageoises (chef de village, chef de terre, responsable administratif villageois, présidents de groupements hommes et femmes). Au cours de cette prise de contact, les différents questionnaires et guides d'entretiens ont été soumis à un échantillon très restreint de la population cible en vue de tester les méthodes utilisées pour la collecte des données.

- Les enquêtes de terrain.

Après cette tournée exploratoire, les questionnaires et guides d'entretiens testés ont été corrigés de manière à les adapter aux réalités du terrain.

Par la suite, une enquête par sondage a été effectuée sur la base d'un échantillon de 239 femmes sur un effectif total d'environ 698 femmes des trois villages sites, soit 1/ 3 de l'effectif total des femmes. 30 chefs de ménages ont été choisis au hasard dans chaque village pour

l'enquête par sondage. Au total 90 hommes ont été enquêtés. Le questionnaire adressé aux vieilles femmes a été administré à 9 vieilles femmes, soit 3 femmes par village.

Trois types de questionnaires ont servi à la collecte des données : le premier adressé aux hommes, le second aux femmes et le troisième aux vieilles femmes.

L'enquête par sondage a été complétée par des enquêtes informelles (entretiens avec les groupements de femmes, les responsables du projet, et les autorités villageoises). Ces enquêtes ont permis de collecter des données concernant la participation des femmes et des hommes à la gestion traditionnelle et moderne du terroir ; sur les incidences des activités du projet sur la situation de la femme et la perception paysanne de la gestion des terroirs.

Au cours des travaux de terrain nous avons été confrontée à un certain nombre de difficultés qui sont principalement :

- la difficulté de traduire correctement certains termes techniques dans la langue locale (le Nuni), ce qui a parfois entraîné une incompréhension de la part de nos interlocuteurs ;
- le manque d'étude concernant la zone de recherche en rapport avec notre thème d'étude ;
- les enquêtes se sont déroulées pendant la saison pluvieuse. Pendant cette période, les routes sont peu praticables ce qui rend difficile l'accès aux villages ;
- par ailleurs les enquêtes ont coïncidé avec la période d'intensification des travaux champêtres, ce qui n'a pas permis aux femmes d'être disponibles à tout moment.

Malgré ces difficultés, des données intéressantes ont pu être collectées et ont permis de rédiger ce mémoire dont le plan s'articule sur trois parties :

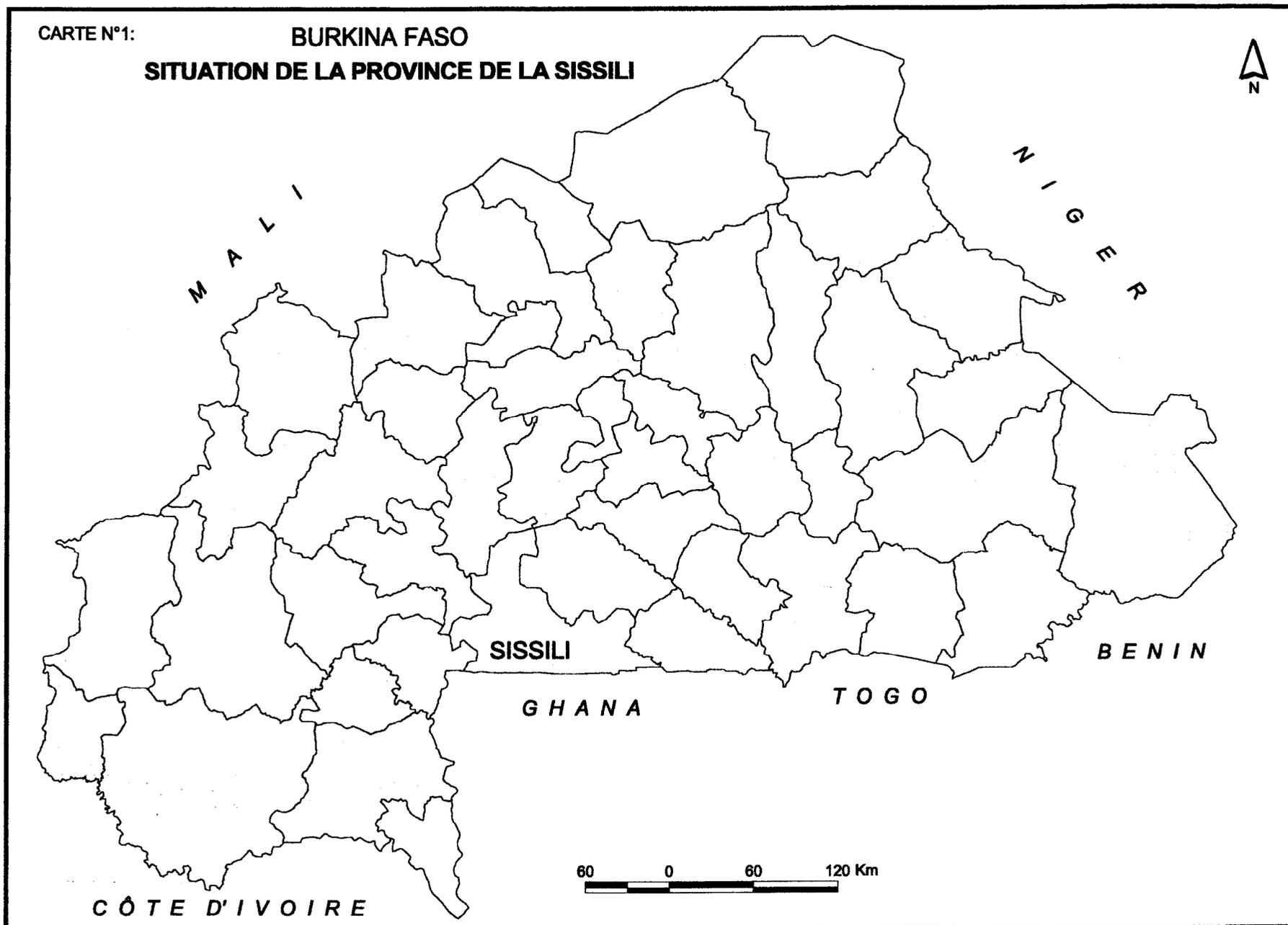
- La première partie analyse les caractéristiques physiques, humaines et socio-économiques de la zone d'étude en mettant en exergue la situation de la femme dans la société traditionnelle;
- La deuxième partie présente le PDR/SSL dans ses objectifs, ses stratégies et ses différents domaines d'interventions et analyse le niveau de participation féminine à la gestion des terroirs ;
- La troisième partie traite des incidences de la gestion des terroirs sur la situation socio-économique des femmes et fait des suggestions pour une meilleure prise en compte des femmes dans la gestion des terroirs, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

PREMIERE PARTIE :
LES DONNEES PHYSIQUES, HUMAINES ET
SOCIO-ECONOMIQUES DU MILIEU.

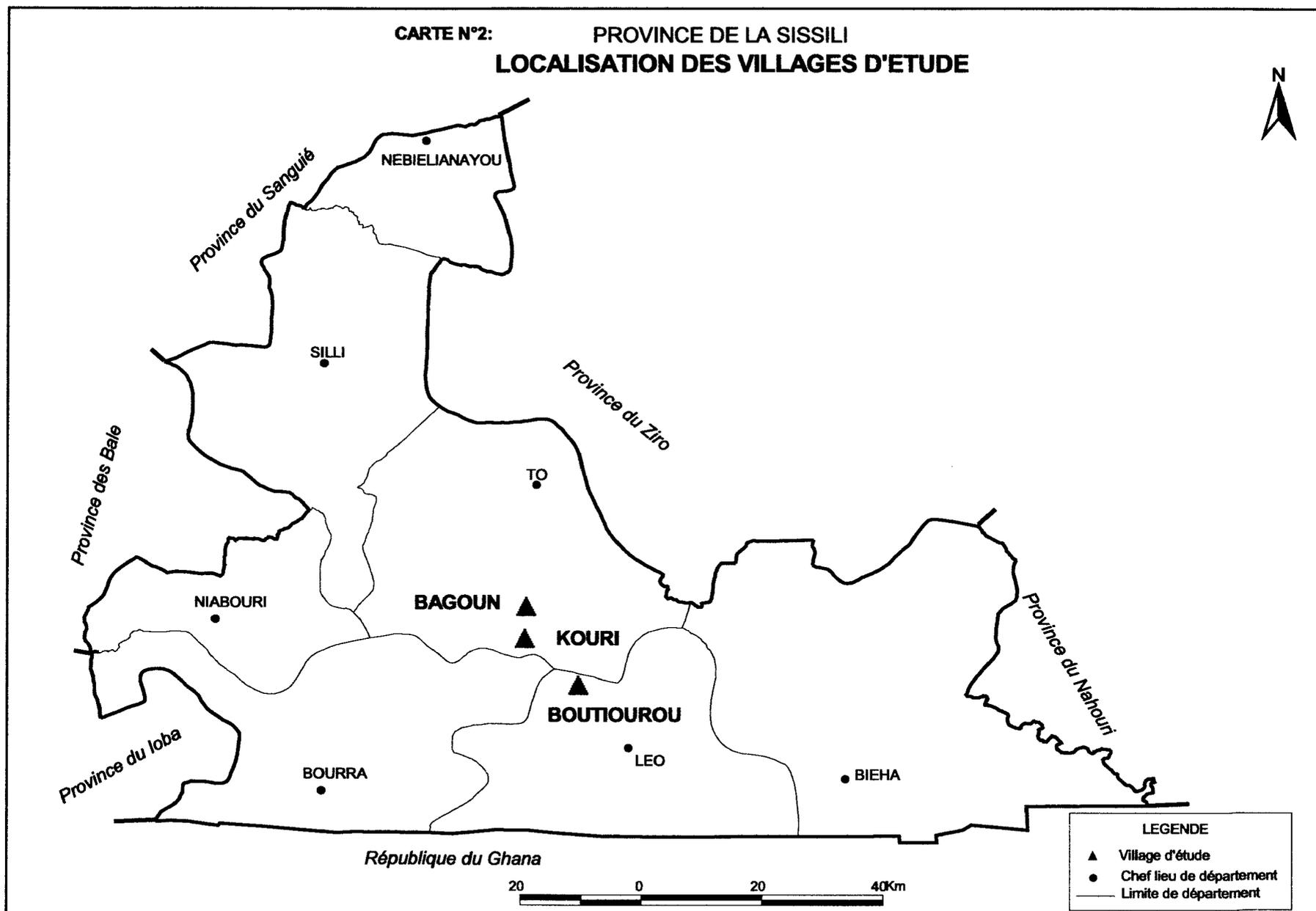
CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU PHYSIQUE

Comprise entre 11°0' et 12°0' de latitude nord et entre 1°30' et 2°53' de longitude ouest, la province de la Sissili est limitée à l'ouest par les provinces du Ioba et des Balés, au nord-ouest et au nord par le Sanguié, au nord-est par le Ziro, à l'est par le Nahouri et au sud par la République du Ghana (confère carte n°1 page 16).

La province comprend les départements de Bièha, de Bourra, de Léo, de Nébiélinayou, de Niabouri, de Silly et de Tô. Les départements dont relèvent les trois villages d'étude sont ceux de Léo et Tô. Léo (chef-lieu de la province) couvre une superficie de 957 km². Il comprend 16 villages et 1 commune (Léo). Ce département est limité au nord par les départements de Tô et Bièha, à l'est par le département de Bièha, à l'ouest par celui de Bourra et au sud par la république du Ghana. Quant au département de Tô (1221km²), il est limité au nord par la province du Ziro, au sud par les départements de Silly et de Niabouri et à l'est par le département de Bièha et la province du Ziro. Il compte 26 villages (confère carte n°2 page17).



Source: Institut Géographique du Burkina (IGB)

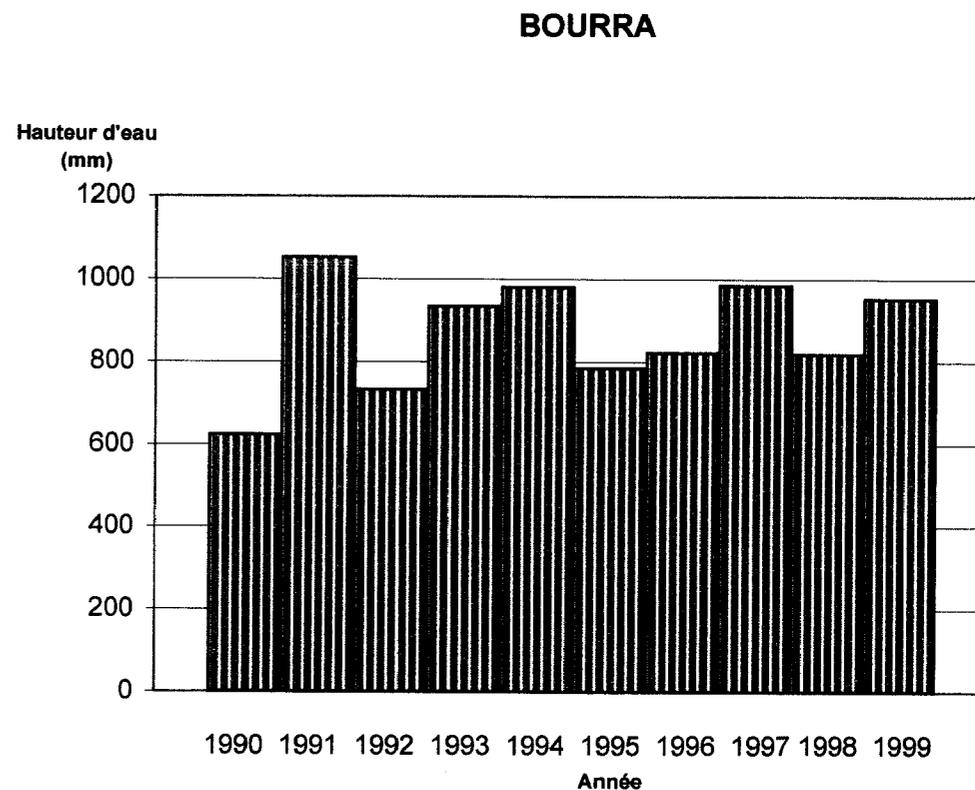
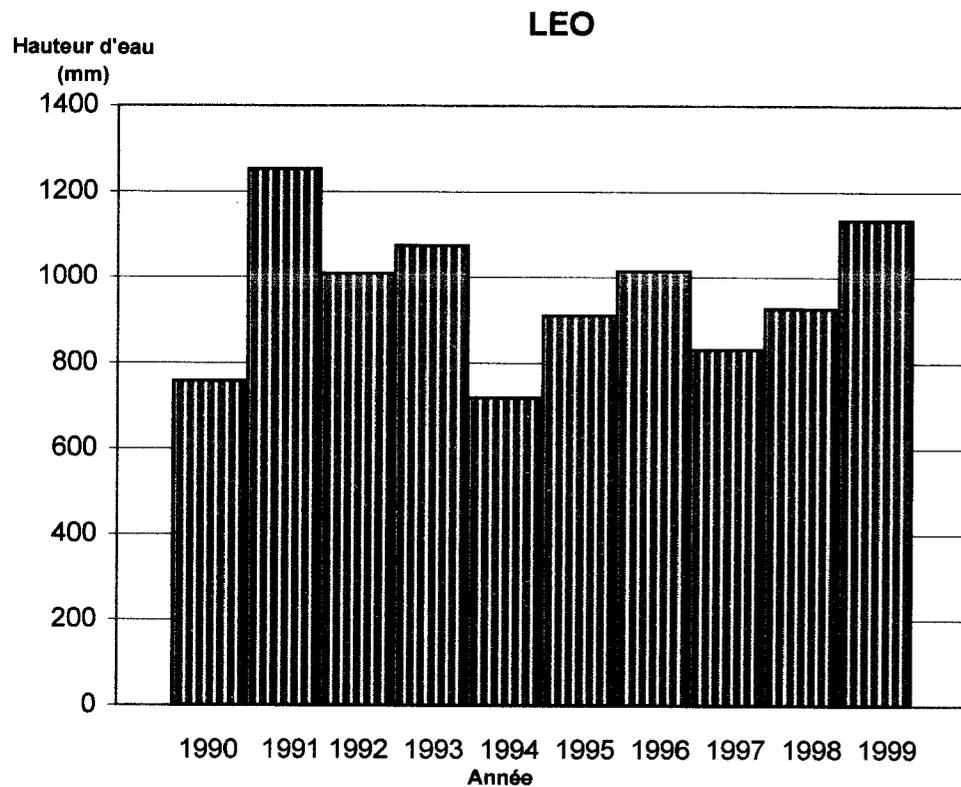


I – LES DONNEES CLIMATIQUES

La province de la Sissili appartient à la zone climatique soudanienne. Elle est comprise entre les isohyètes 800 mm et 900 mm de pluies. Cette province est plus précisément située à la limite Sud de la zone sahelo-soudanienne et sur la frange septentrionale de la zone soudano-guinéenne. Ainsi, deux climats prévalent dans la province : le climat sahelo-soudanien dans sa partie Nord et le climat Soudano-guinéen dans sa partie sud. Les villages sites qui se trouvent dans la partie Sud appartiennent donc à la zone climatique soudano-guinéenne. Celle-ci est caractérisée par l'alternance de deux saisons bien tranchées : il s'agit de la saison sèche qui dure environs 5 mois et de la saison pluvieuse qui s'étale d'avril à novembre (7mois). En plus de ces deux saisons il existe des intersaisons plus ou moins marquées (saison sèche et chaude et saison sèche et fraîche).

La saison sèche va de novembre à mars (5mois). Elle est dominée par le régime de l'harmattan qui est un vent sec et chaud. Ce vent souffle des continents vers les océans et est responsable de l'élévation des températures qui favorisent une forte évaporation des eaux. En effet, des observations faites par la direction nationale de la météorologie, sur une période de vingt-quatre années(1966-1990) montrent que les températures sont élevées pendant la saison sèche. Elles atteignent parfois 30,75°C en avril. La saison sèche se subdivise en deux saisons : une saison sèche et chaude qui va de février à avril (période la plus chaude) puis d'octobre à novembre et la saison sèche et fraîche qui couvre la période de décembre à février. Décembre est considéré comme le mois le plus frais avec une moyenne des températures minimums égale à 17, 8°C.

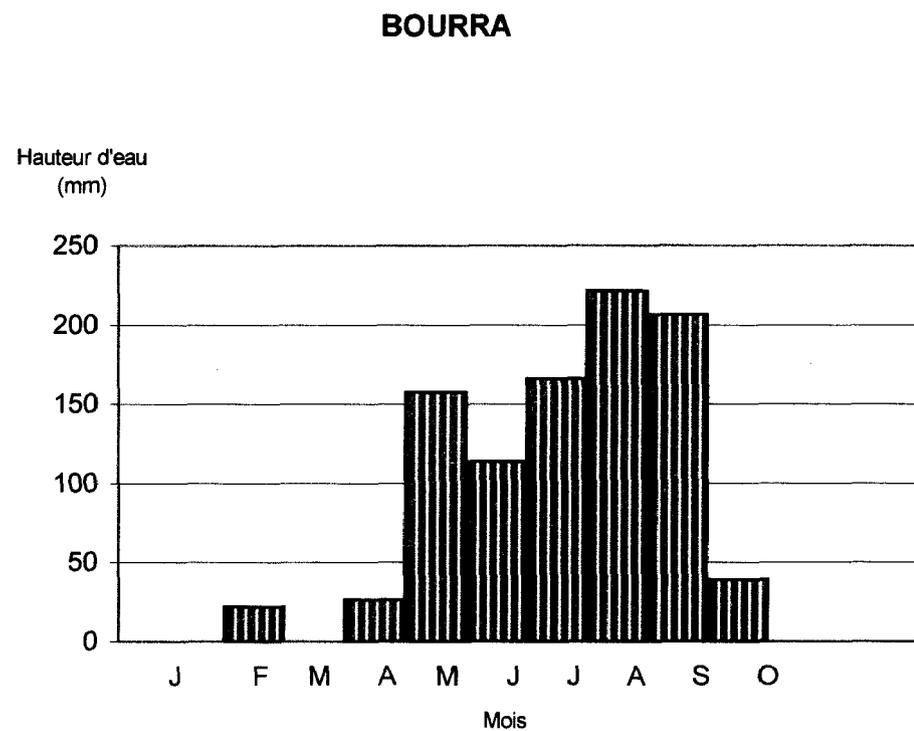
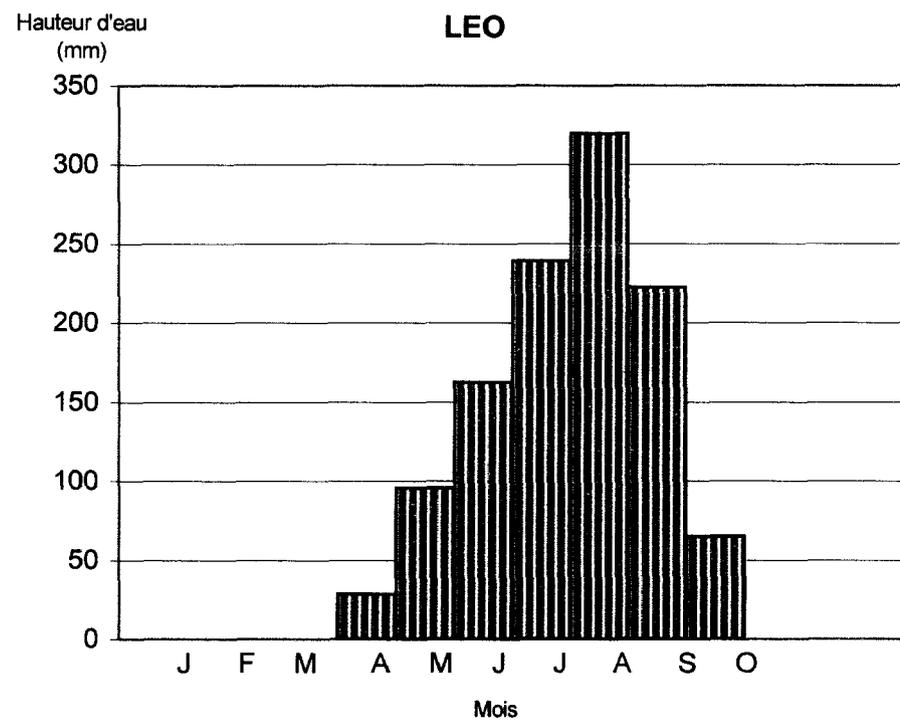
Quant à la saison pluvieuse ou hivernage, elle s'étale du mois d'avril au mois d'octobre. Celle-ci est sous l'influence de la "mousson" qui est un vent chargé d'humidité. Ce vent souffle des côtes océaniques vers l'intérieur du continent et est générateur de pluies. Le régime pluviométrique est caractérisé par l'irrégularité spatio-temporelle des pluies. En effet, les pluies sont mal réparties dans le temps et dans l'espace. Sur l'ensemble du territoire provincial, on note une extrême variabilité de la répartition des pluies. Les graphiques de la figure n°1 donne un bilan des quantités d'eau annuelle (1990-1999) enregistrées dans deux postes pluviométriques (Léo et Bourra) distants l'un de l'autre d'environ 46km. La comparaison de ces graphiques révèle l'inégale répartition spatiale des précipitations. A cette mauvaise répartition spatiale s'ajoute l'irrégularité des pluies dans le temps. Les graphiques de la figure 1 et 2 montrent bien que les précipitations sont très inégalement réparties dans le temps.

FIGURE N° 1: PLUVIOMETRIE ANNUELLE 1990 - 1999

Source : Direction Nationale de la Météorologie

Réalisé par SANFO Djénéba

FIGURE N° 2: PLUVIOMETRIE MENSUELLE 1999



Source : Direction Nationale de la Météorologie

Réalisé par SANFO Djénéba

II – LES SOLS ET LE COUVERT VEGETAL

II – 1. Les sols

Les sols de la province appartiennent pour la plupart aux sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et lessivés sur matériaux sableux. Ces sols se développent sur des matériaux d'altération kaolinitique qui résultent de l'altération des granites.

Les diagnostics rapides participatifs (DRP) réalisés par l'équipe CGT ont révélé une typologie des sols émanant des paysans eux-mêmes ceci en fonction de leurs pratiques agricoles, de la topographie et de la texture des sols. La terminologie locale employée par les paysans pour désigner les différents types de sol est décrite dans le lexique suivant :

TABLEAU N° 1 : LEXIQUE DES SOLS DOMINANTS DE LA ZONE D'ETUDE

NOM NUNI	NOM MOORE	NOM FRANCAIS	VALEUR AGRONOMIQUE
Kapatao ou Kapataou	Zi-techegmdé ou Rassempouyga	Lithosols sur cuirasse	Culture mil et arachide. Pâturage.
Digo ou Digtia ou Degou	-	Sols gravillonnaires de haute pente	Aucune aptitude culturale. Pâturage.
Kaféno ou Tekafeno ou Tiakafeno	Zéka	Sols gravillonnaires de haute pente	Aucune valeur agronomique Pâturage; Jachère.
Tiponou ou Tipono ou Tipouno	Biinabdogo	Sols sableux de faible pente	Culture mil, sorgho, arachide. Pâturage ; Jachère
Tizonou	Salsé	Sols sablo-limoneux	Culture mil, maïs, igname, verger, Pâturage.
Kassoulou	Biisga	Sols sableux peu profond de faible pente	Culture igname, mil, maïs, sorgho.
Sankadoua	-	Sols de champs de case	Culture maïs, tabac, légumes (gombo, aubergine locale...)
Tiboura ou Tinono ou Tiblo	Zinaré	Sols argileux de dépression	Culture sorgho blanc, arachide. Jachère (vieille).
Boanunu	Zi-taongo	Sols de jachère	Cultures variées(sorgho, mil, arachide...) ; jachère ; pâturage.
Boudoun ou Bouvaro	Baongo	Sols argilo-sableux de bas-fonds	Culture riz, maïs, igname, sorgho ; pâturage.
Bourou ou Varotia	Bolé	Sols argilo-limoneux de bas-fond	Culture maïs, sorgho, igname ; Pâturage.

Enquêtes SD et CGT du PDR/SSL.

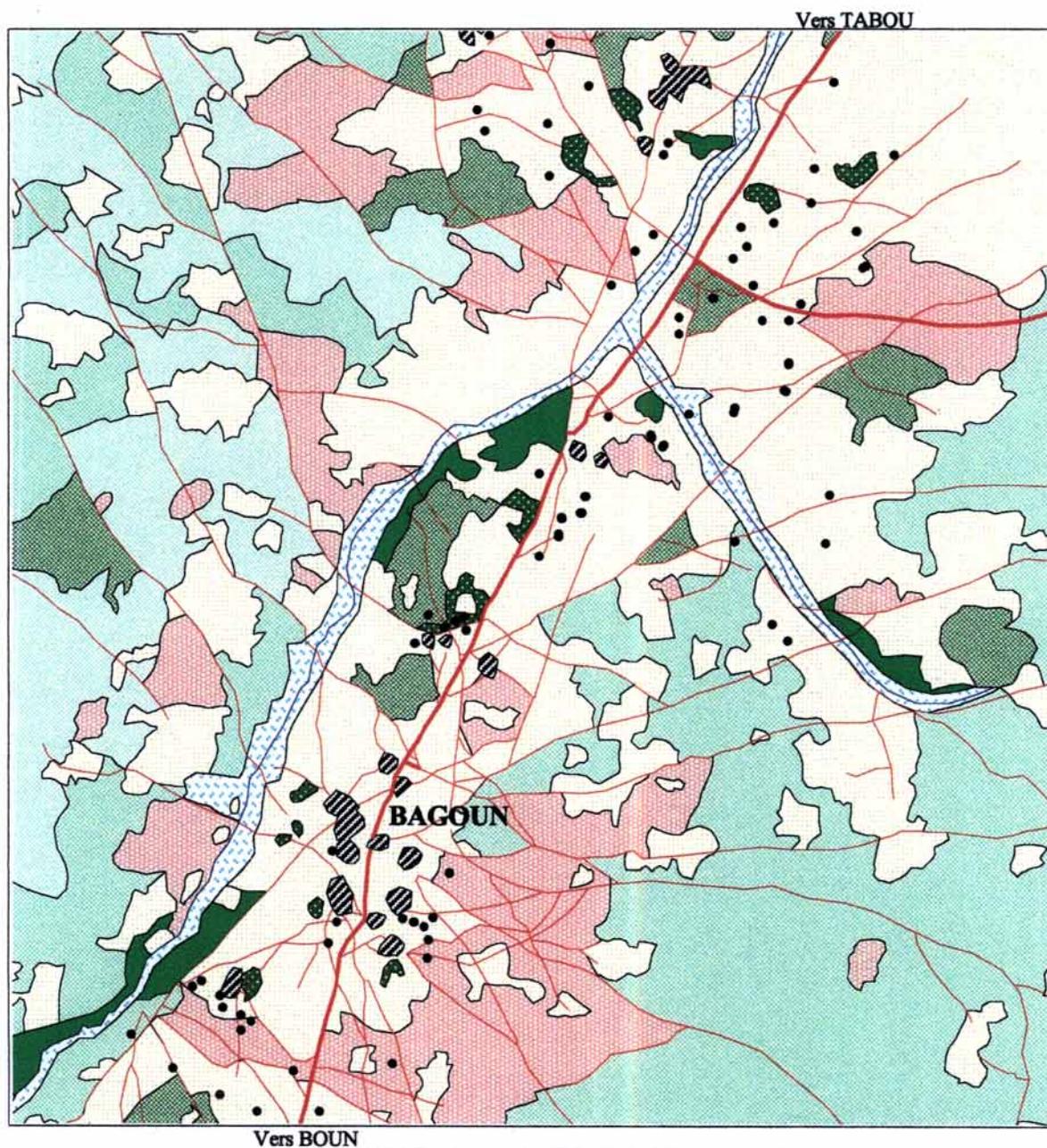
D'une manière générale les sols de la province de la Sissili sont constitués essentiellement de limons, d'argile et de sable. Ils ont une faible teneur en matières organiques et minérales. Leur nature ferrugineuse explique le ruissellement important des eaux de pluies par conséquent ces sols sont fortement lessivés. Les différents types de sols constituent avec le climat et le réseau hydrographique des facteurs déterminants en ce qui concerne la formation du couvert végétal.

II – 2. Le couvert végétal

La majeure partie de la province appartient au domaine phytogéographique soudanien à l'exception de sa partie sud qui se trouve dans le domaine soudano-guinéen. Les principales formations observées dans la province sont celles de savanes soudaniennes (savanes denses, savanes arborées, savanes arbustives) et de forêts (forêts claires, îlots de forêts denses sèches et de galeries forestières).

L'observation des cartes de terroir de Bagoun, de Kouri et de Boutiourou révèle la prédominance de savanes arborées avec des plages de savanes denses et de savanes arbustives (voir cartes n° 3, 4 et 5). Le long des cours d'eau se développent des reliques discontinues de forêt galeries d'anogeissus leiocarpus. Dans les parties inondables des cours d'eau on rencontre des prairies humides. En plus de la végétation, l'espace est parsemé de jachères et de champs qui montrent l'emprise de l'homme sur le milieu naturel.

CARTE N° 3: TERROIR DE BAGOUN



LEGENDE

Aspects Physiques

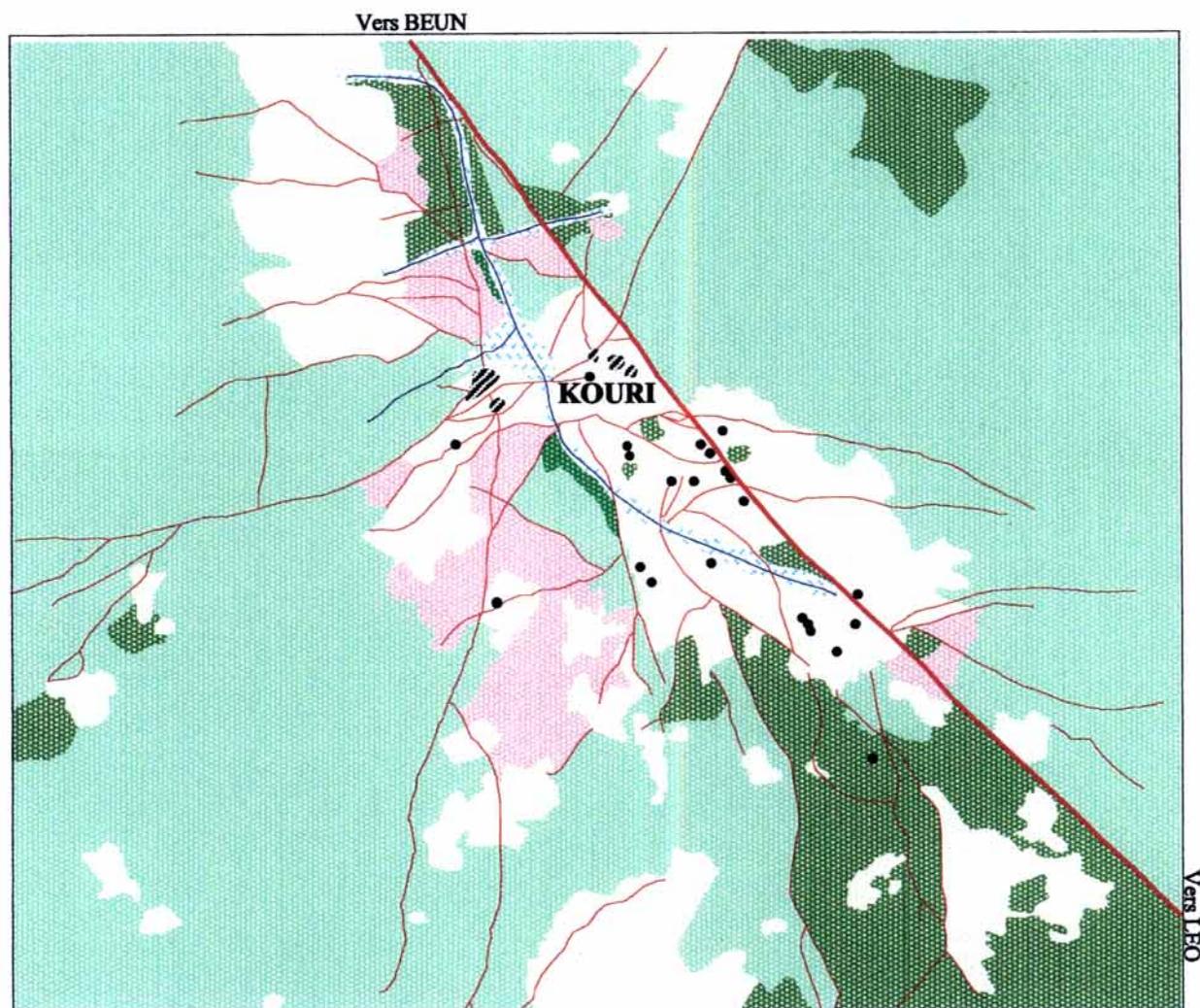
- Cours d'eau
- Zone inondable
- Fôret galerie
- Bois
- Savane dense
- Savane arborée
- Savane arbustive

Aspects Humains

- Concession
- Route
- Piste
- Agglomération
- Culture
- Jachère

0.5 0 0.5 1 Km

CARTE N° 4: TERROIR DE KOURI



0.5 0 0.5 1 Km

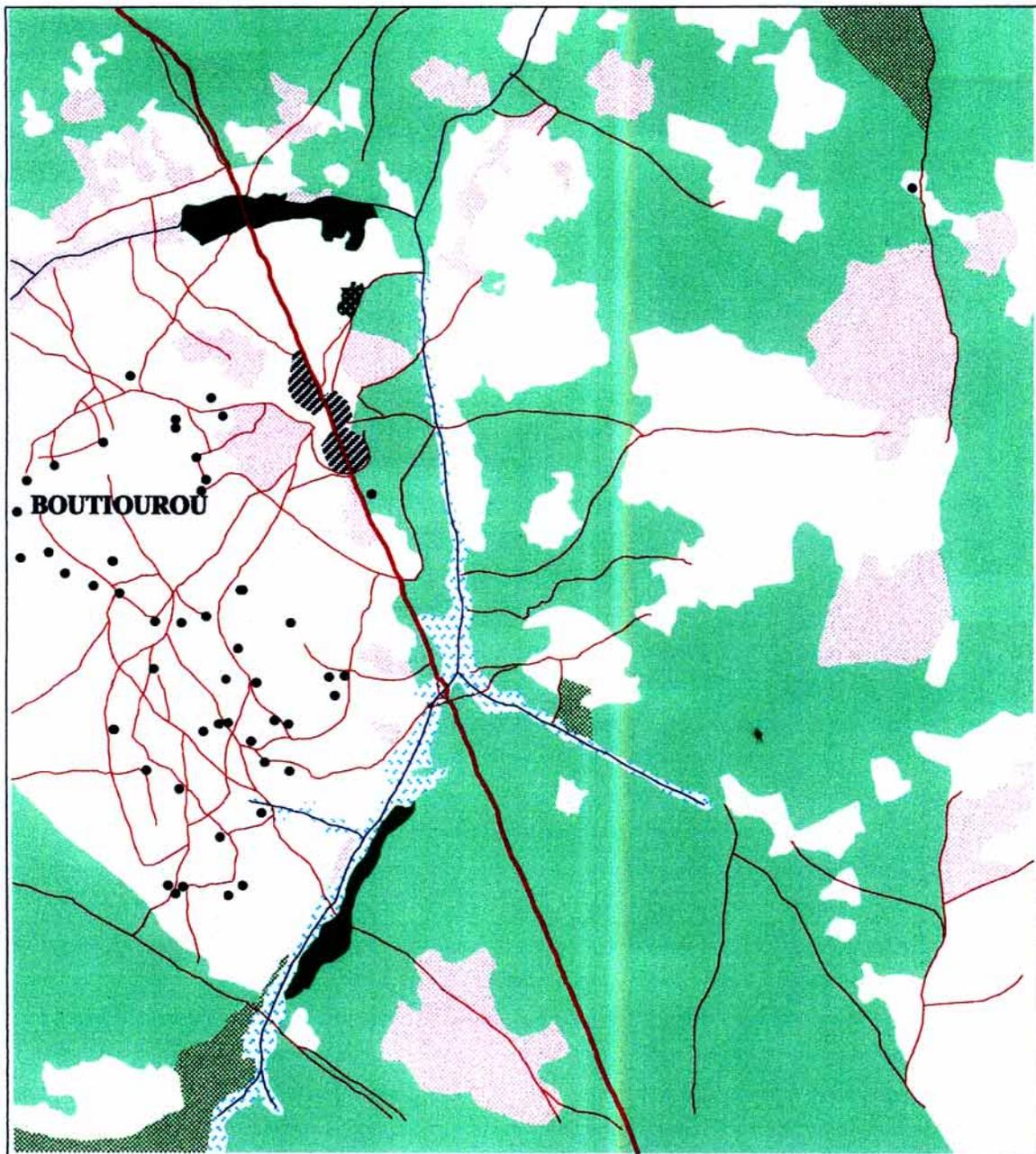
LEGENDE	
Aspects Physiques	Aspects Humains
— Cours d'eau	● Concession
▤ Zone inondable	— Piste
▦ Forêt galerie	— Route
▧ Savane dense	▨ Agglomération
▨ Savane arborée	□ Champ
	▩ Jachère

Source: PVA Mission IGB 94138 B SSL

Réalisée par SANFO Djénéba

CARTE N°5: TERROIR DE BOUTIYOUROU

Vers Kouri



Vers LEO

0.5 0 0.5 1Km

LEGENDE

Aspects Physiques

— Cours d'eau

Zone inondable

Fôret galerie

Bois

Savane dense

Savane arborée

Aspects Humains

• Concession

— Route

— Piste

Agglomération

Culture

Jachère

Source: PVA Mission IGB 94138 B SSL

Réalisée par SANFO Djénéba

La physionomie du couvert végétal de la province se présente comme suite :

- La strate arborée est dominée par des espèces ligneuses comme Butyrospermum paradoxum (le karité), Parkia biglobosa (le néré) qui sont protégés et respectés par les autochtones à cause de leurs multiples fonctions. Ces espèces créent parfois des litiges entre autochtones et migrants. Détarium microcarpum est dominant dans les sols peu profonds sur cuirasse latéritique. Sur les rives des cours d'eau c'est à dire dans les zones inondables, Daniella oliveri forme des colonies ; il est le plus souvent associé à Azelia africana (le lingué). Dans la strate arborée subsistent aussi d'autres essences arborescentes dont Lannea microcarpa (le raisinier), Tamarindus indica (le Tamarinier), Bombax constatum (le Kapokier), Khaya senegalensis (le caïlcédrat), Anogeissus leiocarpus dans les sols très humides situés le long des cours d'eau, Mitragyna inermis dans les parties les plus humides des dépressions et la série des Acacias notamment Acacia nilotica dans les dépressions humides, Acacia albida et Acacia sieberiana dans les sols suffisamment profonds et humides.

- La strate arbustive est composée de Ziziphus abyssinica, Annona senegalensis, Cambretum glutinosum, Pilostigma Spp, Cordia myxa, etc.;

- Le tapis herbacé est dominé par les espèces suivantes : Andropogon gayanus, Andropogon pseudaprecus, Loudetia togoensis, Pennissetum pedicelletum, A ascinodis, Paspalum Spp, Cynodon Spp, Panicum Spp, Hyparrhenia rufa, Cymbopogon proximus, etc.

A cette végétation naturelle s'ajoutent quelques espèces exotiques formant une végétation artificielle. Celle-ci est composée d'arbres introduits par l'homme à cause des multiples avantages qu'ils lui offrent à travers leurs fruits, leurs feuillages, leurs racines, leurs écorces, leurs bois, et enfin leurs ombrages. Ces différents arbres sont : Andansonia digitata (le Baobab), Mangifera indica (le manguier), Ceiba pentandra (le fromager), Sclerocarya birrea (le prunier noir), etc.

III – LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

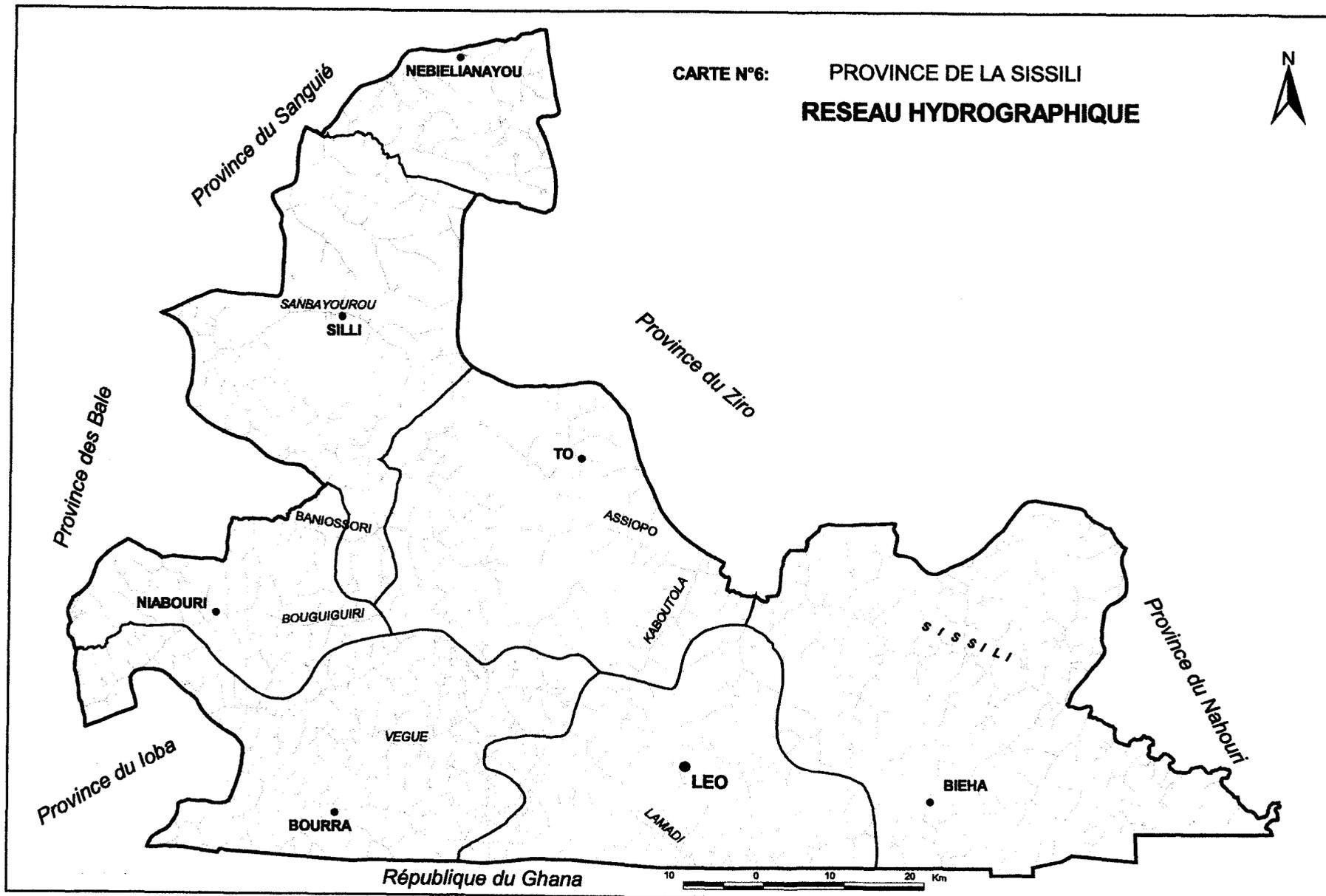
Le réseau hydrographique de l'actuelle province de la Sissili est dominé par le bassin de la rivière Sissili et ses différents affluents. Cependant, certaines rivières affluentes du Mouhoun qui prennent leurs sources dans la province irriguent sa partie Nord et Ouest. Il s'agit principalement du Végué avec ses multiples branches qui arrosent la région de Bourra; du Bouguiguri et ses affluents dans la région de Niabouri ; du Baniossori et ses ruisseaux qui drainent une partie des départements de Niabouri, Silly et Tô . On a aussi le Sanbayourou et ses affluents qui irriguent le département de Silly. Enfin les affluents du Bolo drainent toute la région de Nébiélianayou et une partie de Silly.

Les parties Est et Centre de la province (département de Biéha et Tô) sont drainées par la rivière Sissili cours d'eau qui a donné son nom à la province. Il reçoit une multitude d'affluents temporaires d'importance variable.

La zone d'étude est drainée par deux affluents du fleuve Sissili : le Kaboutola et l'Assiopro dont les multiples affluents forment de nombreux marigots et mares disséminés à travers la région.

L'observation des cartes de terroir des villages sites (voir cartes n° 3, 4, 5 des pages 23, 24, 25) montre que chacun des trois villages est traversé par des cours d'eau qui sont des branches de la rivière Kaboutola.

La densité du réseau hydrographique de la province est relative, car elle est arrosée par une multitude de cours d'eau temporaires qui sont bien alimentés en saison pluvieuse et qui en saison sèche présentent des lits secs sans aucune trace d'eau (cf. carte n°6, page 28).



Source: Cartes topographiques au 1/200000 de LEO et PO

Réalisation: Institut Géographique du Burkina (IGB)

L'étude du milieu naturel a permis de mettre en exergue les potentialités et les contraintes physiques de la province en général et des villages d'étude en particulier.

Malgré l'abondance des précipitations (moyennes comprises entre 750 mm et 900 mm) et la densité du réseau hydrographique les populations sont confrontées à des problèmes d'eaux. En effet, l'inégale répartition spatio-temporelle et la tendance à la diminution des précipitations ont engendré une crise climatique dont les manifestations sont entre autres la sécheresse, l'assèchement rapide des cours d'eau etc.

Par ailleurs, le caractère intermittent des cours d'eau ne permet pas d'avoir de l'eau dans les mares et marigots en saison sèche. Dès lors des difficultés certaines se posent quant à la mise en valeur de celles-ci pour d'éventuelles activités telles que la pêche, le maraîchage, la riziculture etc.

La nature des sols n'est guère favorable à la pratique de l'agriculture. Selon Coulibaly Maxime (1992), les sols sont de qualité agronomique faible voire médiocre. Ils sont peu profonds car leur horizon humifère dépasse rarement 30cm. Ils ont une capacité de rétention en eau faible et sont fortement lessivés. Ces sols nécessitent des aménagements (amendement, digettes etc.) préalables à leur mise en valeur. Cependant sur ces mêmes sols s'est développée une végétation assez dense freinant ainsi les effets de l'érosion éolienne et hydrique.

D'une façon générale et comparativement aux régions du Sahel et du plateau central, la province de la Sissili est considérée comme une zone où les ressources naturelles renouvelables sont encore disponibles. Mais elles subissent de graves menaces de détérioration due aux effets conjugués de facteurs physiques (sécheresses) et de facteurs anthropiques (migration, transhumance, pression démographique). Une analyse des éléments du milieu humain permettra de mieux appréhender l'effet des facteurs anthropiques sur les ressources naturelles.

CHAPITRE II : LE MILIEU HUMAIN

I - LA MISE EN PLACE DE LA POPULATION

Il est nécessaire de faire référence à l'histoire de la région afin d'appréhender la situation actuelle du peuplement et les particularités socio-économiques des populations.

A l'origine, les villages gourounsi ont été en général fondés par deux frères ou deux hommes d'origines différentes. Ils sont soit des chasseurs à la recherche de régions riches en gibiers, soit des hommes fuyant leurs villages marqués par des mésententes ou des querelles fratricides.

Selon les anciens, le village de Bagoun a été créé par deux frères (Bayèliou et son frère) originaires du village de Kassènè. Ils quittèrent leur village d'origine à la recherche de bonnes terres de cultures ; arrivés à Bagoun, ils trouvèrent les lieux convenables et décidèrent de s'y installer. Ces deux frères sont les ancêtres des Napon. Par la suite d'autres familles vinrent se joindre à eux. On a par ordre d'arrivée : les Diasso, les Nignan, les Zizien, les Bénao, les Tagnan, les Dagano, les Wangara et les Ido. Tous se rassemblèrent autour des Napon (premiers arrivants) pour former le village de Bagoun qui signifie « ils se sont rassemblés ou regroupés ».

Pour ce qui est de la fondation du village de Boutiourou, les traditions orales rapportent que le premier occupant du nom de Zio Bayiri quitta son village d'origine (Djona) à la recherche de pâturage pour ses bœufs. Lorsqu'il arrive au lieu actuel où se trouve Boutiourou, il dit ceci : « Je vais rester dans ce sombre bas-fond riche en pâturage » d'où le nom du village Boutiourou qui veut dire un bas-fond sombre. Les descendants du fondateur sont les Zio à qui sont venues s'ajouter d'autres familles nuni dont on a par ordre d'arrivée : les Nignan, les Dahourou et les Kadio.

Quant au village de Kouri nous n'avons pas pu avoir d'informations concernant l'historique du peuplement du fait de la réticence des anciens et des villageois sur la question. Face à ce refus, nous n'avons pas voulu insister, d'autant plus que nous avons eu l'impression d'avoir touché à un point sensible du village. Cette impression s'est davantage confirmée à travers la traduction littérale du nom du village, Kouri qui veut dire pendaison ou se pendre.

II – LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

II- 1. Les ethnies en présence

L'historique de la mise en place du peuplement révèle que les populations autochtones de la zone d'étude sont constituées essentiellement des Nuni appartenant au groupe ethnique Gourounsi. A cette population sont venues s'ajouter des populations migrantes de mossi et de peuhl. Ainsi trois groupes ethniques composent la population de la région. Il s'agit des Nuni, des Mossi et des Peuhl. De nos jours, bien que les Nuni soient les autochtones, ils sont numériquement minoritaires par rapport au Mossi qui sont devenus l'ethnie majoritaire traduisant ainsi l'importance des migrations Mossi dans la région. Ces Mossi sont essentiellement des ressortissants du Boulkiemde et du Yatenga. Ils ont commencé à migrer dans la région à partir de 1975. Les Peuhl moins nombreux sont arrivés dans la zone à la suite de la sécheresse des années 1970. On les retrouve dans des campements situés à l'écart du village c'est à dire dans la brousse.

II – 2. L'accroissement de la population et l'occupation de l'espace

II – 2.1 L'accroissement de la population

De 415 habitants en 1975, le village de Bagoun comptait 1223 habitants en 1985 (en 10 ans, la population a triplé), 1429 habitants en 1996 et 1495 habitants en 1998. La population de Bagoun s'est ainsi considérablement accrue à partir des années 1975 essentiellement en accueillant les nombreux migrants mossi et peuhl venus dans la région à la recherche de terres agricoles fertiles et de pâturages. Cependant on constate qu'à partir des années 1985 l'accroissement de la population connaît un ralentissement dû à une baisse des mouvements migratoires.

Avec 77 habitants recensés en 1975, la population de Boutiourou quant à elle a été multipliée par 12 en 10 ans. En effet, en 1985 on a recensé 903 habitants suite à l'arrivée massive des migrants mossi. Au recensement de 1996 on dénombrait 907 habitants tandis qu'en 1998 on a recensé 885 habitants. Ces effectifs témoignent de la régression du phénomène migratoire dans le village et même des départs de migrants mossi enregistrée ces dernières années.

Le village de Kouri avait une population de 159 habitants en 1975 alors qu'en 1985 celle-ci était de 536 habitants ; la population a donc plus que triplé en 10 ans sous l'effet des mouvements migratoires. En 1996 l'effectif de la population a nettement baissé (434 habitants) ; il en est de même pour le recensement administratif de 1998 dont le nombre d'habitants était de 449 habitants.

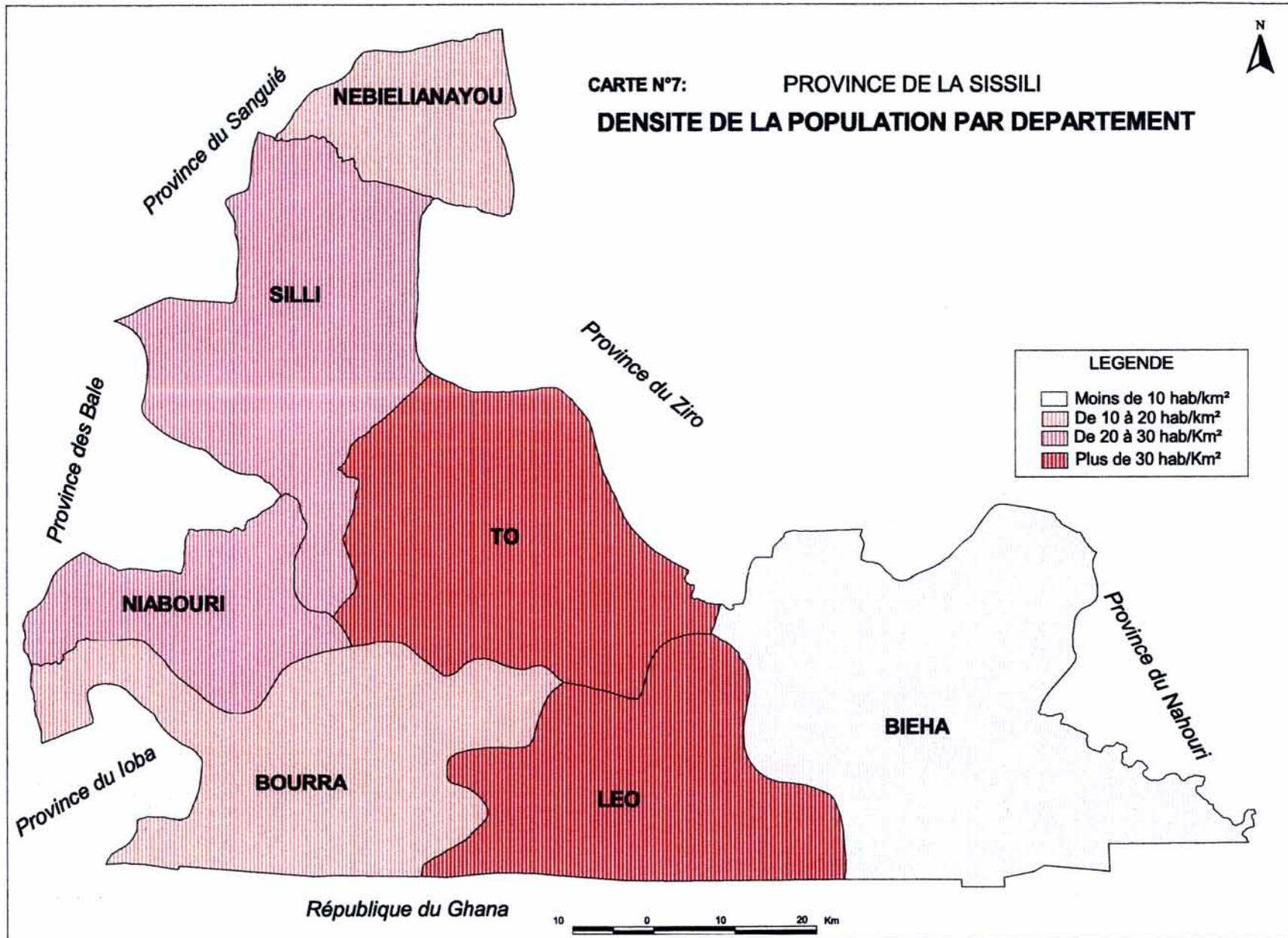
L'analyse de ses données révèle que la population de la zone a été affectée par des mouvements migratoires. Ces mouvements se traduisent par des déplacements de familles entières en provenance du plateau central vers la province de la Sissili. Ils affectent surtout les populations Mossis (colons agricoles) qui quittent la zone surpeuplée et dégradée du plateau central, à la recherche de meilleures terres agricoles et de nouveaux pâturages, en somme de meilleures conditions de vie. Les mouvements migratoires ont considérablement ralenti, voire stagné à partir des années 1990 ; en témoigne la baisse des effectifs de population des villages sites à partir de ces années.

Le phénomène d'émigration s'observe aussi dans les différents villages d'étude. Il a un caractère saisonnier (saison sèche) et touche surtout les jeunes qui sont attirés par les grandes villes du pays ou par les pays côtiers tels que le Ghana et la Côte-d'Ivoire. Ils s'y rendent à la recherche du travail ou du profit tel que les ressources monétaires pour s'équiper en bicyclette, radio ou encore pour un certain prestige dans le village d'origine.

II – 2.2. La répartition spatiale de la population

La population de la province de la Sissili est inégalement répartie à travers le territoire provincial. On y observe des densités variant considérablement d'un département à l'autre. La densité moyenne de la province est de l'ordre de 21,23 habitants / km². Les départements où l'on rencontre les densités les plus élevées sont celles de Léo avec 36,17 habitants / km² (Cela est imputable à la forte concentration humaine dans la Commune de Léo) et de Tô avec 30,15 habitants / km². Les plus faibles densités se rencontrent dans le département de Nébiélianayou (13,55 habitants / km²) situé au Nord et le département de Biéha (9,93 habitants / km²) situé à l'est. La présence du bassin de la rivière Sissili dans la région de l'Est longtemps endémique pour l'onchocercose est probablement à l'origine du faible peuplement de la région (confère carte n°7 page 33).

Mais comment se présente l'organisation socio-économique traditionnelle de cette population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire provincial ?



Source: INSD

Réalisation/ Institut Géographique du Burkina

III – LES STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES ET LES ORGANISATIONS PAYSANNES

III – 1. L'organisation de la société

La société gourounsi est de type segmentaire à pouvoir politique centralisé ; elle est organisée autour de la communauté villageoise et du groupe lignager. Du fait que les villages gourounsi sont fondés par des frères, les deux principaux pouvoirs (chefferies de village et de terre) sont détenus par les familles descendant des fondateurs du village.

Le chef de village ou "Piyo" est le détenteur du pouvoir politique traditionnel. Ce pouvoir revêt un caractère sacré matérialisé par un fétiche familial. Le piyo est chargé du contrôle social et de l'administration de la communauté villageoise. Il règle également les litiges, les conflits politiques et sociaux à l'intérieur du village.

Le chef de terre (Le tiya tiyu) est investi d'un pouvoir religieux sacré qui lui a été conféré par une divinité locale. Il est le maître de la terre dont la gestion lui incombe. Il est le dépositaire des coutumes, rites et sacrifices liées aux patrimoines fonciers. Tous les litiges et conflits fonciers du village sont arbitrés et réglés par lui. La chefferie de village ou de terre se transmet de père à fils aîné (primogéniture).

Dans certains villages, il existe aussi d'autres types de chefferies telles que : la chefferie de brousse, de marigot, etc.

Ces différentes autorités traditionnelles sont respectées et reconnues par toute la communauté villageoise. Cependant leurs pouvoirs sur elle ne sont pas rigides comparativement à certaines sociétés (mossi) car les différentes familles et leurs membres jouissent d'une totale autonomie.

La société gourounsi est très hiérarchisée et est basée sur les principes d'aînesse et de séniorité. Son caractère hiérarchisé influe sur les lignages en créant en leurs seins des rapports d'autorité des aînés sur les cadets et de subordination des cadets vis à vis des aînés. La communauté familiale ou lignage est dirigée par l'aîné du lignage (le patriache). Il est le chef de lignage communément appelé "san tiyu" en nuni. Le san tiyu joue le rôle de coordonnateur des activités du groupe lignager et assure sa cohésion sociale. C'est lui qui organise la production agricole sur les champs collectifs. Le chef de lignage est aussi chargé de la gestion et du contrôle des alliances matrimoniales au sein de la communauté familiale où la règle de l'exogamie est pratiquée. L'autorité du chef de lignage se transmet de frère aîné à frère cadet dans la génération la plus âgée. Toutefois cette autorité reste limitée car les chefs

de concession ou "diya tiyu" et les chefs de ménage (père de famille restreinte ou mari) ont une certaine autonomie de gestion de leurs concessions et ménages.

La société gourounsi tout comme les autres sociétés traditionnelles n'est pas figée ; elle connaît des mutations dues à plusieurs facteurs dont principalement les changements climatiques, l'introduction de l'économie de marché, la modernisation, les migrations etc. Ces transformations se traduisent par le morcellement du lignage libérant ainsi les jeunes ménages en quête d'autonomie financière. Avec l'autorisation du chef de lignage, de jeunes ménages s'installent en dehors de la grande concession et organisent individuellement la production. Ces derniers restent néanmoins sous l'autorité du San Tiyu sur certains plans tel que le mariage, les cérémonies et sacrifices rituels. Au sein de cette société rurale patriarcale très hiérarchisée quelle est la place accordée à la femme et le rôle qu'elle joue ?

III – 2. Le statut social de la femme

Dans la société gourounsi, la femme est subordonnée à l'homme et ne détient aucun pouvoir politique traditionnel. Elle n'est ni détentrice, ni responsable des coutumes, des religions, des règles sociales. A l'instar des autres sociétés traditionnelles, la femme est considérée dans cette société comme un objet d'échange dans le système matrimonial. Elle est donnée en mariage soit pour sceller une alliance entre deux familles, soit en guise de reconnaissance pour un service rendu. Elle est présentée aussi comme le symbole de la procréation, de la fécondité ; elle est à la base de la reproduction de la société. Son rôle fondamental dans la société est celui d'épouse et de mère. Elle acquiert de la valeur à travers les enfants qu'elle met au monde. Les femmes stériles sont donc marginalisées dans cette société où les enfants constituent une main d'œuvre agricole non négligeable.

Appelée à quitter sa famille pour aller vivre avec celle de son mari, elle n'a pas droit à l'héritage foncier puisque la tradition l'interdisait de cultiver pour se nourrir ; ce rôle étant dévolu aux hommes. Néanmoins, elle bénéficie du droit d'usage sur les terres de son mari, de son beau-père ou d'un proche parent de la famille ; ces terres étant utilisées uniquement pour la culture d'arachide.

Le statut social de la femme gourounsi diffère d'une femme à l'autre selon l'âge, la situation matrimoniale et économique. Plus elle acquiert de l'âge, plus on lui accorde de l'importance au sein de la communauté et de la famille. Dans une famille, la femme la plus âgée est toujours consultée avant toute prise de décision. Au sein de la communauté et de la famille, celle-ci joue un rôle important dans l'accomplissement de certains rites ou cérémonies

traditionnelles. La femme célibataire n'a aucun point de vue à donner, elle est contrainte à subir les règles et lois établies par la société. Par contre la femme mariée occupe une place de choix au sein de cette société relativement libérale. Celle-ci est toujours consultée par son mari avant toute prise de décision.

III – 3. Les organisations paysannes

Une autre forme de participation des femmes aux activités communautaires est leur présence active dans les organisations paysannes villageoises. En effet, au sein de la société gourounsi il existe des structures socio-économiques traditionnelles qui sont les Kampini (en Nuni) auxquelles participent les femmes. Dans les villages, on a en général un grand Kampini qui regroupe tous les adultes du village (hommes et femmes) autour des travaux d'envergure villageoise et des sous kampini de jeunes ou d'hommes ou de femmes.

La participation des femmes aux activités du Kampini s'observe à plusieurs niveaux :

- la préparation des repas (pendant les entraides culturelles et les travaux d'intérêt commun) ;
- le puisage d'eau et le transport d'agrégats (sable, cailloux, terre etc.) pour la construction d'infrastructures villageoises ;
- les prestations de service contre rémunération telles que la récolte de coton, d'arachide, de mil dans les champs appartenant aux hommes.

IV – LE REGIME FONCIER

Dans la société gourounsi, la terre revêt un caractère inaliénable, elle est un bien appartenant à l'ensemble de la collectivité villageoise. Le Tiya tiyu en tant que principal gestionnaire de la terre assure sa distribution aux autochtones et aux migrants, tout en assurant son contrôle et sa protection.

Chaque famille autochtone a un droit d'appropriation sur une partie des terres villageoises. Ces parts de terres sont gérées par le chef de lignage qui se charge de les redistribuer aux membres de sa famille. Il convient cependant de faire une distinction en ce qui concerne les modes de distribution de ces terres selon qu'elles sont individuelles ou collectives. Ainsi les terres individuelles sont transmises de père en fils tandis que celles appartenant au lignage sont sous le contrôle du san tiyu.

Le statut social de la femme ne lui permet pas d'être propriétaire terrien à l'exception des vieilles femmes veuves qui peuvent hériter d'une partie des terres de leurs défunts maris. Néanmoins, elles bénéficient du droit d'usage sur les terres de leurs maris, de leurs beaux-pères ou d'un proche parent de la famille. Les parcelles de cultures des femmes sont des lopins de terre d'une superficie qui varie entre 0,25ha et 1ha. Ces parcelles sont des jachères appartenant soit à leurs maris, soit à leurs beaux-pères, soit à un ami de la famille (cas des migrantes). Du fait qu'elles sont de simples usufruitières, il arrive parfois que leurs parcelles soient retirées par les propriétaires en cas de nécessité.

Pour ce qui est de la situation géographique des champs des femmes, on remarque que les femmes nuni ont des parcelles situées dans les champs de village ou intermédiaire (53,71% des femmes nuni enquêtées), dans les champs de brousse à côté du champ familial (49,58% des femmes nuni enquêtées), dans les champs de bas-fonds destinés à la riziculture (29,75% des femmes nuni). Cependant, 8,26% des femmes nuni enquêtées ont des parcelles de cultures sur les champs de cases. Cette proportion correspond aux vieilles femmes et aux veuves âgées. En effet, les femmes n'ont pas accès aux terres des champs de cases, car celles-ci appartiennent au San-tiyu qui les partage avec ses frères ; toutefois elles peuvent y semer des légumes et des feuilles à sauce en culture intercalaire.

Toutes les autres terres non attribuées aux autochtones sont gérées par le tiya tiyu qui les distribuent aux éventuels demandeurs : migrants, organisations villageoises, femmes autochtones ou migrantes. L'octroi des terres se fait gratuitement. Le bénéficiaire est libre de manifester d'une manière ou d'une autre sa satisfaction.

Les demandeurs n'ont qu'un simple droit d'usufruit pendant la période d'exploitation ; la terre ne leur est jamais refusée aussi bien pour l'installation des habitations que pour les champs tant que le village dispose suffisamment de réserves foncières. Cependant ceux-ci sont soumis à un certain nombre de règles qu'ils sont tenus de respecter. Elles concernent le respect des lois, des interdits et des coutumes du village qui sont : ne pas accoucher en brousse, ne pas y enterrer quelqu'un, ne pas se pendre en brousse, interdiction de planter un arbre car ceci est un acte d'appropriation, ne pas couper les essences sacrées du village, ne pas cueillir les fruits de certains arbres protégés comme le néré etc. Le non-respect de celles-ci entraîne des sanctions allant du retrait de la terre à l'exclusion du village.

CHAPITRE III : LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES TRADITIONNELLES

I – L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

I – 1 Les systèmes de production agricole

A l'instar d'autres provinces du Burkina Faso, l'agriculture est sans conteste l'activité économique dominante de la province de la Sissili. Elle occupe environ 90 % de la population totale de la province. C'est une agriculture pluviale traditionnelle extensive avec des cultures itinérantes sur brûlis. Elle est orientée vers la production vivrière comme les cultures céréalières, les protéagineux, les tubercules et vise à l'autosubsistance. C'est une activité qui se caractérise par des moyens de production archaïque. La jachère reste l'élément clé de la reconstitution du sol.

La production agricole est organisée dans le cadre familial avec un mode d'organisation variant suivant l'ethnie. Les gourounsi pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis avec des jachères de reconstitution de longues durées. L'exploitation agricole est organisée en champs de case, champs de village et champs de brousse. Les migrants Mossis pratiquent une agriculture extensive sur brûlis de défrichage total sans aucune restauration ni aménagement du sol jusqu'à son épuisement. Les migrants peuhl en voie de sédentarisation pratiquent l'agriculture sur les anciens parcs de nuit de bétail. Ils utilisent systématiquement la fumure organique intégrant ainsi l'élevage à l'agriculture. Ils font souvent appel à une main d'œuvre extérieure salariée contractuelle.

La participation féminine aux activités agricoles varie aussi d'une ethnie à l'autre, celle-ci se faisant à deux niveaux : familial (champ du mari) et individuel (sur sa propre parcelle de culture). Dans le champ familial, les femmes nuni ne participent pas à l'ensemble des travaux agricoles ; elles sont chargées uniquement des semis et des récoltes (voir photo n°1,2,3 page 39). Actuellement, par manque de main d'œuvre agricole, certaines femmes aident leurs maris au désherbage des champs familiaux, à l'application des engrais et pesticides dans les champs et même au labour. Quant aux femmes mossi, elles participent à la quasi-totalité des travaux agricoles exceptés les travaux les plus pénibles comme le défrichage. Seules les femmes peuhl sont exemptées d'activités agricoles.



PHOTO N°1 : RECOLTE DE SORGHO



PHOTO N°2 : RECOLTE DE COTON



PHOTO N°3 : RECOLTE D'ARACHIDE

Après les semis effectués dans le champ familial, la femme nuni devient relativement plus libre et moins chargée. Ainsi, elle peut à temps plein se consacrer à son champ personnel lorsqu'elle n'est pas de cuisine. Quant à la femme mossi, elle est contrainte à travailler dans son champ uniquement pendant ses heures de repos : dès l'aube et juste avant le coucher du soleil.

D'une façon générale, les femmes nuni et mossi ont toutes des parcelles de cultures personnelles où elles cultivent divers produits tels que les légumes et feuilles à sauce (produits par 100 % des femmes enquêtées), l'arachide (cultivés par 83,10% des femmes enquêtées), les céréales (sorgho blanc, sorgho rouge et maïs sont produits par 66,21 % des femmes enquêtées) et enfin le riz (produit par 17,35% des femmes enquêtées). La culture du petit mil considéré comme une denrée sacrée n'est pas pratiquée par les femmes nuni parce que cette céréale est utilisée pour l'accomplissement de plusieurs rites coutumiers. Le petit mil est produit par 55,10% des femmes mossi enquêtées.

Quant au maraîchage, il est au stade embryonnaire dans la Sissili à cause de l'insuffisance de retenues d'eau et de barrages autour desquels l'activité pourrait se développer. Toutefois, on peut noter l'existence d'un jardinage traditionnelle dans les bas-fonds et dans les champs de cases. Dans ces jardins, on produit de façon très timide des légumes(oignons, tomate, aubergines locale, feuilles de haricot et d'oseille, piment etc.).

L'élevage constitue après l'agriculture la deuxième activité principale menée par les populations.

1-2. Les pratiques pastorales

L'élevage dans la Sissili est de type sédentaire extensif avec de petites transhumances de faibles durées et de faibles amplitudes. Elle est une activité secondaire pratiquée par l'ensemble des communautés ethniques présentes dans le village.

Les nuni font surtout un élevage extensif de petits ruminants (ovins et caprins) et de volaille. L'élevage de bovins concerne essentiellement les bœufs de trait, cependant quelques agriculteurs riches possèdent des troupeaux de bovins confiés à des bergers peuhl. Chez les Nuni, l'élevage de bovins ou d'ovins permet de résoudre un certain nombre de problèmes sociaux tels que la dot de mariage (2 à 7 bœufs), l'investiture du chef de village ou de terre et les funérailles. A défaut de bovins, les ovins peuvent valablement les remplacer dans les cérémonies rituelles et la dot de mariage. En plus de leur rôle social, les bovins et les ovins jouent un rôle économique non négligeable. Leur vente permet de résoudre des problèmes

financiers tels que les frais de scolarisation, de soins de santé, etc. L'élevage d'autres types d'animaux est pratiqué dans cette société. Nous avons principalement celui des porcs et des ânes.

Traditionnellement, la femme nuni ne pratiquait pas l'élevage de bovins et d'ovins. Cet élevage lui était interdit pour des raisons d'ordre coutumier, puisqu'ils constituent des éléments de la dot de mariage. Ainsi, celle-ci pouvait seulement élever des caprins, des porcins et de la volaille. Certaines femmes affirment que "même de nos jours, si une femme veut élever ces deux sortes d'animaux, il faut qu'elle ait l'accord de son mari et qu'elle le fasse sous le couvert d'un de ses fils". Selon les résultats de l'enquête, 44,62% des femmes nuni enquêtées pratiquent l'élevage. Parmi elles, aucune ne déclare élever des bovins, 4,13% élèvent des ovins, 9,09% des caprins, 15,7% des porcins (principalement les chrétiennes et animistes), et 33,88% la volaille.

Les Mossis pratiquent l'élevage de petits ruminants (caprins surtout) et de volaille; toutefois on note l'existence de grands troupeaux de bovins dans certaines familles Silmimosé. Chez les mossi, il n'est pas interdit à la femme d'élever des animaux mais on remarque que certaines femmes mossi n'élèvent pas la volaille car cela leur est interdit par leur mari.

Quant aux peuhl, ils pratiquent un élevage de type sémi-sédentaire extensif avec de petites transhumances en saison sèche. Les femmes peuhl n'élèvent pas mais elles disent posséder des bœufs, des vaches, des chèvres et de la volaille. Cependant, chaque matin elles sont chargées de traire le lait des vaches qui leur appartiennent.

Bien que les femmes ne soient pas de véritables éleveurs, on remarque qu'elles participent à l'entretien du bétail de leur mari quand il s'agit d'un élevage de case. Puisqu'elles sont chargées parfois de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux.

II – L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES

Cette activité est le domaine exclusif des femmes. Tout au long de l'année, chaque jour qu'elles ont le temps nécessaire, les femmes vont cueillir, ramasser divers sous-produits forestiers (les fruits, les graines, les noix, les feuilles, les écorces, les racines des arbres comestibles).

La cueillette des graines de néré a lieu entre les mois d'avril et mai. Chaque femme récolte 5 à 40 assiettées ("coco zouan" en nuni = yoruba) à cause du nombre peu élevé des arbres de néré. Une partie est vendue et l'autre partie est stockée. La part stockée sera

commercialisée en période de pénurie alimentaire ou servira à faire du soubala qui sera auto-consommé ou vendu.

La cueillette des noix de karité se fait pendant la saison pluvieuse (juin à août). A cette période, toutes les femmes (nuni, mossi, peuhl) vont en brousse ramasser les noix de karité autant qu'elles peuvent (environ 7 à 40 grands). Les noix ramassées vont subir un premier traitement qui consiste à les faire bouillir puis sécher. Ces noix traitées seront soit vendues ou stockées dans des sacs ou dans des greniers. Ce sont surtout les femmes mossi qui vendent leurs noix de karité. Les femmes nuni vendent rarement leurs noix sauf en cas de besoin urgent d'argent. Ainsi, elles stockent leurs noix qui vont servir par la suite à fabriquer du beurre de karité et du savon traditionnel qui seront soit vendus ou auto-consommés.

La collecte du bois fait partie intégrante des activités d'exploitation forestière. C'est une activité très pénible pour les femmes. De nos jours, la détérioration de l'environnement et la pression démographique croissante sur les ressources naturelles rendent encore plus difficile la collecte du bois de chauffe, le transport se faisant généralement à la tête. Selon les résultats de notre enquête, 70% des femmes disent qu'elles parcourent 6 à 10 km à la recherche du bois de chauffe, 25% parcourent 4 km et 5% parcourent 2 km

Quant à l'apiculture, elle est une activité menée uniquement par les hommes bien que celle-ci soit une activité d'exploitation forestière.

III – LA PECHE

Dans la société gourounsi, la pêche n'est pas pratiquée comme une activité économique, mais plutôt comme une activité sociale. C'est une activité collective traditionnelle menée par l'ensemble de la population autochtone (hommes, femmes et jeunes). Toutefois, cette activité intéresse beaucoup plus les femmes que les hommes et les jeunes. La pêche ne se fait pas de façon anarchique. Avant toute activité de pêche, les propriétaires de marigot effectuent des sacrifices afin d'obtenir l'accord de pêcher de la part des dieux du marigot. Celle-ci a lieu chaque année dans les villages au cours des mois de décembre, janvier, février et mi-mars. En cette période de l'année le niveau des eaux des marigots, des mares, des barrages, des rivières et fleuves baisse ; ce qui permet aux femmes de pêcher en toute sécurité. La pêche est réalisée avec des paniers tressés appelés Zia ou Gounou. Au cours de la pêche toutes sortes de poissons sont capturées surtout les carpes, les tilapia et les silures. Selon les résultats de notre enquête, le poisson est rarement commercialisé. Il est le plus souvent consommé ou offert en cadeau. Les carpes et tilapia sont consommés en famille. Les silures quant à eux sont

soigneusement fumés et serviront soit à faire des mets pour les visiteurs de la famille, soit à faire un repas à l'occasion des entraides culturelles. Ils servent également à l'accomplissement des rites coutumiers (funérailles). L'activité de pêche semble être interdite aux migrants du fait de leur statut d'étranger.

IV – LE COMMERCE

Les produits de cueillette et les produits issus de leur transformation constituent l'une des principales activités génératrices de revenus des femmes. Ils sont soit transformés pour être auto-consommés ou vendus, soit commercialisés à l'état naturel. Selon l'enquête, 41,8 % des femmes nuni enquêtées vendent une partie des noix de karité qu'elles ont ramassées surtout quand elles ont un besoin urgent d'argent. Tandis que les femmes mossi et peuhl vendent la quasi-totalité des amandes. Les noix sont commercialisées à des prix variant entre 100 à 275Fr CFA l'assiettée selon la période. Ainsi, une femme qui vend 10 assiettes d'amandes de karité obtient un bénéfice de 1000 à 2750Fr CFA.

Quant aux graines de néré, elles ne sont généralement pas vendues. Seul 34,54% des femmes nuni déclarent vendre les graines lorsqu'elles sont confrontées à un problème urgent. Le prix de vente des graines est compris entre 400 et 600Fr CFA l'assiettée. Les femmes mossi vendent rarement les pépins de néré puisque la quantité qu'elles arrivent à cueillir est minime.

Les produits de cueillette ne sont pas uniquement vendus à l'état naturel ; ils sont aussi transformés en divers autres produits (beurre, soubala, savon) qui seront par la suite vendus ou auto-consommés. La transformation des amandes de karité en beurre est une activité réalisée par la totalité des femmes nuni enquêtées, surtout à cause de sa rentabilité économique. S'agissant des femmes mossi, elles font le beurre de karité uniquement pour l'autoconsommation familiale. 10 assiettes de noix transformées donnent 4000 à 5000Fr CFA de beurre de karité selon la qualité des noix. La productrice de beurre dégage ainsi des bénéfices de 1600 à 5000Fr CFA par préparation (confère photo N°4 page 45).

En plus de la transformation des noix en beurre, certaines femmes s'adonnent aussi à la fabrication du soubala qui est un condiment réalisé à partir des pépins de néré. Le soubala est généralement auto-consommé à cause de la rareté des arbres de néré. Toutefois, certaines femmes arrivent à faire du soubala destiné à la commercialisation. Lorsqu'une femme achète 2 assiettes de pépins en raison de 500Fr CFA l'assiettée, elle prépare 2800Fr CFA

de soumbala (soit 112 boules de soumbala). Les bénéfices réalisés varient de 1000 à 2000Fr CFA suivant le prix d'achat de l'assiettée de pépins de néré.

Seules les femmes nuni fabriquent le savon traditionnel destiné à la commercialisation, surtout celles qui ont pu stocker beaucoup de noix de karité. La préparation du savon traditionnel qui nécessite une double transformation des noix de karité n'est pas une activité très rentable. Pour cela, les femmes la pratiquent au moment où le prix des noix est le plus bas (100Fr CFA l'assiettée) ou quand elles font des méventes successives de leurs beurres de karité (pendant 3 marchés consécutifs). Ainsi, avec 9 assiettées de noix, on obtient 1800Fr CFA de savon traditionnel, soit 72 boules de savon en raison de 25Fr CFA la boule (confère photo N°5 page 45). En plus de la commercialisation des produits agricoles d'élevage et de cueillette, les femmes vendent aussi des produits de restauration (riz, soupe, beignets, galettes, gâteaux...).

V – L'ARTISANAT

On rencontre dans la province deux formes d'artisanat : l'artisanat d'art et l'artisanat utilitaire. L'artisanat d'art concerne la sculpture sur bois des masques sacrés. Quant à l'artisanat utilitaire, il est représenté par la fabrication de corbeilles, de paniers, de chapeaux. Il faut y ajouter les produits de la cordonnerie, de la teinture, du tissage, de la poterie, de la forge, de la bijouterie, de la sculpture sur bois des mortiers, pilons et tabourets.

Parmi ces activités artisanales seules la poterie et la vannerie sont pratiquées par les femmes enquêtées. 0,83% des femmes enquêtées(nuni) font des paniers et des corbeilles (confère photo N°6 page 45). Leur prix varient en fonction de leur dimension ; on a des paniers ou corbeilles de 100 à 300Fr CFA. Quant à la poterie, elle est réalisée par les femmes mossi appartenant à la caste des forgerons. Celles-ci représentent 4,18% des femmes interrogées. Le prix des poteries est aussi fonction de leur dimension, ils varient entre 300 et 700Fr CFA.

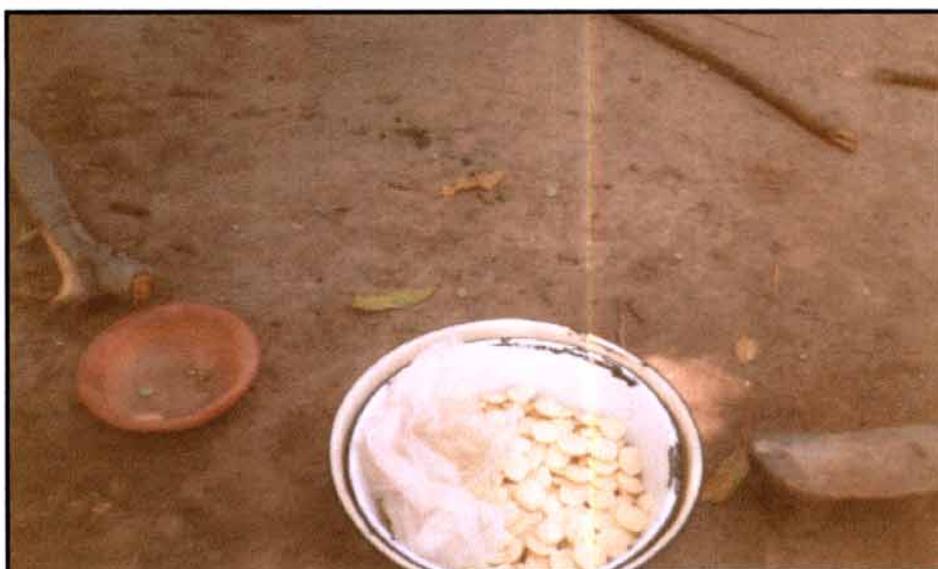
INVENTAIRE DE QUELQUES PRODUITS COMMERCIALISES PAR LES FEMMES

PHOTO N°4: BEURRE DE KARITE



PHOTO N°5: SAVON TRADITIONNEL



PHOTO N°6: PANIER

L'étude du milieu humain et socio-économique révèle qu'à travers leurs activités agricoles, pastorales, sylvicoles et domestiques (recherche d'eau et de bois de chauffe) les femmes constituent de véritables consommatrices et utilisatrices des ressources naturelles (eau, terres, végétation etc). Aussi, la détérioration des ressources naturelles les affecte directement, car celles-ci doivent parcourir de longues distances à la recherche de sous produits forestiers (bois de chauffe, noix de karité, graine de néré etc) et d'eau. Ce processus a aussi une influence sur l'accès des femmes aux ressources foncières qui se font de plus en plus rares. Ainsi, en tant que principales utilisatrices des ressources environnementales quelle a été la contribution des femmes dans la mise en œuvre de la gestion des terroirs ?

Cette question trouvera certainement sa réponse dans la deuxième partie de ce mémoire intitulée "L'approche gestion des terroirs au PDR/SSL et les actions entreprises en faveur des femmes" qui constitue le prochain point de l'étude.

DEUXIEME PARTIE

**L'APPROCHE GESTION DES TERROIRS AU PDR/SSL ET
LES ACTIONS ENTREPRISES EN FAVEUR DES FEMMES.**

CHAPITRE I : LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA PROVINCE DE LA SISSILI.

I – LA GENESE ET LES OBJECTIFS DU PDR /SSL

C'est en janvier 1989 qu'une étude préliminaire a été réalisée par Louis Berger Sarl dans l'objectif d'élaborer un programme de développement et d'aménagement rural dans la Sissili. Cette étude a permis de faire un diagnostic des possibilités de développement de la région. Il en ressort que la province de la Sissili qui est dotée de richesses naturelles est confrontée à de nombreuses contraintes (forte croissance démographique, sous-équipement, enclavement etc.) entravant son développement socio-économique. Il s'avérait donc impératif de mettre en place un programme de développement de la province qui est restée longtemps pauvre et qui pourtant est l'une des provinces les plus favorisées par la nature à cause de l'abondance des ressources naturelles. Pour cela un programme de développement rural (PDR/SSL) a été mis en place en 1989 à la suite d'une convention de financement signée à Léo entre la Commission Européenne et l'Etat Burkinabé. A cet effet une phase prioritaire et initiale de développement de la province a été initiée pendant 5 ans avec un financement du 6^{ème} fond Européen de Développement (6^{ème} FED) d'un montant de 31,5 millions d'Ecu (1 Ecu = 350Frs CFA non dévalué) ; il est arrivé à échéance en décembre 1994 avec un taux de réalisation de 83 % laissant un reliquat de 5,3 millions d'Ecu.

Par la suite ce reliquat a servi au financement d'une seconde phase dite de consolidation élaborée à partir d'actions porteuses de développement dégagées par l'évaluation finale de la phase prioritaire et initiale du programme. Ainsi une phase de consolidation a été initiée et exécutée pendant une durée de 3 ans allant de janvier 1995 à décembre 1998. De janvier à juin 1999 le PDR/SSL était en phase de transition. Cette phase a permis de parachever certaines actions entreprises pendant la phase de consolidation. Depuis juin 1999 le programme a pris fin après une durée d'exécution de 8 ans.

Les objectifs de départ du PDR/SSL sont restés les mêmes ; ils n'ont pas connu de réajustements notables de 1989 à 1998. L'objectif global assigné au programme est « la promotion d'un développement économique et social, institutionnel et culturel, mettant les populations rurales et leurs collectivités en situation d'acteurs et de gestionnaires des initiatives de mise en valeur durable dans une démarche de développement local », PDR/SSL (1996)

Les objectifs spécifiques du PDR/SSL sont d'accroître de façon progressive :

- Le niveau de participation des communautés rurales à la vie économique et civique du pays ;

- L'accès des populations rurales aux infrastructures et services de base (écoles, centres d'alphabétisation, dispensaires, maternités, pharmacies, forages, puits, infrastructures routières, etc.) ainsi que leur contrôle à cet accès ;

- La capacité des populations rurales à augmenter leurs revenus de toutes natures par la pratique d'activités génératrices de revenus ;

- L'équilibre socio-écologique du milieu de vie des populations rurales à travers l'exploitation rationnelle de l'espace rural tout en préservant les ressources naturelles sur 250 000 ha, PDR/SSL (1996).

Pour atteindre ses objectifs le PDR/SSL a adopté une approche et stratégie d'intervention que nous allons décrire dans le point suivant.

II – LA STRATEGIE ET LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

La stratégie d'intervention mise en œuvre par le PDR est basée sur :

- L'approche de développement intégrée et multisectorielle.

Elle est intégrée du fait qu'il existe une liaison étroite entre les différentes composantes du programme. Elle est aussi multisectorielle puisqu'elle prend en compte tous les secteurs de la vie socio-économiques des populations rurales ;

- L'approche participative.

Elle est participative parce que les populations rurales assistées par les services techniques partenaires sont les principales responsables de l'exécution des actions du programme engagées dans leurs villages ;

- L'appui institutionnel apporté aux services partenaires du PDR jusqu'à la fin de la première phase du programme ;

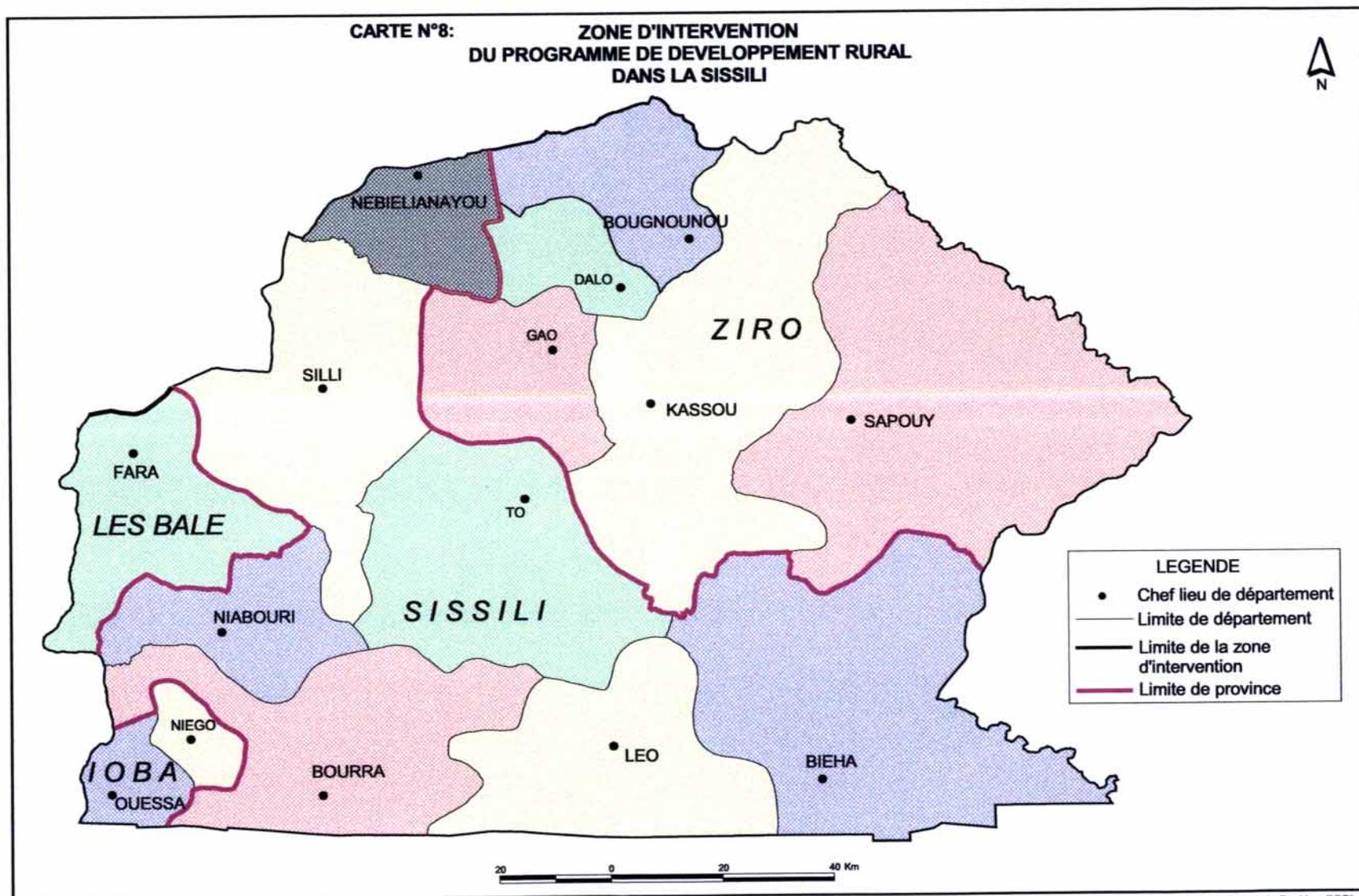
- L'élaboration de devis programmes annuels et de protocoles d'exécution. En effet le PDR s'exécute en devis programmes annuels d'une durée de 12 mois chacune. Chaque devis indique les types d'actions à entreprendre et définit le budget. Quant au protocole d'exécution, il est un document détaillant les objectifs visés, les actions, les moyens utilisés, le chronogramme des réalisations et les devis. (rapport d'activité, 1993¹)

1: PDR/SSL, février 1993 : rapport d'activité du PDR dans la province de la Sissili octobre 1991 – septembre 1992, Léo 58 pages

- La concertation entre le PDR et ses partenaires.

Qu'en est – il de l'aire d'intervention où est appliquée cette stratégie ?

Au cours de la première phase du programme (1989 – 1994), 7 départements de l'ex province de la Sissili ont été retenus comme zone d'intervention du PDR. Ce sont : Biéha, Bougnounou, Bourra, Kassou, Léo, Nébiélianayou et Tô. Plus tard, pendant la phase de consolidation ou phase II du programme, cette zone s'est étendue à d'autres départements dont Sapouy, Silly, Fara, Ouessa et Niabouri. En se référant à l'actuel découpage administratif du pays, on peut conclure que la zone d'intervention du PDR/SSL a couvert 15 départements répartis dans 4 provinces: la Sissili, le Ziro, les Balés et le Ioba (confère carte n°8).



Source: Cartes topographiques au 1/200000 de LEO et PO

Réalisation: Institut Géographique du Burkina (IGB)

III – LES DOMAINES D'INTERVENTION DU PDR /SSL

Dans un premier temps (1989-1994) les interventions du programme ont concerné :

- Le désenclavement à travers la réhabilitation des axes routiers ;
- Le développement et la diversification de l'économie rurale ;
- La gestion des terroirs ;
- L'hydraulique villageoise et pastorale ;
- L'amélioration de la situation en matière de santé rurale et d'éducation de base ;
- La protection de l'environnement ;
- L'appui institutionnel, financier et technique accordés aux services étatiques partenaires du programme.

Puis, au cours de la phase de consolidation (1995–1998) les actions suivantes ont été retenues :

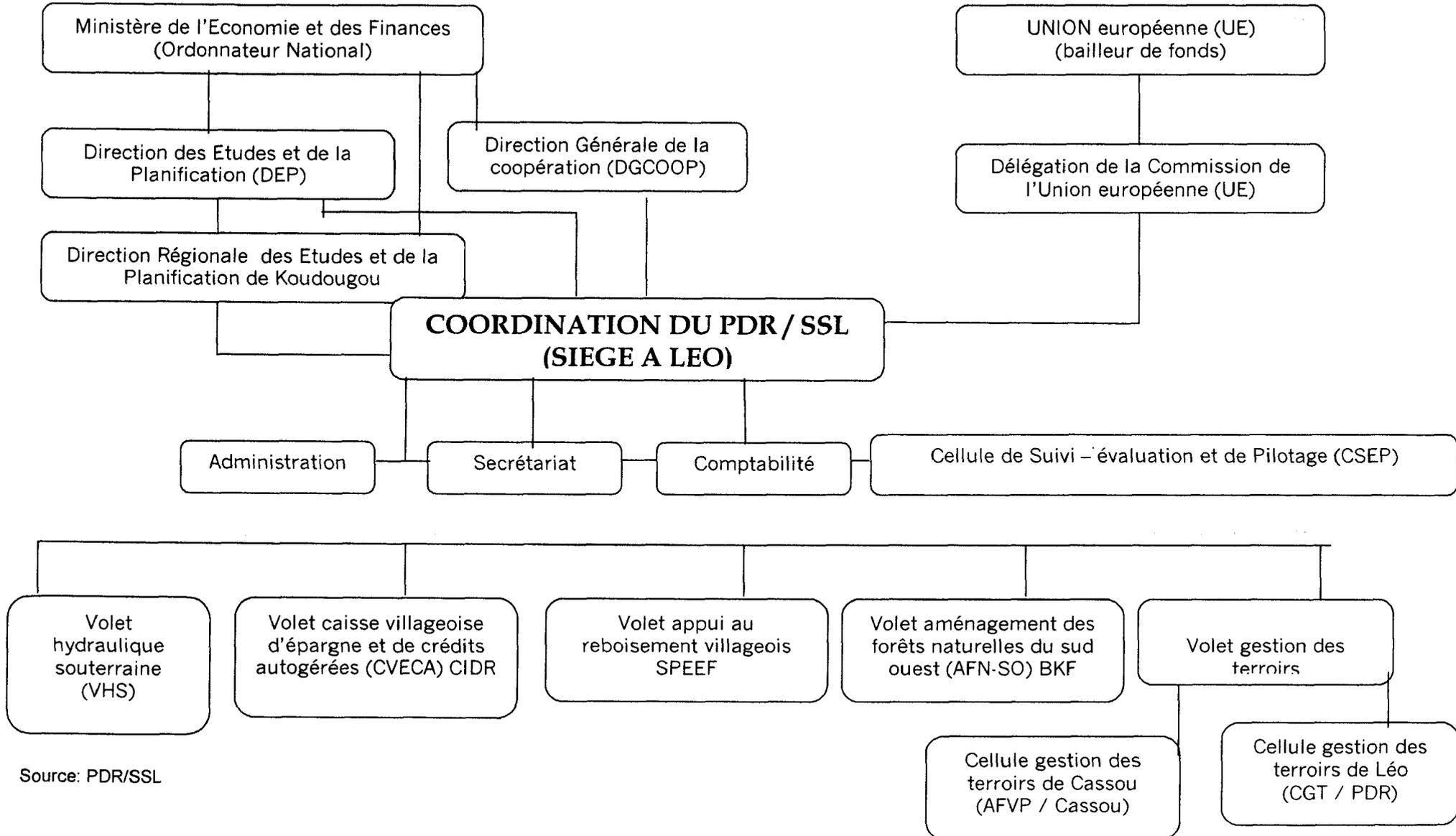
- La création de caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés (CVECA) en connexion avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ;
- L'aménagement des forêts naturelles du sud- ouest de la province (AFN / SO- BKF) ;
- La consolidation du programme d'hydraulique villageoise et pastorale ;
- La poursuite de l'appui aux initiatives locales avec les composantes suivantes :
 - . La gestion des terroirs,
 - . La réalisation d'infrastructures éducatives, sanitaires et de désenclavement,
 - . L'appui au reboisement villageois,
 - . La fixation des jeunes dans leurs terroirs,
 - . L'appui à la décentralisation de la commune de Léo,
 - . Le soutien à la coordination, à la gestion, au suivi et à l'évaluation du programme.

Ces différentes actions susmentionnées constituent les volets du programme qui sont mis en œuvre par les opérateurs. Selon Louis Berger Sarl (janvier, 1989) un opérateur est un agent auquel la coordination confie la réalisation d'actions définies dans le cadre de protocoles d'exécution. Les opérateurs sont représentés par :

- Les services du PDR/SSL (la CGT, le VHS et la CSEP) ;
- Les ONG partenaires tels que le CIDR et le BKF ;
- Les services étatiques partenaires dont le SPA, le SPE, le SPEEF, le SPOFPP, la DPS...

Le PDR est structuré en composants, volets et cellules en fonction des différents domaines d'intervention. L'organigramme suivant illustre cela.

FIGURE N° 3 : ORGANIGRAMME DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA PROVINCE DE LA SISSILI



Source: PDR/SSL

III – 1 La coordination du PDR

La coordination est le siège du programme et est basée à Léo. Elle est chargée de coordonner toutes les actions des différents intervenants du programme. C'est elle qui examine et adopte les devis programmes et les protocoles d'exécution élaborés par les opérateurs. Elle assure le suivi évaluation de toutes les activités ainsi que la formation du personnel. A cet effet elle élabore des rapports (d'activités, de suivi évaluation etc.) mensuels, trimestriels et annuels et organise au cours de l'année des réunions mensuelles de suivi et de coordination des activités.

Outre les rôles susmentionnés, cette structure joue aussi le rôle d'opérateur de certains volets du PDR comme la viabilisation des infrastructures éducatives et sanitaires, les pistes rurales, l'appui à la fixation des jeunes dans leur terroir et l'appui à la commune de Léo.

III – 2 Le volet caisses villageoises d'épargnes et de crédits autogérées

L'absence de structures bancaires dans la province a guidé la mise en place de caisses villageoises d'épargnes et de crédits autogérées (CVECA). Pour cela le volet CVECA a été créé en 1992 au sein du PDR/SSL. Il est exécuté par l'ONG française CIDR en articulation avec la CNCA à travers les services de placement et de refinancement qu'elle lui rend. Ainsi ce volet vise à satisfaire les besoins en crédits des populations rurales à travers des associations de solidarités (AS) basées sur la cohésion sociale et à offrir des services financiers tels que l'épargne grâce à des structures financières rurales décentralisées (CEVCA) capables d'être gérées et prises en charge par les villageois eux-mêmes.

III – 3 Le volet hydraulique souterraine

Pour pallier les difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'abreuvement du bétail dans la province, il a été mis en place au sein du PDR/SSL en 1991 un volet hydraulique souterrain (VHS). Celui-ci a pour mission principale d'assurer l'accès à l'eau potable des populations rurales. Pour remplir cette mission, les objectifs spécifiques suivants ont été adoptés :

- Assurer l'approvisionnement en eau des populations rurales,
- Organiser les villageois pour la prise en charge des infrastructures hydrauliques,

- Contribuer à l'éducation sanitaire des populations rurales,
- Organiser les gros villages afin d'y implanter des équipements hydrauliques solaires.

III – 4 Le volet aménagement des forêts naturelles

Dans le cadre du programme national d'aménagement des forêts naturelles (PNAFN) qui s'inscrit dans les objectifs du Plan d'Action National Environnemental (PANE), il a été créé en 1991 au sein du PDR/SSL un volet aménagement des forêts naturelles. La mise en œuvre de ce volet a été confié au projet PNUD / BKF / 89 / 011 qui en est donc l'opérateur. C'est un projet Gestion des Terroirs à orientation Gestion des Terroirs / Gestion des Ressources Naturelles (GT / GRN). Ce type de projet met beaucoup plus l'accent sur la gestion des ressources naturelles à travers des actions d'aménagements forestiers, d'aménagements de terroir (CES / DRS) et d'organisations des populations (groupement de gestion forestier). Toutefois, il développe certaines actions socio-économiques en faveur des populations concernées par l'aménagement.

Le volet aménagement des forêts naturelles a pour tâche principale d'assurer la protection et la valorisation des forêts naturelles de la province de la Sissili. C'est ainsi que pendant la 1^{ère} phase du PDR il était chargé de l'aménagement et de la gestion de 25 000 ha de forêts naturelles situées dans le nord-ouest de l'ex Sissili plus précisément dans les départements de Nébiélianayou et de Bougnounou. Par la suite au cours de la phase de consolidation le volet avait pour but essentiel d'aménager 45 000 ha de forêts naturelles au sud-ouest de l'ex province de la Sissili (dans les départements de Léo, Tô, Bourra et Niabouri). Pour cela on a associé les populations riveraines à l'aménagement de leur forêt. C'est ainsi que les femmes à travers les groupements de gestion forestière (GGF) ont pris part à toutes les activités d'exploitation forestière telles que la coupe et le ramassage de bois mort, la récolte de graines forestière etc.

III - 5 Le volet gestion des terroirs

III – 5.1 Genèse et objectifs

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la désertification et de sécurité alimentaire, le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures adéquates dont l'une est la promulgation des textes portant sur la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF). En 1987 un cadre national d'application de la RAF est mis en place: le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ; celui-ci adopte une nouvelle politique de développement rural appelé

Gestion des Terroirs pour atteindre un développement harmonieux et durable du monde rural. Dès lors l'approche gestion des terroirs a été expérimentée et mise en œuvre dans divers projets de développement rural déjà fonctionnels ou nouvellement créés à cet effet.

Dans cette optique, le PDR insère en 1992 dans son programme un volet Gestion des Terroirs qui est exécuté au nord et au sud de l'ex - province de la Sissili par deux cellules :

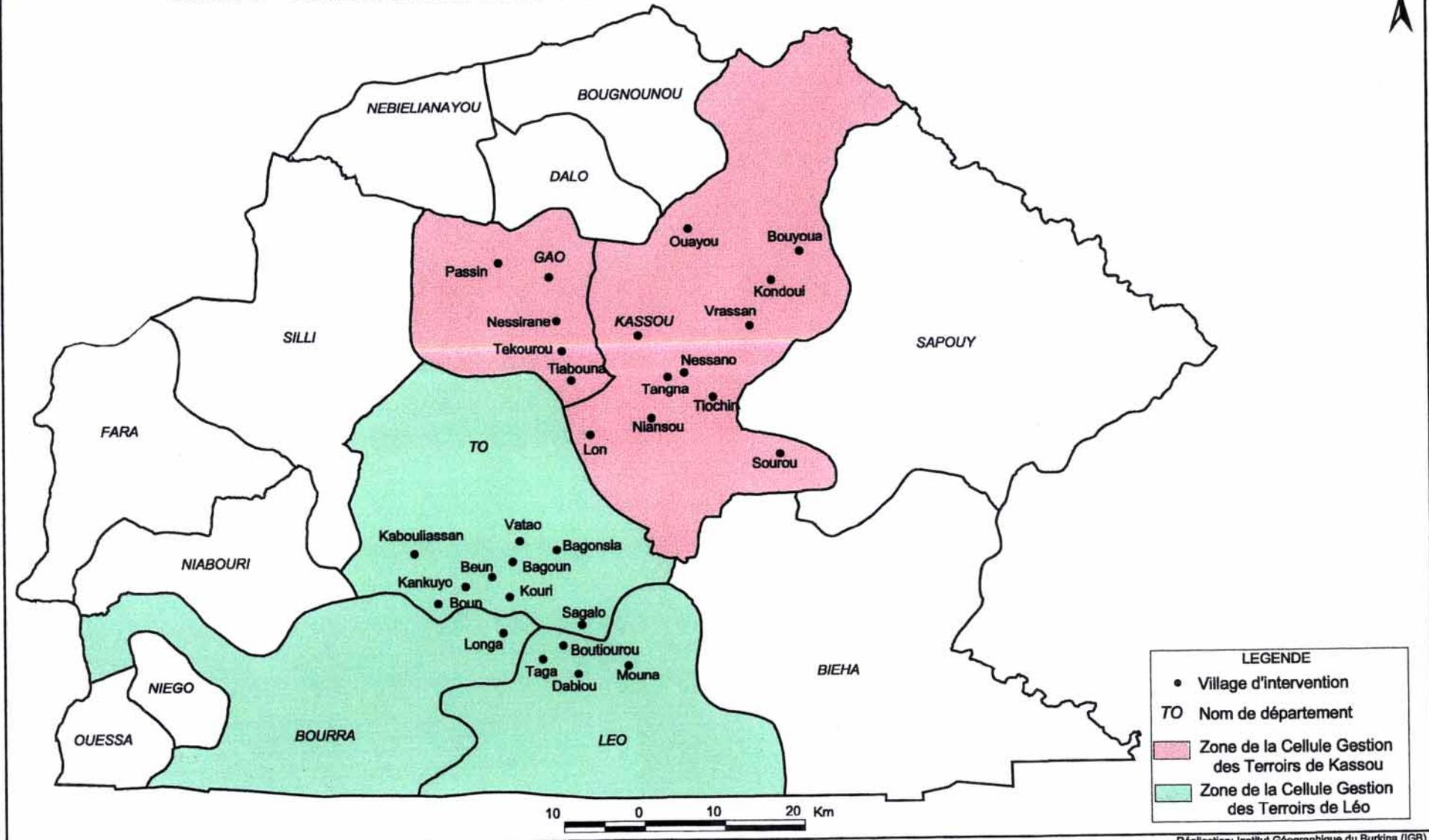
- La cellule gestion des terroirs de l'ONG AFVP de Kassou, au Nord (Kassou).
- La cellule gestion des terroirs (CGT) rattachée à la coordination du PDR, au sud (Léo), voire Carte N°9 à la page 57.

Les différents objectifs assignés à ce volet gestion des terroirs ont été redéfinis à deux reprises en fonction des deux phases du PDR. C'est ainsi que pendant la phase de programmation le PDR « a adopté l'approche gestion des terroirs comme une alternative dans la recherche de l'intégration et de la sédentarisation des migrants, de la sauvegarde de l'environnement et du développement participatif », (PDR, 1996). Pour réaliser cet objectif global, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

- Favoriser l'émergence d'une structure villageoise interlocutrice unique de tous les intervenants du village ;
- Initier des techniques d'inventaires des ressources du terroir accessibles à tous les acteurs (diagnostic du milieu, plan d'action prioritaire...) dans l'optique d'une meilleure implication des populations dans le montage de dossiers et la recherche de financement pour leurs projets de développement ;
- Inciter à la formalisation d'une concertation véritable entre le village et les structures d'intervention.

Au cours de la phase de consolidation (juillet 1995 à juin 1998) l'objectif global à atteindre était d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés rurales tout en assurant la préservation et la valorisation des ressources naturelles de la zone d'intervention. L'objectif spécifique qui a été formulé est d'amener les populations rurales à prendre en charge leur propre développement en adoptant une gestion rationnelle des ressources naturelles de leur terroir. Pour atteindre ses objectifs le projet gestion des terroirs a opté pour une stratégie d'intervention plus ou moins semblable à celle du PNGT qui toutefois s'adapte au contexte spécifique de la province de la Sissili.

CARTE N° 9: ZONES D'INTERVENTION DES DEUX CELLULES DE GESTION DES TERROIRS DU PDR SISSILI



Source: Cartes topographiques au 1/200000 de LEO et PO

Réalisation: Institut Géographique du Burkina (IGB)

III – 5. 2 Stratégie et domaines d'intervention

La stratégie adoptée par le projet est caractérisée par une démarche ascendante et participative dont les principes fondamentaux sont :

- La participation et la responsabilisation des populations cibles. Pour cela l'approche participative est utilisée comme stratégie de base ;
- La promotion de structures villageoises chargées de la réalisation des différentes actions GT ;

La démarche utilisée est itérative en ce sens qu'elle n'est pas figée; du reste, les plans et programmes d'interventions établis peuvent subir à tout moment des modifications en fonction des réalités vécues sur le terrain ;

La stratégie développée est aussi multisectorielle et globale dans la mesure où elle embrasse tous les secteurs de la vie économique et sociale des populations rurales ;

La nécessité de mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (zootechnicien, un agronome, forestier, sociologue et géographe) jouant le rôle d'appui conseil s'impose afin d'aboutir à une analyse des faits sous plusieurs angles ;

- Le développement d'une synergie entre les différents acteurs (communautés rurales, équipes pluridisciplinaires, autres volets du PDR, partenaires financiers, services techniques, administration, ONG et services privés) pour la réussite de la gestion des terroirs ;

La stratégie d'intervention du volet gestion des terroirs implique une démarche opérationnelle comportant quatre étapes qui sont :

- La prise de contact: au cours de cette prise de contact préliminaire, le PDR et son volet Gestion des Terroirs sont présentés aux villageois ; c'est l'occasion d'une découverte mutuelle entre le village et l'équipe GT ;

- La réalisation d'un diagnostic rapide participatif (DRP) : il vise à identifier avec l'ensemble de la population les problèmes, les contraintes et les besoins, mais aussi les atouts et les potentialités de leur terroir en vue d'une éventuelle formulation des actions à entreprendre. Il aboutit nécessairement à un plan d'action prioritaire (PAP) qui définit tous les axes d'intervention. Le DRP est réalisé et appuyé par divers outils techniques : photographies aériennes agrandies, cartes, Méthode Active de Recherche Participative (MARPP) ;

- Le montage des dossiers de financement et l'exécution : toutes les actions retenues dans le plan d'action constituent chacune une action projet du plan d'action prioritaire (PAP). Avant une éventuelle exécution des actions projets, celles-ci sont soumises à un montage technico-financier puis sont par la suite négociées, défendues au cours d'une séance de

négociation par les bénéficiaires (voir photoN°7 et N°8). Une fois que la décision de financement d'un dossier d'action projet est acquise, le bénéficiaire verse une participation financière dont le taux est déterminé à partir d'une grille de financement et signe un contrat avec le bailleur de fonds (PDR) qui débloque les fonds nécessaires à sa réalisation. Ainsi chaque action planifiée dans le PAP suit le cheminement ci-dessus décrit avant d'être exécutée par les bénéficiaires avec l'aide de l'équipe GT ;

- Le suivi évaluation: Il est réalisé tout au long du processus de GT. A chaque fin de campagne ou de réalisation d'une action projet, plusieurs évaluations sont initiées : une auto évaluation de l'action par les populations bénéficiaires, une évaluation externe faite par l'équipe GT et les partenaires techniques et une évaluation concertée (population, équipe GT, partenaires technique).

Les interventions du volet gestion des terroirs qui est fortement inspiré du PNGT consistent à réaliser des activités intégrant deux aspects du développement :

- Un aspect d'aménagement de l'espace rural dans le but d'une utilisation rationnelle des ressources.

- Et un aspect de réalisation d'activités socio-économiques favorables au développement des populations rurales.

Ainsi des activités couvrant divers domaines du monde rural sont menées. Elles sont de cinq types, il s'agit des actions d'aménagements (réalisations d'ouvrage anti-érosives, intensification de l'agriculture), d'hydrauliques(puits busés, forages, boulli...), de soutien à la production (végétale, animale, sylviculture...), socio-éducatives (formations diverses, réalisations d'infrastructures éducatives ou sociales...) et les activités socio-économiques en amont et en aval de toutes ces activités ci-dessus citées.

SEANCE DE NEGOCIATION DE DOSSIER DE FINANCEMENT



PHOTO N° 7 : BAILLEURS DE FOND



PHOTO N°8 : LES PAYSANS EN NEGOCIATION

CHAPITRE II : L'IMPLICATION DES FEMMES A LA GESTION DES TERROIRS.

I – LES STRUCTURES FEMININES DE PARTICIPATION DES FEMMES A LA GESTION DES TERROIRS

L'une des conditions préalables à la mise en œuvre de la GT est la promotion à la base d'organisations villageoises dynamiques capables d'assurer et d'assumer les multiples fonctions nées de l'application de celle-ci. Pour cela le projet a mis en place dans sa zone d'intervention des organisations (structures de développement villageois) considérées comme des structures relais entre les populations bénéficiaires et l'équipe CGT ou tous autres intervenants extérieurs du village. Elles sont créées en fonction des différents problèmes identifiés par les populations pendant les DRP et sont fondées sur des structures villageoises anciennes si elles existent.

I – 1 les groupements villageois féminins (GVF)

Ce type d'organisation regroupe le plus souvent les femmes du village sans distinction d'ethnie comme le GVF Nimaro ywan de Boutiourou. Toutefois il arrive qu'un groupement rassemble uniquement des femmes d'une même ethnie (le GVF Némározen des femmes nuni et le GVF Delwendé des femmes Mossi de Kouri). Les conditions d'adhésion sont généralement les suivantes : être un résident du village, payer la part sociale (500 à 1000frs CFA), payer les cotisations mensuelles (50 à 100frs CFA) et accepter de suivre le règlement intérieur du groupement. Il convient de souligner l'absence des femmes peuhl dans ces différents GVF. Celles-ci vivent souvent en parfaite autarcie sans aucun contact avec les autres femmes du village. Hormis certaines activités (vente des produits laitiers et recherche d'eau) qui les obligent à se frotter aux autres femmes, elles sont tout le temps cloîtrées dans leurs campements. Dans sa zone d'intervention, le projet dénombre environs 20 GVF comprenant 779 femmes dont 539 femmes Nuni et 240 femmes Mossi avec lesquels il mène différentes actions de GT.

En ce qui concerne notre étude, nous avons eu à travailler avec quatre GVF. Ce sont principalement les GVF Kasanduen Ne yi dian de Bagoun (86 femmes dont 2 mossi), Nemaro Ywan de Boutiourou 130 femmes dont 50 Nuni et 80 Mossi, Némározen (40 femmes Nuni) et Delwendé de Kouri (22 femmes mossi).

Le plus souvent les GVF mettent en place une structure dirigeante (bureau exécutif) chargée d'assurer le bon fonctionnement du groupement. Ce bureau comprend 8 à 12 membres occupant divers postes (président et adjoint, secrétaire et adjoint, trésorier et adjoint, responsable à l'organisation ...).

Au sein du GVF les femmes reçoivent un appui financier, technique et conseil de l'équipe CGT leur permettant de mener de nombreuses activités (embouche, banque de céréale etc.) en plus de celles traditionnellement réalisées par les GVF (culture de champs collectifs, prestation de service). La pratique de ces activités a entraîné la création de structures de gestion des groupements qui sont essentiellement les comités spécifiques contribuant à la gestion et à l'orientation efficiente des actions entreprises.

1-2 Les comités spécifiques

Les comités spécifiques représentent les comités créés à l'échelle villageois et ceux mis en place au sein des groupements (GVF, GVA, GVE) ; ils sont constitués en fonction des activités menées.

Les comités de gestion de banques de produits agricoles et de cueillettes (BPAC), de savonneries, de moulin sont des structures émanant des GVF. Ils sont chargés de la gestion, du suivi et de l'exécution des différentes activités menées. Ceux-ci sont fonctionnels seulement si l'activité liée au comité est pratiquée par le GVF.

Il existe aussi d'autres comités créés à l'échelle villageois. Il s'agit des comités de gestion d'infrastructures hydrauliques (comité de point d'eau ou CPE), économiques (comité de gestion des CVECA), socio-éducatives (comité d'alphabétisation, association de parents d'élèves) et des comités villageois de reforestation. Les femmes participent presque à égalité à la gestion des CVECA ; en témoigne leur présence dans les différents postes de gestion institués pour le bon fonctionnement de celles-ci. Ainsi dans le cadre de l'implantation d'une CVECA, le village désigne 2 caissiers (1 homme et 1 femme), 2 animateurs (1 homme et 1 femme) et met en place un comité de gestion de la caisse comprenant 6 membres (3 hommes et 3 femmes).

On note une faible participation féminine à certains comités tels que les comités d'alphabétisation, les CPE. Par exemple, parmi les 7 postes d'un CPE seuls les 2 postes d'hygiénistes sont occupés par des femmes. Cela prouve qu'elles n'ont pas d'influence notable sur le choix des sites d'implantation des forages, la collecte et la gestion des fonds ainsi que l'entretien technique des forages bien qu'elles soient les principales utilisatrices.

Il existe aussi des comités villageois où les femmes sont purement exclues comme les Associations de Parents d'Elèves (APE) et les comités villageois de reboisement (CVR). Etant donné que les femmes sont d'importantes utilisatrices des ressources forestières à travers la recherche de bois de chauffe et d'autres sous-produits forestiers, il s'avère indispensable de les intégrer au CVR.

1-3 Les associations de solidarité

Comme il a été dit plus haut, il existe aussi des associations de solidarité (AS) dans les villages CGT. Ces associations ont été créées à la faveur des CVECA parce que l'une des conditions d'accès aux crédits CVECA est l'organisation des adhérents en association de 5 à 12 membres.

L'association de solidarité est le partenaire de la caisse. C'est avec elle que les caisses mènent les activités de crédits. Ces associations contribuent à la responsabilisation de leurs membres puisqu'en cas de non-remboursement du crédit c'est l'ensemble des membres de l'AS qui est pénalisé et chargé du remboursement.

Dans la zone CGT, il existe environs 115 AS féminines. Au sein de toutes ces organisations les femmes contribuent à la mise en œuvre de la GT en participant aux différentes activités initiées par le projet en leur faveur.

II – LES FEMMES DANS LES ACTIVITES DE GESTION DES TERROIRS

II – 1 Les activités socio-économiques

Elles comprennent les activités entrant dans le domaine de la création d'infrastructures (hydraulique, éducative, sanitaire, économique), de la formation et des activités génératrices de revenus. Ce sont des activités qui contribuent à l'amélioration de la situation économique des femmes ainsi qu'au renforcement de leur participation à la GT. La conduite de ces activités nécessite au préalable la possession d'un capital susceptible de les financer. Pour cela la CGT apporte aux femmes un appui financier sous forme de crédit ou de subvention dans divers domaines d'activités.

II – 1.1 L'accès aux crédits

Les crédits octroyés par la CGT aux femmes sont de deux sortes et couvrent maints domaines. Il s'agit des crédits individuels et des crédits collectifs. Ces crédits concernent les semences améliorées (agricoles et maraîchères), les produits phytosanitaires, le matériel agricole (charrette, charrue...), l'embouche ovine et porcine, le petit commerce, les banques de céréales et les unités économiques de transformation (moulin, savonnerie).

Ces différents crédits consentis aux femmes sont de sources diverses. En plus des prêts qu'elle leur accorde, la CGT fait parfois appel à d'autres structures de crédits présentes dans sa zone pour financer certaines activités économiques féminines. Parmi ces structures on a les CEVCA qui offrent des crédits d'embouche et de petit commerce grâce aux refinancements affectés et les institutions féminines de crédits telles que le FAARF et le FAAGRA. Dans ce cas ci, la CGT sert d'interface entre les structures de crédits et les bénéficiaires. Elle assume de ce fait un rôle de garantie pour celles-ci.

Chaque remise de fonds à un GVF fait toujours l'objet d'un contrat qui constitue une sorte de reconnaissance de dette dûment signée par les deux parties. Tous ces prêts octroyés sont à court terme étant donné qu'ils n'atteignent jamais 1an. Le montant du crédit que peut acquérir un individu est très variable (5000 à 60000FrsCFA) tandis que celui du GVF dépend des besoins du groupement, de l'activité à réaliser et de la solvabilité du demandeur.

Le tableau suivant montre les différents types de crédits accordés aux femmes en fonction de leurs activités. De ce tableau il ressort que 672 femmes de la zone CGT ont bénéficié d'un crédit CGT, soit au total 86 % des femmes membres de GVF. Ce taux montre une forte participation des femmes aux actions de crédits engagées à leur profit par le projet.

TABLEAU N° 2 : TYPE DE CREDITS ALLOUES AUX FEMMES PENDANT LA CAMPAGNE 1997 - 1998

ACTIVITES	NOMBRE DE GROUPEMENTS CONCERNES	NOMBRE D'AS CONCERNEES	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHEES	QUANTITE A REALISER	FINANCEMENT ACCORDE SOUS FORME DE CREDIT (Frs CFA)	OBSERVATIONS
Embouche ovine et porcine	5 GVF	38 AS	150 dont 149 femmes et 1 homme	315 têtes de moutons et 10 têtes de porcs	3 103 000 dont 2 978 000 destinés aux femmes et 125 000 pour un homme	99,33 % des personnes touchées sont des femmes
Production d'arachide	13 groupements dont 8 GVF et 5 GVA	-	86 dont 52 femmes et 34 hommes	4 931 kg de semences d'arachide pour une superficie de 50,5 ha	691 950 dont environ 418 340 affectées aux femmes	60 % des personnes touchées sont des femmes
Maraîchage	5 groupements dont 1GVF et 4 GVA	8 sous groupes de production dont 1 sous-groupe de femmes	70 dont 40 femmes et 30 hommes	20 800 m2	1 233 643 dont environ 704 940 alloués aux femmes	Données cumulées de 1996, 1997 et 1998
Banque de produits agricoles et de cueillette (BPAC)	9 groupements dont 2 GVF, 5 GVA, 1 GVE et 1 AS masculine	1 AS masculine	208 personnes dont 122 femmes et 86 hommes	9 BPAC dont 2 BPAC pour les GVF	2 168 500 dont 700 000 pour les BPAC de GVF	La capacité d'une BPAC est d'environ 30 tonnes (300 sacs)
Installation de moulin	1 GVF	-	22 femmes	1 moulin	1 517 600	-
Acquisition d'équipement agricole	22 groupements dont 2 GVF et 20 GVA	-	69 dont 3 femmes et 63 hommes	49 multiculteurs bovins 1 multiculteur asin 35 charrettes 10 semoirs 4 pulvérisateurs 1 brouette dont 1 multiculteur et 2 charrettes pour 3 femmes	8 772 095 dont 270 000 pour les 3 femmes	Les 270 000 Frs CFA représentent la somme du multiculteur (60 000F CFA) plus la somme des 2 charrettes (210 000) Frs CFA
Petit commerce	7 GVF	40 AS	213 Femmes	-	3 595 000	-
Total du financement octroyé sous forme de crédit (en Frs CFA)	21 081 788 dont 10 183 880 alloués aux femmes					

Source : CGT / PDR/SSL

II – 1.2 Les activités de production végétale

Ces activités comprennent les actions de productions agricoles collectives (l'exploitation de champs collectifs), de productions agricoles individuelles et les cultures maraîchères.

Les champs collectifs sont des parcelles de cultures collectives appartenant à un groupement (GVF) ou une association (Kampini). Sur ces parcelles on produit surtout l'arachide, le Niébé et le riz pluvial dont les semences sont octroyées par la CGT. Afin d'intensifier l'agriculture pour accroître les rendements des productions, le projet offre aux femmes des possibilités d'acquisition d'engrais minérale (Burkina phosphate) et de produits phytosanitaires tels que les herbicides (primagram, garil, décil). Le tableau n°3 fait le bilan du Burkina phosphate accordé au cours de la campagne 1996 – 1997.

Tout comme dans le cas des champs collectifs, les femmes cultivent sur leurs parcelles individuelles divers types de produits dont les semences sont acquises au près de la CGT.

En raison de leur introduction récente les cultures maraîchères (choux, oignons, tomates, piment etc) n'ont pas été suffisamment développées dans la zone CGT. Ces cultures sont pratiquées sur 8 sites répartis dans 5 villages (Boutiourou, Kouri, Bagoun, Vatao et Mouna). Dans les villages d'enquêtes, aucune femme ne fait du maraîchage ; par contre les hommes le pratiquent. Cependant les femmes dont les maris font du maraîchage participent à l'entretien des sites à travers l'arrosage des plants.

TABLEAU N°3 : situation du Burkina phosphate mis à la disposition des producteurs pendant la campagne 1996 - 1997

VILLAGE	BENEFICIAIRE	QUANTITE (SACS)	TAUX DE SUBVENTION (%)	CONTRIBUTION TOTALE (EN FRS CFA)	DESTINATION
Bagoun	GVF	02	25	4 500	Production d'arachide
Boun	GVA	48	50	72 000	Fosses fumières
Boun	GVF	04	50	6 000	Production d'arachide
Kabouliassan	GVF	35	50	52 500	Production d'arachide
Kankuyo	GVE / Mossi	32	50	48 000	Fosses fumières
Longa	GVA / Nuni	08	50	12 000	Production d'arachide
Longa	GVA / Mossi	64	50	96 000	Fosses fumières
Longa	GVA / Mossi	20	50	30 000	Production d'arachide
Vatao	GVF / Nuni	10	50	15 000	Production d'arachide
Vatao	GVF / Mossi	20	50	30 000	Production d'arachide
Vatao	GVA / Mossi	40	50	60 000	Fosses fumières
TOTAL GVF	5	71	-	108 000	5 Production d'arachide
TOTAL GVA	5	180	-	270 000	3 Fosses fumières 2 Production d'arachide
TOTAL GVE	1	32	-	48 000	1 Fosses fumières
TOTAL GENERAL	11	283	-	426 000	7 Production d'arachide 4 Fosses fumières

Source : CGT/PDR/SSL

II – 1.3 Les activités de production animale : l'embouche ovine et porcine

L'embouche ovine et porcine est la principale activité individuelle exercée par les paysannes. Ainsi de 1993 à 1998, 436 femmes contre seulement 3 hommes dans 8 villages (Bagoun, Kouri, Boutiourou, Beun, Longa, Taga, vatao et Boun) ont fait l'embouche de 840 moutons et 33 porcs grâce à un refinancement de la CGT, affecté au CEVCA, d'un montant total de 7 397 445Fr CFA. Avec les prêts elles achètent chacune des moutons ou des porcs et procèdent à une embouche de case. Cela consiste à engraisser les animaux pendant une période de 6 mois en leur apportant des aliments locaux tels que le son de céréales, les fanes d'arachide et de niébé, le sel et des soins sanitaires par administration de comprimés déparasitant (confère photo N°9).

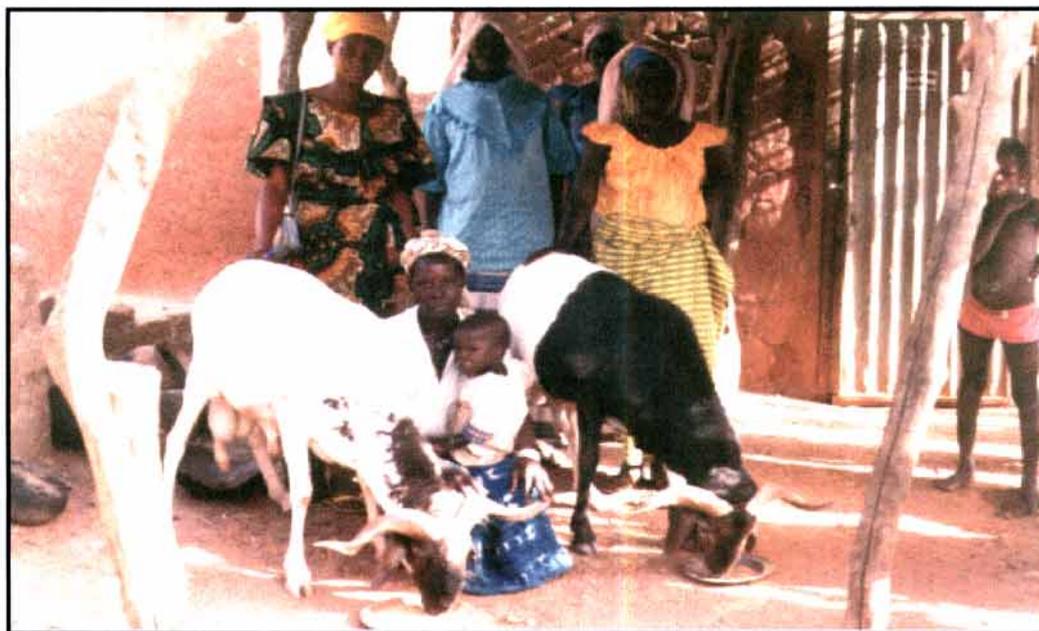


PHOTO N°9 : FEMME ET SES MOUTONS D'EMBOUCHE

Les modalités d'acquisition d'un crédit embouche sont les suivantes :

- participation en fonds propres des bénéficiaires : 10 % minimum à verser par les CVECA à la place des bénéficiaires.
- refinancement affecté : 90 % affecté au CVECA
- durée : 7 mois
- taux d'intérêt CVECA : 24 % dont 10 % sont reversés dans le compte CVECA des bénéficiaires
- taux d'intérêt à reverser par les CVECA à la CGT : 8 % / an
- principal à rembourser à la CGT après recouvrement du crédit par les CVECA : 100 %
- Garantie : néant

Dans l'ensemble, 56 % des femmes membres des GVF ont mené l'activité dans la zone CGT pendant 5 ans. Le tableau N°4 donne un aperçu général de la situation de l'embouche ovine et porcine de 1993 à 1998.

TABLEAU N°4: SITUATION DE L'EMBOUCHE OVINE ET PORCINE DE 1993 à 1997

ANNEE	NOMBRE DE PROMOTEURS			NOMBRE DE TETES PAR TYPES D'ANIMAUX			MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT (en Frs CFA)
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	MOUTONS	PORCS	TOTAL	
1993 - 1994	23	0	23	41	0	41	186 465
1994 - 1995	35	0	35	74	0	74	395 000
1995 - 1996	133	0	133	226	07	233	1 938 480
1996 - 1997	96	02	98	194	16	210	1 774 500
1997 - 1998	149	01	150	305	10	315	3 103 000
TOTAL	436	03	439	840	33	873	7 397 445

Source : CGT / PDR/SSL

Outre l'embouche menée, les femmes pratiquent aussi le petit commerce grâce aux différents prêts contractés.

II – 1.4 Le petit commerce

Traditionnellement les femmes entreprennent le commerce de produits divers comme celui des produits agricoles et de cueillette à l'état brut (riz, sorgho, haricot, pois de terre, noix de karité, pépin de néré etc) ainsi que la vente de ces produits transformés (beurre de karité, soubala, dolo, galettes, savon etc).

Pour leur permettre de bien mener ces activités commerciales, la CGT les aide en leur octroyant des fonds de roulement (FDR). Ces fonds sont acquis auprès des CVECA dans le cas où il existe des possibilités de refinancement ou auprès d'autres institutions de crédits telles que le FAAGRA. A titre illustratif pendant la campagne 1997–1998, le petit commerce a été financé avec un montant total de 3 595 000Frs CFA dans 7 villages, au profit de 213 femmes regroupées dans 40 AS appartenant à 7 GVF.

L'analyse des résultats d'enquête fait ressortir que la participation des femmes de la zone d'étude aux activités de petit commerce est faible. Seules 23,82 % des 277 femmes de GVF ont mené des activités rémunératrices grâce aux crédits contractés. La production et la commercialisation du beurre de karité est la principale activité menée par les femmes surtout les Nuni (45,45 %) ; après le beurre viennent le commerce de riz paddy pratiqué par les mossi (16,66 %), la vente du savon traditionnel par les femmes Nuni (10,60 %), la commercialisation du sorgho par les femmes Mossi (10,60%), la fabrication et la vente du soubala réalisée par les Nuni (90,09 %). La préparation et le commerce de dolo occupe 7,57 % des femmes Nuni et Mossi non musulmane (animistes ou chrétiennes). Le commerce des produits de restauration (riz + soupe, dolo, beignet, tabac, cola...) qui sont des produits périssables n'occupe que très peu de femmes. Il est mené localement dans le village de porte en porte.

Outre ces activités individuelles réalisées, les femmes entreprennent aussi sur l'initiative du projet des activités collectives financées par celui-ci. Il s'agit notamment des banques de produits agricoles et de cueillettes (BPAC) et des savonneries tenues par les GVF.

II – 1.5 Les Banques de produits agricoles et de cueillette (BPAC)

Les BPAC sont gérées par des GVA, des GVF et des AS sans aucune distinction de sexes et d'ethnies. La gestion d'une BPAC est une opération qui consiste à acheter à bas prix des produits céréaliers ou de cueillettes au moment des récoltes dans le but de constituer des stocks de sécurité qui seront revendus aux populations à des prix raisonnables en période de soudure. De 1995 à 1998, le budget total de BPAC alloué aux organisations (GVA, GVF et AS masculine) remonte à 6 775 000Fr CFA dont 2 050 000Fr CFA destinés aux GVF. Le tableau ci-après donne des détails sur les FDR investis dans les BPAC de 1995 à 1998.

TABLEAU N°5: SITUATION DES FDR ALLOUES AUX BPAC DE 1995 à 1998

ANNEES	GROUPES CONCERNES		FINANCEMENTS ACCORDES (en Frs CFA)
	TYPES	NOMBRES	
1995 - 1996	GVF	3	250 000
	GVA	2	350 000
	AS masculine	2	300 000
	TOTAL	7	900 000
1996 - 1997	GVF	5	875 000
	GVA	3	625 000
	AS masculine	3	800 000
	TOTAL	11	2 300 000
1997 - 1998	GVF	3	700 000
	GVA	5	2 275 000
	AS masculine	2	600 000
	TOTAL	10	3 575 000
TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS ALLOUES			6 775 000

Source: CGT / PDR/SSL

Il ressort de l'analyse de ce tableau que le montant total (1 825 000Fr CFA) mis à la disposition des BPAC de GVF est nettement inférieur à celui de GVA (3 550 000Fr CFA). Dans la zone d'étude le GVF KND de Bagoun et le GVF Nemarozen de Kouri ont eu à réaliser l'activité. La situation des sommes investies en faveur de ces différents GVF et les montants à rembourser au projet sont présentés dans le tableau n° 6 à la page 72.

TABLEAU N°6 : BILAN FINANCIER DES BPAC DE LA ZONE D'ETUDE DE 1995 - 1998

ANNEES	STRUCTURES GERANTES DE BPAC	CREDITS ALLOUES (en Frs CFA)	DEPENSES TOTALES (en Frs CFA)	RECETTES TOTALES (en Frs CFA)	INTERETS A REMBOURSER (en Frs CFA)	BENEFICES (en Frs CFA)
1995 - 1996	GVF Kasanduen Ne Yi Dian de Bagoun	75 000	74 675	121 500	0	46 825
1996 - 1997	GVF Kasanduen Ne Yi Dian de Bagoun	250 000	257 700	347 000	20 835	68 465
	GVF Nemarozen de Kouri	100 000	100 000	141 325	10 000	31 325
1997 - 1998	GVF Kasanduen Ne Yi Dian de Bagoun	500 000	454 725	584 800	33 334	96 741
	GVF Nemarozen de Kouri	200 000	185 650	231 925	13 334	32 941
TOTAL		1 125 000	1 072 750	1 426 550	77 503	276 297

Source : CGT / PDR/ SSL

Les produits agricoles et de cueillettes sont stockés dans des magasins construits par la CGT. Les produits emmagasinés sont : le sorgho, le petit mil, l'arachide et les noix de karité. Soulignons que la BPAC sert aussi de magasin de stockage des produits comme l'arachide, le niébé, le riz issus des champs collectifs de GVF.

Les achats et les ventes se font en assiettées (coco zouan chez les Nunis ou yoruba chez les Mossis). C'est le comité de BPAC qui s'occupe de la vente des produits. Elle a lieu tous les trois jours pendant la période de soudure (fin avril à fin juillet). Le prix de vente des céréales est fixé par le comité en fonction des prix sur les marchés locaux voisins. La stratégie commerciale consiste à maintenir les prix de vente toujours inférieurs par rapport aux prix des marchés locaux pour que la BPAC soit accessible à tous. Les membres des GVF ont également la possibilité d'y acheter des céréales à crédit.

Les BPAC répondent à un double objectif : un objectif social puisqu'elles permettent un ravitaillement rapide et à moindre coût des populations en céréales et un objectif économique en ce sens qu'elles constituent une source de revenus pour les groupements. C'est pour cette raison que le GVF KND s'est toujours intéressé au BPAC contrairement à certaines activités qu'il abandonna juste après une année d'expérimentation, notamment les savonneries.

II – 1.6 Les savonneries

Les savonnerie ont été mises en place au sein de trois GVF (KND de Bagoun, Delwendé de Beun et Nemarozen de Longa) pendant la campagne 1995 – 1996. Mais la fabrication du savon n'a pas été une activité pérenne car tous les GVF qui la pratiquaient l'ont arrêtée après une année d'expérimentation. La création d'une petite unité de savonnerie nécessite l'acquisition de matériels dont l'achat est d'une part subventionné par la CGT et d'autre part financé par le GVF (confère tableau n°7 page 74).

TABLEAU N° 7 : MISE EN PLACE D'UNE PETITE UNITE DE SAVONNERIE à BAGOUN

LIBELLES	PRIX D'ACHAT (en Frs CFA)	PARTICIPATION DE LA CGT (SUBVENTION en Frs CFA)	PARTICIPATION DU GVF (en Frs CFA)
Achat d'un moule moyen de 24 boules	6 000	3 000	3 000
Achat d'un moule petit de 24 boules	5 000	0	5 000
Achat d'une paire de gants	2 240	1 120	1 120
Achat d'une cuvette en plastique	2 500	1 250	1 250
Achat d'un gobelet gradué en plastique	400	200	200
Achat de soude caustique (2 kg)	1 600	0	1 600
TOTAL	17 740	5 570	12 170

Source: CGT / PDR/SSL

Pour mener à bien cette activité, les GVF concernés ont été formés en technique moderne de fabrication du savon par un agent du SPA sur l'initiative du projet. La production du savon dans la zone d'étude a intéressé uniquement le GVF KND de Bagoun pendant la campagne 1995–1996. Ainsi au sein du groupement, les femmes se sont organisées en cellules de 5 chaque cellule étant chargée de la fabrication du savon à tour de rôle. La vente est organisée par le comité de gestion de la savonnerie. Malheureusement la commercialisation de ce savon qui coûte entre 100 et 125Frs CFA a subi une rude concurrence du savon manufacturé de qualité meilleure et surtout du savon traditionnel pour son prix (25Frs CFA la boule) qui est à la portée de tous. Tout ceci a entraîné une mévente du savon du GVF.

Ainsi cette activité à but lucratif n'a pas généré de ressources monétaires substantielles susceptibles d'alimenter les caisses des GVF ou de leur permettre d'ouvrir un compte d'épargne dans une CVECA.

II – 1.7 L'épargne des femmes rurales

Les revenus issus des nombreuses activités économiques entreprises par les femmes constituent pour elles un véritable atout à leurs investissements dans le secteur de l'épargne rurale. Après avoir effectué les dépenses courantes et satisfait certains besoins financiers (obligations sociales et dépenses personnelles), celles-ci gardent le restant des revenus sous diverses formes. Ils peuvent être en nature ou en espèces (épargnées à la caisse ou thésaurisées soit à domicile soit dans les coffres des groupements).

Dans la zone d'étude, divers types de services d'épargnes sont développés : il s'agit des services rendus par les CVECA et des multiples stratégies d'épargnes élaborées par les femmes. Ainsi la présence de structures bancaires (CVECA) dans le village et la condition d'une épargne préalable à l'obtention de crédits offerts par ces structures ont incité les femmes à entreprendre des activités d'épargne.

Trois types de comptes sont proposés aux adhérents des caisses :

- Le dépôt à vue (DAV) : c'est une sorte de compte courant semblable à celui des banques classiques. Il n'est pas rémunéré. Il n'existe aucun plancher en ce qui concerne le montant à épargner. A chaque ouverture les déposants peuvent effectuer des dépôts ou des retraits à leur guise. Le DAV est ouvert à tous les adhérents ceux-ci peuvent faire des dépôts soit individuellement, soit à partir d'une AS, soit encore à travers un groupement (GVF, GVA).

- Le dépôt à terme (DAT) : C'est un compte bloqué où l'argent ne peut être retiré qu'à la date d'échéance du dépôt. IL a deux termes de dépôts : 5 mois et 12 mois avec un taux de rémunération de 6 %. Tous les membres de la caisse peuvent y accéder de façon individuelle ou collective.

- Le plan d'épargne (PE) : ce dépôt est destiné surtout aux femmes. Il encourage la régularité de l'épargne en obligeant les épargnants à déposer pendant 25 ouvertures la même somme (comprise entre 50 et 500 F CFA). Ce compte est rémunéré à un taux de 3 %. Tout comme les deux autres comptes, il est ouvert à tous les adhérents.

Comme il a été mentionné plus haut, en plus des services d'épargnes des CVECA dont bénéficient les femmes, celles-ci développent individuellement ou collectivement d'autres systèmes d'épargnes. Ces systèmes sont généralement informels et de natures différentes. Le produit d'épargne peut être soit un bien matériel (animaux, ustensiles ménagers, vêtements), soit de l'argent pour ce qui est de l'épargne monétaire individuelle ou collective (argent conservé dans la caisse d'un GVF), soit encore des prestations de services dont elles bénéficient à tour de rôle.

Pendant la campagne 1997-1998, la situation financière en matière d'épargne des GVF de la zone d'étude se présentait comme suit :

TABLEAU N°8 : POTENTIALITES D'EPARGNE DES GVF DES VILLAGES D'ETUDE

TYPE D'EPARGNE GVF	CVECA			CAISSE DE LA TRESORIERE DU GVF
	DAV	DAT	PE	
Kasanduen Ne Yi Dian de Bagoun	-	106 500Frs CFA	-	126 000Frs CFA
Nemarozen de Kouri	-	47 425Frs CFA	-	48 000Frs CFA
Delwendé de Kouri	-	40 000Frs CFA	-	50 200Frs CFA
Nemaro – Ywan de Boutiourou	-	125 000Frs CFA	-	0Frs CFA
TOTAL	-	318 925Frs CFA	-	224 200Frs CFA
TOTAL GENERAL				543 125Frs CFA

Source : enquête S.D

Le constat que nous pouvons faire, c'est que l'encours de l'épargne des GVF est faible. Cela est dû à un certain nombre de facteurs qui ont entravé la mobilisation d'une importante épargne auprès des groupements de femmes. Parmi ces facteurs il faut noter la faiblesse des revenus issus des activités économiques des GVF qui ne favorisent pas l'épargne. De plus, aucune activité de sensibilisation et d'information sur l'épargne n'a pas été entreprise par la CGT au près de sa population cible. Contrairement au crédit qui est suivi par le projet dès son octroi jusqu'à son recouvrement, l'épargne a été négligée et laissée entièrement à la charge des CVECA.

Parallèlement à ses programmes de crédits ruraux, la CGT n'a pas su associer des programmes de promotion et de mobilisation de l'épargne qui présente cependant un intérêt particulier dans la mise en œuvre des actions de GT. En ce sens qu'il contribue pour une grande part à l'assurance d'un bien être financier synonyme d'un épanouissement et d'une certaine stabilité économique. Ainsi la femme ou le groupement féminin qui est financièrement stable sera plus apte à suivre les différentes formations initiées en sa faveur.

II – 1.8 Les formations dispensées aux femmes

La formation dans un projet de GT occupe une place charnière. Elle constitue une activité transversale ayant pour but la sensibilisation, l'information et la formation proprement dite des communautés villageoises. Elle permet aux bénéficiaires d'acquérir une bonne capacité de réflexion, des compétences techniques et des connaissances en matière de planification et de gestion de leurs activités. Consciente de cela, la CGT a initié diverses formations au profit des populations cibles. Dans le cadre de celles-ci les femmes n'ont pas été en reste; elles ont bénéficié des formations multiformes dispensées en fonctions de leurs activités. Ces formations couvrent divers domaines notamment :

- Des actions de Sensibilisation et d'information

L'information et la sensibilisation de la population cible constituent des activités qui viennent en amont des autres activités GT et les accompagnent jusqu'à leurs aboutissements. Elles sont menées à travers les différentes animations villageoises réalisées par l'équipe de la CGT en collaboration avec les agents d'encadrement du SPA.

Les thèmes d'information et de sensibilisation portent globalement sur les actions initiées par le projet. C'est ainsi que dans les villages enquêtés, les femmes ont été sensibilisées sur des thèmes touchant : la lutte anti-érosive (fosse fumière, diguette en pierre), le reboisement, les semis en ligne, l'utilisation de la fumure organique et minérale etc. Excepté les femmes du GVF de Boutiourou qui n'ont pas eu un encadrement continu jusqu'à la fin du projet, tous les autres GVF de la zone d'étude ont été régulièrement informés et sensibilisés. La sensibilisation et l'information sont des activités qui suscitent un éveil d'esprit permettant de comprendre l'intérêt et le bien fondé de certaines activités comme l'alphabétisation ;

- Des actions d'alphabétisation

L'alphabétisation des femmes s'avère importante car elle apparaît comme une activité préalable et indispensable à la maîtrise des outils et des techniques d'intervention de la GT ainsi qu'à l'appropriation des acquis de celle-ci.

La CGT réalise annuellement des sessions d'alphabétisation auxquelles les femmes et les hommes prennent part au même titre. L'alphabétisation concerne deux langues nationales (Nuni et Mooré). Son cycle se déroule en deux phases : la première étant une alphabétisation initiale (AI) d'une durée de 75 jours et la seconde une alphabétisation de formation complémentaire de base (FCB) de 45 jours. Les centres d'alphabétisation ont une capacité moyenne de 30 auditeurs âgés de 15 à 40 ans avec une prédominance des jeunes de 15 à 19 ans, le plus souvent des célibataires. La méthode utilisée dans les centres est celle de l'INA. Les modules enseignés sont la lecture, l'écriture et la dictée.

Le bilan des quatre années d'alphabétisation initiées par le projet fait ressortir que 26 centres ont été ouverts avec un effectif de 487 auditeurs inscrits dont 305 hommes et 182 femmes. Parmi ces inscrits 454 auditeurs ont été évalués (289 hommes contre 165 femmes) dont 329 auditeurs déclarés (222 hommes et 107 femmes). Le taux de réussite est de 83,08 %. Dans les villages d'étude, 12 centres dont 6 centres AI et 6 centres FCB ont été ouverts avec une prédominance des centres mooréphones. Globalement, sur 214 apprenants évalués (91 femmes contre 123 hommes) 155 ont été déclarés admis. Parmi ces admis, on dénombre 59 femmes et 96 hommes. Le tableau qui suit donne plus de précision sur la situation de l'alphabétisation dans la zone d'étude.

TABLEAU N° 9 : SITUATION DE L'ALPHABETISATION DANS LES VILLAGES SITES DE 1994 à 1998

CAMPAGNES	VILLAGES	NOMBRE D'AUDITEURS EVALUES			NOMBRE D'AUDITEURS ADMIS			TAUX DE REUSSITE (en %)			TAUX DE PARTICIPATION (en %)			
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
1994 - 1995	Bagoun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Boutiourou	23	20	43	18	17	35	78,26	85	81,39	74,19	15,38	26,70	
	Kouri	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995 - 1996	Bagoun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Boutiourou	20	15	35	20	10	30	100	66,66	85,71	64,51	11,53	21,73	
	Kouri	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1996 - 1997	Bagoun	22	18	40	8	11	19	36,36	61,11	47,50	44	23,37	31,49	
	Boutiourou	15	8	23	13	4	17	86,66	50	73,91	48,38	6,15	14,28	
	Kouri	17	15	32	13	7	20	76,47	46,66	62,5	34	25,42	29,35	
1997 - 1998	Bagoun	7	9	16	7	7	14	100	77,77	87,5	14	10,58	14,28	
	Boutiourou	6	0	6	4	0	4	66,66	0	66,66	19,35	0	3,72	
	Kouri	13	6	19	13	3	16	100	50	84,21	26	9,67	16,96	
TOTAL GENERAL		123	91	214	96	59	155	78,04	64,83	72,42	93,89	34,21	53,90	

Source : CGT / PDR/SSL

- Des voyages d'études

Ils sont une forme d'animation et de formation qui favorisent le renforcement des compétences et capacités des participants ainsi que les échanges d'expériences entre eux. Malheureusement, l'introduction récente de cette activité n'a pas permis de réaliser plusieurs voyages d'étude au profit des populations cibles. La participation des femmes à ces voyages est faible voire symbolique ; en témoigne le nombre de femmes (2 femmes contre 12 hommes) ayant pris part au voyage d'étude organisé au profit des producteurs maraîchers de la zone d'intervention du projet courant la campagne 1997-1998 à Ouahigouya. Soulignons que dans les trois villages d'enquête aucune femme n'a pris part à un voyage d'étude qui cependant constitue un véritable cadre d'apprentissage et de formation pour elles.

- Des formations en photolecture

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GT, la photolecture est utilisée comme outil de diagnostic du terroir. Elle permet d'inventorier les ressources naturelles du terroir et de détecter les zones dégradées à aménager. C'est ainsi que dans les 6 premiers villages d'intervention, des équipes techniques villageoises de 5 membres dont 1 femme ont été initiées à la lecture des photos agrandies de terroir. La présence féminine dans ces équipes est également très faible.

- Des formations en Défense et Restauration des Sols et Conservation des Eaux et des Sols (DRS / CES)

Il s'agit ici des formations entrant dans le domaine des aménagements de sites anti-érosifs (diguettes en pierres), de bas-fonds (digues filtrantes, aménagements de berges) et de fosses fumières. Ces formations ont été dispensées de façon expéditive ce qui n'a pas permis aux femmes de bien assimiler les différentes techniques enseignées. Pour cette raison elles n'ont pas pu confectionner des ouvrages anti-érosifs personnels.

- Des techniques de production végétale et animale

Les différentes techniques de production végétale apprises aux femmes sont : l'utilisation de semences améliorées, d'engrais minéral et organique, la pratique des semis en lignes etc. Ces techniques leur sont enseignées par l'encadreur du SPA ou par l'agronome de l'équipe CGT. Cependant elles n'appliquent pas les techniques apprises sur leurs propres parcelles de cultures.

Quant aux formations reçues en ce qui concerne les techniques de production animale, elles concernent essentiellement la technique d'embouche ovine et porcine. Le zootechnicien de l'équipe CGT assure cette formation technique; seules les femmes intéressées par l'activité d'embouche y ont droit.

- D'autres formations techniques

Ce sont les formations reçues par les femmes dans le cadre de la mise en place d'une unité socio-économique (BPAC, CVECA, Savonnerie etc.). Comme exemple, on peut citer la formation en technique moderne de confection de savon qui constitue une action préalable à la création d'une unité de savonnerie. Seules les femmes du GVF KND de Bagoun ont pu bénéficier de cette formation. De tous ce qui précède on retiendra que des formations multiples et multiformes ont été dispensées aux populations cibles. Toutefois les femmes n'en ont pas bénéficié au même titre que les hommes. Le tableau ci-dessous illustre cela.

TABLEAU N° 10 : TYPE DE FORMATION DISPENSEE DANS LA ZONE D'ETUDE

THEME DE FORMATION	BAGOUN		KOURI		BOUTIOUROU	
	H	F	H	F	H	F
Sensibilisation et information	x	x	x	x	x	x
Alphabétisation	x	x	x	x	x	x
Diguettes en pierres	x		x		x	
Haies vives						
Production de plants en pépinière					x	
Reboisements	x	x	x	x	x	x
Mise en défens					x	x
Fauche et conservation de fourrage naturel	x		x		x	
Fosses fumières	x		x		x	
Embouche ovine et porcine		x		x		x
Aviculture						
Vaccinateur villageois	x		x		x	
Apiculture						
Pêche						
Maraîchage	x				x	
Gestion de forage	x	x	x	x	x	x
Gestion de CVECA					x	x
Fabrication de savon		x				
Gestion d'unité socio-économique		x		x	x	
Initiation à la photo lecture	x	x	x	x	x	x
Initiation au montage de dossier de financement	x		x		x	

Source : Enquête S.D

Malgré les multiples efforts consentis pour la formation, il faut reconnaître que les femmes n'ont pas été suffisamment formées pour identifier, réaliser et gérer les actions préconisées comme celles de création des infrastructures socio-économiques.

II – 1. 9 La mise en place d'infrastructures

Il s'agit des infrastructures entrant dans le domaine du désenclavement (ponts, pistes rurales etc.), de l'hydraulique (forages, puits à grand diamètre, puits maraîchers), de la santé (dispensaires, maternités, logements), de l'éducation (écoles, logements, centres de réunions, centres d'alphabétisation,) et des activités socio-économiques comme les BPAC.

Le tableau N°11 à la page 82 fait la situation des infrastructures mises en place par la CGT dans les villages d'études. L'observation des données de celui-ci est révélatrice d'une certaine situation qui prévaut. Dans l'ensemble, les infrastructures tous types confondus sont insuffisantes. Ainsi, on note l'absence totale d'infrastructures sanitaires dans la zone d'enquête. Pour ce qui est des infrastructures socio-éducatives on remarque la présence d'une seule école dans la zone (celle de Bagoun). Quant aux centres d'alphabétisation ou CPAF, il existe cinq construits en matériaux définitifs. Concernant les ouvrages de désenclavement, l'accent n'a pas été réellement mis sur ce type d'ouvrage, en témoigne les données du tableau. Ainsi, l'on constate que seul le village de Boutiourou possède un radier et un pont. Pour ce qui est des pistes rurales, aucune action n'a été réalisée dans ce domaine. Ce qui explique l'impraticabilité des pistes surtout en saison pluvieuse. On note la présence d'une seule CVECA (celle de Boutiourou) et de deux BPAC (une à Bagoun et une à Boutiourou). Aucun magasin d'intrant, moulin, presse à karité n'a été installé par le projet dans la zone d'étude.

L'insuffisance de ces ouvrages est imputable aux conditions d'accès difficile. A titre illustratif, les conditions d'acquisition du moulin du GVF Relwendé de Taga sont les suivantes :

Coût total du moulin	:	2 462 600Frs CFA
Subvention PDR	:	1 517 600Frs CFA
Apport des bénéficiaires	:	945 000Frs CFA

La contribution financière des bénéficiaires du moulin paraît très élevée pour un groupement de femmes, car les activités génératrices de revenus qu'elles mènent ne leur permettent pas de solder cette somme (945 000Frs CFA). C'est ainsi que dans les villages d'étude, le problème de mouture des céréales demeure très crucial. Il n'est donc pas étonnant de voir toujours des femmes moudre leur céréale de façon traditionnelle à la meule ou par pilonnage au mortier (voir photos N°10, 11 à la page 83).

TABLEAU N° 11 : INFRASTRUCTURES MISES EN PLACE PAR LA CGT DANS LA ZONE D'ENQUETE

Infrastructures Villages	DESENCLAVEMENT			HYDRAULIQUES			SOCIO SANITAIRES		SOCIO - EDUCATIVES			SOCIO - ECONOMIQUES			
	Radiers	Ponts	Pistes	Puits à grand diamètre	Puits maraichers	Forages	Dispensaires	Maternités	Ecoles	Logements de maître	Centres d'alphabétisation	Moulins	BPAC	Magasins d'intrants	CVECA
Bagoun	0	0	0	1	1	2	0	0	1	1	2	0	1	0	0
Kouri	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Boutiourou	1	1	0	2	2	2	0	0	0	0	1	0	1	0	1

Sources : enquête SD et CGT / PDR /SSL

TECHNIQUES DE MOUTURE DES CEREALES

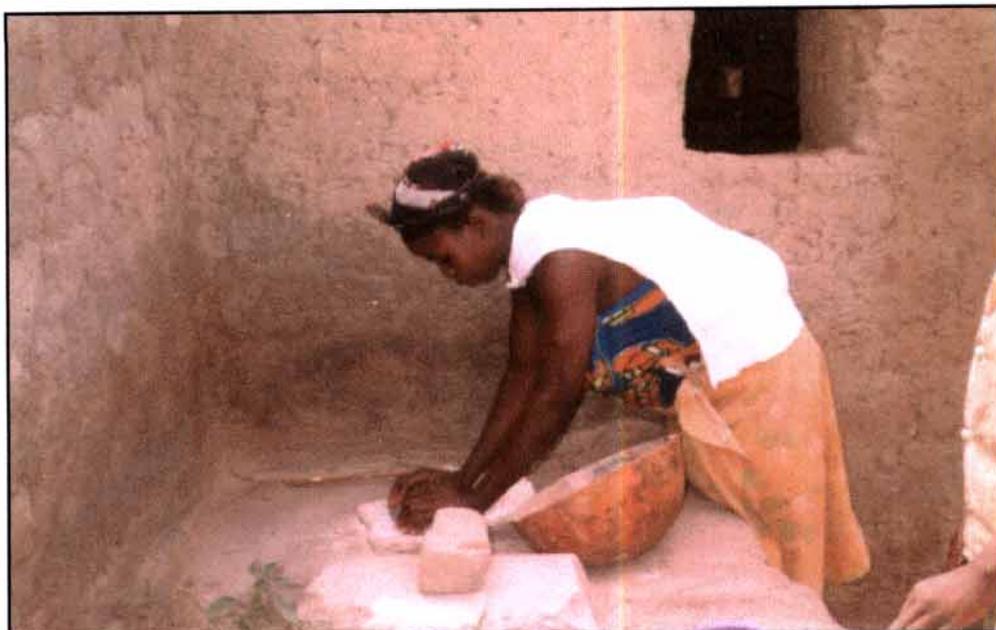


PHOTO N°10 : MOUTURE A LA MEULE



PHOTO N°11 : MOUTURE AU MORTIER

De toutes ces infrastructures réalisées, la création d'infrastructures hydrauliques a le plus intéressé le projet. Selon, le tableau n°11 de la page77, partout dans les 3 villages au moins 1 forage et 1 puits à grand diamètre ont été implantés. Dans les villages où il y a des sites maraîchers (Bagoun, Boutiourou), des puits maraîchers ont été construits. Les photos N°12 et 13 suivantes illustrent bien le type d'infrastructure hydraulique réalisée par la CGT.

INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR LA CGT

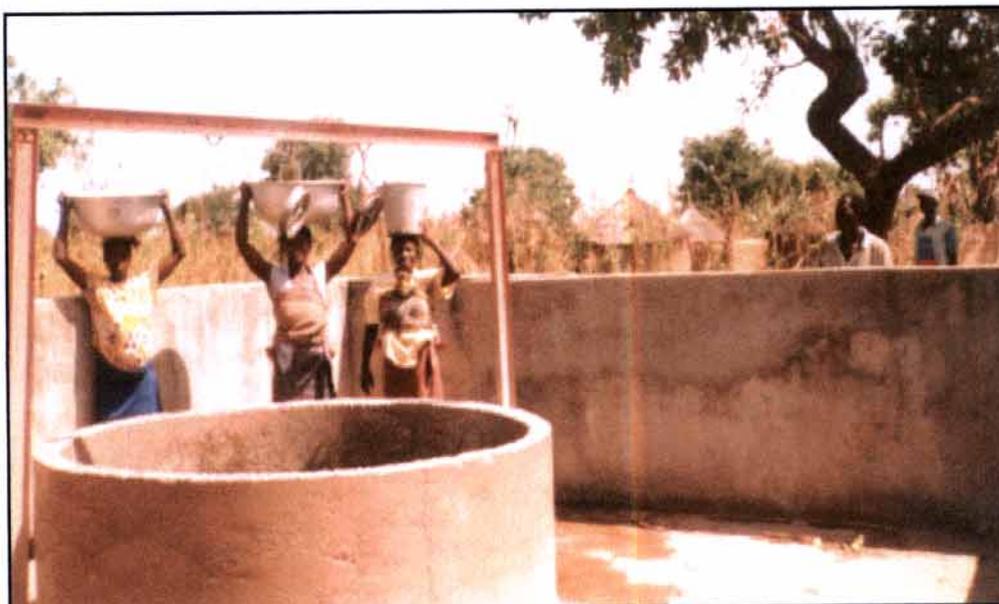


PHOTO N°12: PUIIS A GRAND DIAMETRE

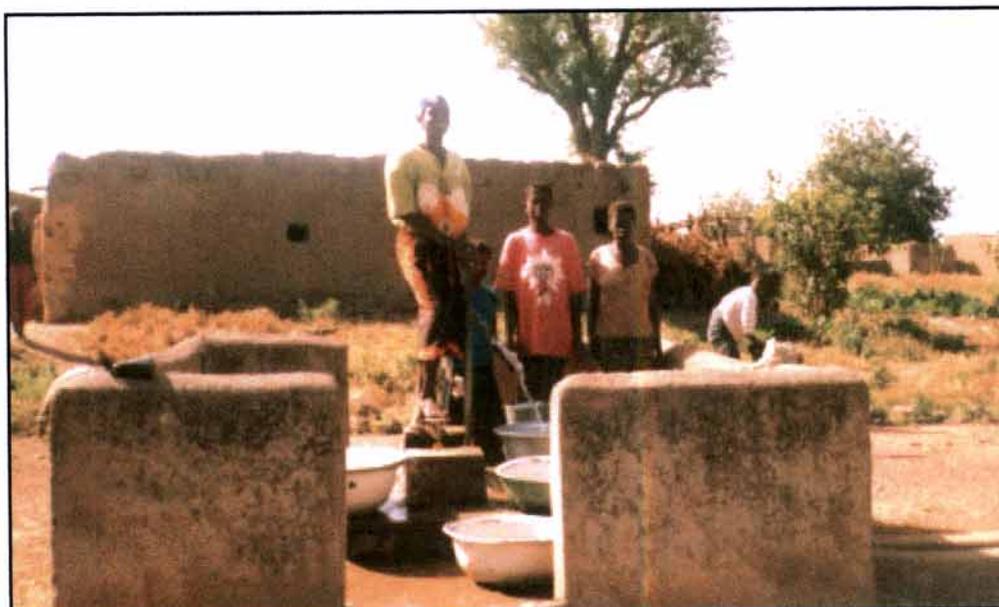


PHOTO N°13 : FORAGE

Les travaux de construction de bâtiments sont généralement réalisés par des entreprises ou des maçons du village quand l'ouvrage n'est pas compliqué. Pour ce qui est des forages et des puits busés, les premiers sont implantés par le VHS et les seconds par des entreprises comme l'ONPF.

La participation féminine à la réalisation des infrastructures ci-dessus citées est fonction du type d'ouvrages. Lorsqu'il s'agit d'une construction de bâtiment, la contribution des femmes se résume généralement au transport de l'eau et parfois d'agrégats (sable, moellons). Le ramassage et le transport d'agrégats se font en association avec les hommes lorsque les lieux d'approvisionnement en moellons ou en sable ne sont pas éloignés du chantier. Dans le cas contraire, le projet met à leur disposition des camions. Ce sont les femmes qui assurent aussi la préparation des repas destinés aux travailleurs. En plus de cela, il arrive parfois que l'on sollicite leur contribution financière surtout lorsque ce sont elles qui ont initié la mise en place de l'ouvrage.

La présence ou l'absence d'infrastructures socio-économiques (forage, moulin, marché, dispensaire, BPAC) a une influence certaine sur les conditions de vie des communautés et plus particulièrement sur celles des femmes. Celles-ci permettent aux femmes d'économiser suffisamment de temps afin de se consacrer aux activités de gestion des ressources naturelles.

II – 2 Les activités d'aménagement de l'espace

Ces activités regroupent les aménagements pastoraux comme les boullis, les aménagements de forêts, les DRS / CES, les reboisements forestiers et fruitiers, les pépinières et les mises en défens.

II – 2. 1 Les actions de défense et restauration des sols / de conservation des eaux et des sols (DRS / CES)

Les sols de la province de la Sissili en général et des villages sites en particulier sont pauvres en matières organiques et minérales. Ces sols nécessitent donc des aménagements comme la réalisation d'ouvrages de DRS / CES préalables à leur exploitation. Ces ouvrages sont réalisés dans l'optique de réduire les effets de l'érosion et de reconstituer la fertilité des sols. Cela consiste à confectionner des diguettes en pierres, des fosses fumières, des haies vives etc.

De 1994 à 1998, 21673 m de diguettes en pierres ont été construites par des groupements d'hommes. On retrouve ces ouvrages aussi bien sur les champs familiaux que sur les champs collectifs de groupements (GVA). Mais rarement, l'on a pu les observer sur les parcelles de cultures des femmes.

Ils sont également implantés aux alentours des mises en défens et des boullis pour préserver l'environnement immédiat de ces zones. On note une implication remarquable des femmes dans certains chantiers de DRS surtout lorsqu'ils sont d'envergures villageoises (confections de diguettes en pierres pour la protection des berges d'un boulli ou d'une mise en défens). Leur rôle consiste au transport d'agrégat (cailloux) sur les chantiers. Elles ne participent pas aux opérations de maniement du niveau à eau, de traçage des courbes de niveaux etc. Cela est dû au fait qu'elles n'ont pas le contrôle des terres. Et aussi parce que les activités de DRS/CES sont incluses dans la préparation des sols qui est une activité réservée aux hommes dans la société gourounsi. Les formations hâtives qu'elles ont reçues en DRS/CES ne leur permettent pas également de faire des fosses fumières. Des 138 fosses fumières réalisées de 1993 à 1998 aucune n'appartient aux femmes. Cependant, elles contribuent à leur réalisation en assurant leur remplissage par les ordures ménagères et leur arrosage régulier bien qu'elles ne soient pas propriétaires.

II – 2. 2 Les reboisements

Le reboisement prend en compte le reboisement individuel et collectif de plants agroforestiers et fruitiers, la création de pépinière etc. Les reboisements ont surtout concerné les hommes. On a pu constater que les femmes sont peu disposées à planter des arbres.

De 1993 à 1998, environ 27759 plants agroforestiers ont été utilisés pour les reboisements individuels et collectifs (GVA, village). Pendant cette période 13325 plants fruitiers (manguiers, goyaviers, orangers citronniers etc.) ont permis la création de vergers fruitiers individuels ou collectifs.

Dans la zone CGT il existe trois pépinières (une à Beun, une à Boutiourou et une à Mouna) tenues par des groupes d'hommes. A titre illustratif, de 1993 à 1998 la pépinière de Boutiourou (MP5) qui appartient à un groupe de cinq hommes a produit 16682 plants toutes espèces confondues (Acacia nilotica, Acacia albida, Parkia biglobosa, Cassia seamea etc.). Une partie de ses plants est vendue et l'autre partie est utilisée pour les reboisements villageois. Outre leur rôle de lutte contre la désertification, les pépinières procurent aussi des revenus à ceux qui les réalisent.

Des haies vives sont également mises en place; elles jouent le rôle de brise vent. Au cours de la campagne 1997-1998, 9 hectares de terres ont été protégées par des haies vives. Ces terres aménagées appartiennent à des hommes.

Pour ce qui est de la construction des foyers améliorés, aucune activité n'a été entreprise dans ce domaine par le projet. Ainsi, la totalité des femmes utilisent des foyers traditionnels confectionnés par elles – mêmes.

II – 2. 3. Les aménagements de forêts

Concernant les aménagements de forêts, aucune activité n'a été menée à l'exception de la mise en défens de Boutiourou et des pare-feu mis en place à proximité de celle-ci. Une mise en défens est la délimitation et la protection d'une zone donnée qui peut être une zone érodée ou boisée. Dans le cas précis de la mise en défens de Boutiourou, elle a été délimitée sur une zone boisée de 10 ha avec l'accord de l'ensemble de la population (hommes, femmes, jeunes, vieux). Des pare-feu sont réalisés dans le but d'empêcher les feux de brousses, de dévaster la mise en défens.

II – 2. 4. Les aménagements pastoraux

Parmi la panoplie d'activités d'aménagements pastoraux (délimitation et bornage des pistes pastorales, la création de points de parcages et de couloir de transhumance etc..), seule la création de boullis a concerné l'ensemble de la population y compris les femmes.

Un boulli est un réservoir d'eau (une mare) traditionnelle dont la cuvette a subi un surcreusement dans l'optique de son approfondissement afin de rendre l'eau permanente (confère photo N°14, 15). C'est donc un aménagement destiné à l'abreuvement des animaux et à la pratique de certaines activités telles que la pêche locale, les jardins potagers, la fabrication de briques. Au départ, le creusement des mares s'est fait de façon manuelle mais par la suite les travaux ont été achevés mécaniquement par une entreprise.

La réalisation du boullis de Boutiourou a mobilisé l'ensemble de la population concernée au tour des travaux. La participation féminine a consisté dans un premier temps à débarrasser les berges de la terre dégagée à la suite du creusement effectué par les hommes. Puis dans un second temps, elles ont contribué au ramassage des pierres destinées à la confection de la digue filtrante et des diguettes de protection des berges du boullis. Ce sont les femmes qui ont également assuré le transport d'eau de boissons et la préparation des repas destinés aux travailleurs du chantier.

BOULLI



PHOTO N°14: DIGUE FILTRANTE DU BOULLI

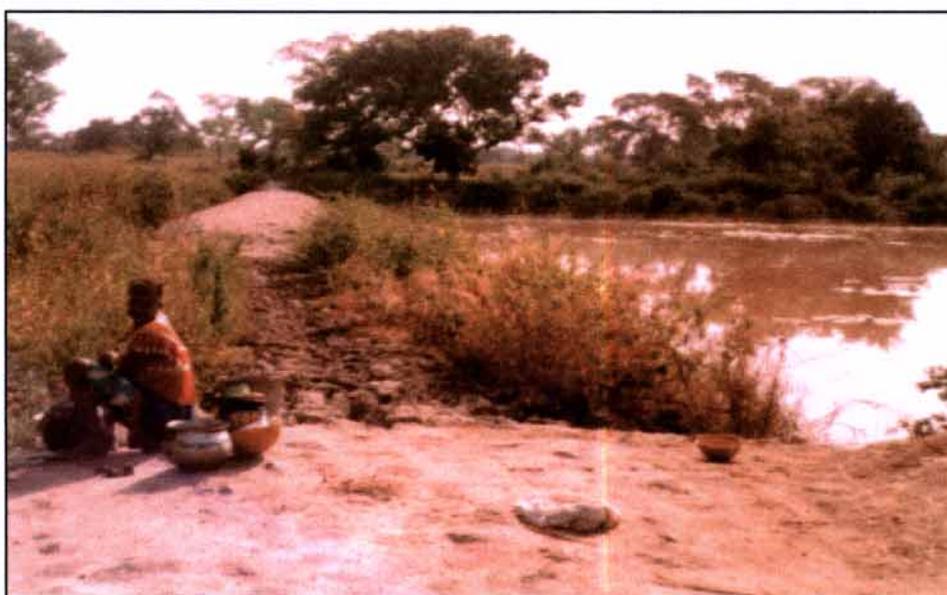


PHOTO N° 15: PLAN D'EAU DU BOULLI

De tous ce qui précède on peut conclure que le PDR/SSL constitue l'une des plus grandes interventions de développement rural au profit de la province de la Sissili, car ses actions ont touché presque l'ensemble de la province. Elles ont concerné maints domaines comme l'hydraulique, le crédit rural, la gestion des terroirs etc.

Ainsi au sein de ce vaste programme la gestion des terroirs a été mise en œuvre par l'ensemble de la population cible avec l'appui technique de l'équipe CGT. De multiples actions ont été initiées en faveur des femmes. Ces actions ont été surtout orientées dans le domaine des activités génératrices de revenus. La participation féminine aux actions de gestion des terroirs n'a donc pas été totale. Les femmes n'ont pas été suffisamment intégrées aux actions d'aménagement de l'espace ; en témoigne leur faible participation aux activités de DRS/CES, de reboisements, d'aménagements pastoraux et forestiers ; qui du reste s'est limitée à l'apport de main d'œuvre non qualifiée comme le transport des pierres, de l'eau ainsi qu'à la préparation des repas qui leur est traditionnellement dévolue.

TROISIEME PARTIE

**BILAN DE L'IMPLICATION DES FEMMES
DANS LES ACTIONS DE GESTION DES TERROIRS**

CHAPITRE I : LES INCIDENCES DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA GESTION DES TERROIRS ET SUR LEUR SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.

I – L'IMPACT DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La politique de la CGT en faveur des femmes a consisté à privilégier le développement d'activités rémunératrices au détriment de celles de gestion des ressources naturelles. C'est ainsi qu'on note une faible prise en compte des femmes dans la réalisation des actions d'aménagement de l'espace. Elles n'ont pas été réellement intégrées aux actions de DRS / CES alors que celles-ci contribuent à protéger et à fertiliser les sols dégradés des champs afin d'accroître leurs rendements. Ainsi les femmes n'ont pas pu fertiliser leurs champs qui du reste sont situés sur les pauvres terres de jachère des hommes. Elles n'ont donc pas pu bénéficier des revenus que rapportent les champs aménagés.

Elles ont été également mises à l'écart en ce qui concerne les reboisements. Les femmes n'étant pas propriétaires fonciers, les coutumes leur interdisent de planter des arbres. Ainsi, elles n'ont pas été réellement intégrées aux actions de reboisement alors que leur participation aux côtés des hommes permet de mieux lutter contre la dégradation du couvert végétal. Les pépinières ont permis de faire des reboisements et ont aussi généré des ressources monétaires grâce à la vente des plants ensemencés. Là encore les femmes ont été marginalisées et seuls les hommes ont bénéficié des avantages de l'activité. Apprendre aux femmes à confectionner des foyers améliorer constitue un acte de protection de l'environnement, malheureusement la CGT n'a pas mené ce type d'activités avec elles. Impliquer les femmes aux actions de reboisements est important car elles sont les principales utilisatrices des produits forestiers. La dégradation de ces produits les affecte directement puisqu'elles doivent consacrer plus de temps et d'énergie à leur recherche.

L'implantation des boullis a eu des effets positifs sur la charge de travail des femmes. Celles-ci sont désormais exemptées de la corvée d'eau pour l'abreuvement des animaux (élevage de case) ceux-ci étant directement conduit au boulli par les enfants. Ces retenus d'eau sont utiles aux femmes car elles y font la pêche et utilisent l'eau pour la lessive et la vaisselle (voir photo N°15 page 88).

Il faut donc qu'elles apprennent tout comme les hommes à mieux gérer les ressources naturelles si l'on veut gagner le pari de la gestion des terroirs.

II – LES INCIDENCES DE LA GESTION DES TERROIRS SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES

II-1 Les incidences économiques

Pour bien appréhender les avantages et les inconvénients économiques de la GT sur les femmes, nous avons estimé nécessaire d'orienter notre analyse sur les aspects suivants : la création d'activités nouvelles, l'accès au crédit et à l'épargne, l'amélioration des revenus et du niveau de vie des femmes, les incidences économiques au niveau des ménages et l'endettement des femmes.

II- 1.1 La création d'activités nouvelles

Dans les villages d'intervention de la CGT de nouvelles activités ont été mises en place; celles-ci ont été perçues par les populations comme de véritables innovations. Certes, ces activités existaient déjà dans les villages mais elles y étaient menées avec des techniques traditionnelles archaïques. De part donc leur introduction dans les villages CGT, les populations ont appris diverses techniques modernes nécessaires à leur réalisation. Ces activités ont touché presque tous les secteurs de l'économie rurale. Il s'agit de l'agriculture qui s'est traduite par la production d'arachide, de riz et de niébé grâce aux semences améliorées et à l'engrais minéral et organique, de l'élevage intensif comme l'embouche ovine et porcine, de la gestion d'unités socio-économiques telles que les BPAC, les savonneries, les moulins et les CVECA.

Ces activités ont apporté des modifications dans l'emploi du temps et le calendrier saisonnier des femmes ; désormais leur temps libre et de loisir (saison sèche ou morte) est entièrement occupé par la pratique de celles-ci ; du même coup leur plein emploi et leurs revenus sont assurés en toutes saisons.

La réalisation de ces activités dépend certes de la capacité et de l'efficacité des femmes à les conduire mais aussi des possibilités financières qui leur sont offertes comme le crédit et l'épargne.

II – 1.2 L'accès au crédit et à l'épargne rurale

Face aux difficultés de financement rencontrées par les femmes, la CGT les appuie en leur octroyant des prêts ou en développant un partenariat avec des institutions financières (CVECA, FAAGRA) en vue d'une éventuelle obtention de crédits pour elles. Cette action de la CGT a favorisé l'accès des femmes au crédit et à l'épargne rurale. Grâce aux crédits elles ont pu se constituer des fonds de roulement pour la conduite de leurs multiples activités rémunératrices. A titre illustratif, la CGT a alloué aux femmes pendant la campagne 1997-1998 un montant total de 10 183 880Frs CFA sur les 21 081 788Frs CFA de prêts CGT (voir tableau N°2 à la page 64).

Les services d'épargnes rendus présentent des avantages considérables pour les membres des CVECA. En effet, grâce aux caisses l'argent des déposants est :

- En sécurité étant donné que cet argent est à l'abri des risques divers tels que les vols, les pertes, les termites, les rats, les incendies, les dépenses non planifiées ;
- Sous garantie, c'est à dire que même en cas de sinistre comme les incendies, le déposant est dédommagé ;
- Rentable du fait qu'il génère des revenus grâce aux taux d'intérêts appliqués à certains types de dépôts (DAT, PE).

A partir des opérations d'épargnes elles ont pu réaliser de façon individuelle ou collective (cas des GVF) des économies. Leurs revenus se sont également accrus grâce aux taux d'intérêts perçus sur l'argent épargné. Du même coup, les revenus des femmes se sont améliorés et par voie de conséquence leur niveau de vie.

II – 1.3 L'amélioration des revenus et du niveau de vie des femmes

Comme nous l'avons souligné plus haut, les actions entreprises par la CGT pour les femmes, ont contribué à l'accroissement des revenus monétaires et du niveau de vie socio-économique de celles-ci. Les bénéfices réalisés à partir des activités rémunératrices ont eu des effets certains sur leurs ménages et sur leurs conditions de vie en particulier. Cependant ces effets sont le plus souvent difficiles à mesurer car les femmes n'arrivent pas à quantifier les rendements agricoles réalisés et les revenus perçus. Leur réticence à fournir à une étrangère des informations concernant leurs revenus est aussi un facteur qui explique cette difficulté.

Ainsi l'impact économique des actions GT n'a pas pu être quantifiable pour certaines actions (production agricole individuelle) ; toutefois il est perceptible sur le terrain, car celles-ci procurent aux femmes des revenus substantiels qui apportent des changements notables dans leur vie socio-économique. Nous ne sommes donc pas en mesure de chiffrer les revenus issus des productions individuelles. Quant à la production végétale collective, elle a été rentable pour les GVF fonctionnels. A titre illustratif, le GVF Nemarozen de Kouri a obtenu une somme de 24500Frs CFA sur la vente de 70 assiettées d'arachides vendues à raison de 350Frs CFA.

Cet argent versé dans la caisse du GVF lui a permis d'octroyer de petits prêts (500 à 5 000Frs CFA) à ses membres.

Pour ce qui est des cultures maraîchères, les femmes sont unanimes sur les avantages que celles-ci leur apportent bien qu'elles ne mènent pas personnellement l'activité de maraîchage. Elles font moins de dépenses liées à l'achat des condiments pour les sauces. Il s'agit essentiellement des légumes (tomates, oignons, choux) qu'elles n'achètent plus parce qu'elles peuvent s'en procurer au près de leurs maris. Cette dépense en moins permet aux femmes de réaliser de petites économies (25 à 50Frs CFA par jour) qui seront utilisées à d'autres fins comme les frais de mouture des céréales.

Contrairement à l'impact économique des activités de production végétale, celui de l'embouche ovine et porcine apparaît beaucoup plus perceptible et quantifiable. En effet la pratique de cette activité a généré d'importants bénéfices à celles qui ont pu bien la mener. Ainsi, hormis les femmes qui ont enregistré des pertes d'animaux dues à des vols ou des décès, celles qui ont pratiqué l'embouche ont pu réaliser des bénéfices moyens de 4 000 à 6000Frs CFA par mouton vendu.

Le petit commerce a permis aussi aux femmes de faire des bénéfices dont l'importance varie en fonction du type de produit commercialisé. C'est ainsi que le commerce de beurre de karité, du soumbala et du dolo a été plus rentable car il a généré des bénéfices mensuels compris entre 5000Frs et 15000Frs CFA tandis que la commercialisation des produits agricoles et de cueillettes à l'état naturel n'a pas été avantageuse pour elles. Les bénéfices réalisés par assiettée vendue varient entre 100 et 700Frs CFA.

Les unités socio-économiques tenues par les GVF constituent également de véritables sources d'amélioration des revenus collectifs des femmes si celles-ci sont bien gérées. En effet une gestion saine des BPAC fournit aux GVF des bénéfices allant de 31 325 à 96 741Frs CFA (confère tableau n° 6, page 72). Sans les problèmes d'écoulement du savon rencontrés par les GVF les savonneries seraient une activité économique rentable pour eux. La fabrication et la vente de 48 boules de savon a généré des bénéfices de 1950 à 3140Frs CFA.

Le seul avantage de la production du savon par les GVF est sa contribution à la formation de leurs membres en technique moderne de fabrication de savon.

Les prestations de services ainsi que les parts sociales et les cotisations mensuelles des membres de GVF sont également des facteurs favorables à l'accroissement de leurs revenus. En effet, chaque prestation de services rendus à un individu par un groupement est rémunérée à des prix compris entre 1000Fr et 5000Fr CFA selon le type de prestation (travaux champêtres, puisage et transport d'eau, etc.). Pour ce qui est des parts sociales, leurs montants s'élèvent généralement entre 500Fr à 1000Fr CFA. Quant aux cotisations sociales, elles varient entre 50Fr CFA et 100Fr CFA par personne et par mois.

Grâce à ces bénéfices épargnés le GVF est considéré comme un partenaire crédible par les institutions financières qui exigent une épargne préalable à tout octroi de crédits (l'épargne étant une garantie sûre pour l'institution). Les économies permettent aussi aux groupements d'assurer tout seuls certaines dépenses comme l'achat des semences améliorées, la location de charrues, l'organisation de cérémonies de réjouissance entrant dans le cadre de ses activités etc. De même, la somme épargnée permet aux groupements de subvenir aux besoins financiers urgents de leurs membres à travers les petits prêts qu'il leur offre.

Bien que leurs objectifs ne soient pas l'accroissement des revenus, les infrastructures et équipements (hydraulique, socio-sanitaire, socio-économique) ont également des effets sur les revenus des femmes. Le temps gagné du fait de la proximité de ces infrastructures permet aux femmes de s'adonner davantage à leurs activités économiques susceptibles d'améliorer leurs revenus monétaires et par voie de conséquence leurs conditions socio-économiques.

Tous ces revenus supplémentaires perçus individuellement ou collectivement favorisent l'émergence des femmes sur le plan économique à travers l'acquisition d'un certain pouvoir économique. Elles disposent d'un pouvoir d'achat leur permettant d'assurer certaines dépenses quotidiennes. Ainsi, sans l'assistance de leurs maris, elles se prennent en charge et arrivent à satisfaire leurs propres besoins : habillement, soins de santé, mouture des céréales au moulin ainsi que les dépenses liées aux obligations sociales (cotisations sociales, cadeaux de mariage, funérailles...). Ces revenus générés par les activités économiques des femmes contribuent à élever leur niveau de vie donc à améliorer leur situation socio-économique ; mais ils améliorent davantage leur bien être familial car l'essentiel de ces revenus sont consacrés aux dépenses liées au bien être et à l'alimentation quotidienne de la famille.

En effet, ils servent soit à assurer la subsistance quotidienne des familles à travers l'achat d'aliments (céréale, condiment), de vêtements, de médicaments, soit à faire des stocks

prévisionnels de vivres pour pallier en grande partie aux problèmes de pénurie alimentaire ainsi qu'à certaines dépenses urgentes et imprévues. Etant donné que les femmes consacrent la proportion importante de leurs revenus au bien être de leur ménage, une augmentation de ces revenus profite donc à toute la famille en général et aux femmes en particulier.

Les incidences économiques des activités initiées en faveur des femmes n'ont pas toujours été positives pour elles. En effet la mauvaise gestion des activités entraîne des pertes financières considérables qui sont à l'origine de l'endettement des promotrices vis à vis des bailleurs de fonds.

II – 1.4 L'endettement des femmes

Si l'octroie de crédits aux femmes améliore leurs revenus, il n'en demeure pas moins que cela est parfois à l'origine de leur endettement. Cette situation s'observe dans plusieurs cas de figure :

- Lorsqu'il y a une inadéquation entre l'activité menée et les besoins réels des femmes. C'est le cas de l'embouche ovine et porcine et des savonneries ;
- Quand l'activité est mal gérée par les promoteurs (BPAC) ;
- Lorsque le crédit est utilisé à d'autres fins telles que des dépenses sociales (funérailles, mariage, baptême) qui occasionnent le gaspillage de fonds sans pour autant générer des ressources monétaires.

L'endettement peut être collectif (AS et GVF) ou individuel. Le cas d'endettement individuel se rencontre surtout dans la pratique de l'embouche ovine et porcine et du petit commerce. Pour ce type d'activité certaines femmes enregistrent des pertes énormes d'argent. C'est le cas du petit commerce de produit de restauration (riz, beignet...) dont les pertes sont dues à une mévente des produits entraînant leurs pourritures.

Quant à l'embouche, elle est menée à perte à cause des multiples maladies, décès et vols d'animaux. Outre l'embouche et le petit commerce qui sont pratiqués avec de gros risque, il y a aussi le cas où le crédit est utilisé à d'autres fins. En effet, par moments, certaines femmes investissent les prêts (d'embouche, de petit commerce) dans des activités sociales (frais de soins sanitaires, achat de vêtement et bijoux, etc) plutôt que de les faire fructifier.

Tout cela place les femmes dans une situation délicate car elles n'arrivent pas à payer le crédit à la date d'échéance. Elles restent donc redevables au projet jusqu'au remboursement total du prêt. Le montant des dettes s'élève généralement entre 500Fr CFA et 25 000Fr CFA.

Pour ce qui est de l'endettement collectif des femmes, celui-ci s'observe dans le cas d'une gestion malsaine d'une unité socio-économique par un GVF ou encore d'un détournement des fonds de roulement de cette unité par les dirigeantes. En général, les GVF sont redevables au projet d'une somme de 75 000Fr CFA à 500 000Fr CFA. Pour que ceux-ci puissent rembourser leurs dettes, il leur accorde des circonstances atténuantes en reculant la date d'échéance ce qui leur permet de réaliser des activités économiques susceptibles de leur procurer des revenus en vue d'un éventuel remboursement du crédit.

Le constat que nous pouvons faire, c'est que cet endettement des femmes les met dans une situation de dépendance vis à vis du projet et cela contribue davantage à leur appauvrissement. Ainsi dorénavant, il faudrait avant tout octroie de crédit mener des études sur le type de crédits pour que celui-ci réponde aux besoins réels et aux attentes des bénéficiaires afin d'éviter qu'elles s'endettent.

Outre les incidences économiques des activités du projet sur la situation des femmes elles ont également engendré des conséquences sociales non négligeables.

II-2. Les incidences sociales

II - 2. 1 L'amélioration du niveau de connaissance et d'organisation des femmes

En GT, la formation et l'organisation vont de paire, car pour une bonne conduite des différentes activités, il faut nécessairement mettre en place des structures spécifiques au sein desquelles ces activités sont menées. De plus, les acteurs sont formés afin d'acquérir des connaissances techniques indispensables à une parfaite réalisation des actions. C'est ainsi que les femmes ont acquis une certaine capacité d'organisation à travers la création de structures spécifiques comme les GVF, les AS, les comités de gestion (BPAC, CEVCA) auxquelles elles participent.

Grâce aux formations telles que les techniques de stockage et conservation de céréales, la fabrication de savon, la gestion d'une unité économique et l'alphabétisation les femmes ont amélioré leur niveau de connaissance.

*II – 2. 2 Les modifications dans la division sexuelle des tâches et l'amélioration
du statut social des femmes*

Les activités de la CGT ont apporté des changements dans la division sexuelle des tâches. C'est ainsi que les femmes ont eu à mener des activités qui jusque-là étaient réservées aux hommes (culture de céréales, embouche ovine, plantation d'arbre etc). Alors que traditionnellement dans la société Nuni, les femmes ne cultivaient que l'arachide sur leurs champs personnels, actuellement on observe qu'elles y cultivent aussi des céréales grâce aux semences améliorées et aux engrais qu'elles obtiennent facilement auprès de la CGT. Avec l'aide du projet, les femmes ont aussi réalisé l'embouche ovine qui jadis leur était interdite.

L'acquisition des connaissances techniques ainsi que l'alphabétisation ont limité l'ingérence des hommes dans la conduite des activités féminines. C'est ainsi que les femmes ont géré elles-mêmes leur BPAC, leur savonnerie etc.

Ce qui leur a permis de participer aux prises de décisions et d'acquérir leur indépendance vis à vis des hommes. Du même coup on observe des changements quant à leur position sociale. Ainsi le statut social des femmes s'est considérablement amélioré grâce à l'intervention de la CGT.

L'utilisation au cours des DRP de la MARP qui exige une représentation de toutes les couches sociales a été un atout à la participation en grand nombre des femmes. A travers elle, l'opportunité leur a été offerte de faire l'identification des problèmes, des contraintes, des besoins et des solutions à apporter pour y remédier. La MARP a favorisé l'implication des femmes aux prises de décisions communautaires et a renforcé leur pouvoir décisionnel. Ce pouvoir s'est également accru grâce à leur capacité d'organisation et aux différentes formations qu'elles ont reçues.

La participation des femmes aux prises de décisions communautaires s'observe par leur présence dans les comités de gestion de CEVCA, de point d'eau et aussi à travers les organisations féminines comme les GVF. Au sein de ces structures, elles assument des responsabilités diverses (présidente, trésorière) qui contribuent à rehausser leur aptitude à commander, à s'organiser et à prendre des décisions. Par les formations, le niveau de connaissances et de qualifications des femmes s'est accrue ce qui a conduit à une plus grande autonomie de celles-ci. Les concertations à travers les assemblées générales, la réalisation d'activités villageoises, les formations communes et la présence de femmes dans certains

comités de gestions sont autant de facteurs qui améliorent les rapports hommes – femmes et par conséquent la position sociale féminine.

La prise en considération des femmes par la GT contribue à élever leur statut social et leurs conditions de vie. Cependant celles-ci ne peuvent davantage s'améliorer que si les tâches quotidiennes féminines sont allégées.

II – 2. 3 L'allègement de la charge de travail des femmes

L'implantation d'infrastructures comme les forages, les BPAC, les moulins réduit considérablement la charge de travail des femmes, ils leur permettent de gagner du temps et d'économiser de l'énergie. La mise en place des infrastructures hydrauliques a contribué à alléger la corvée d'eau en réduisant les distances à parcourir et la pénibilité due au transport sur de longue distance. La présence des BPAC a aussi été très bénéfique pour les femmes, car grâce à celles-ci, elles ont pu acquérir des céréales sur place dans du village. Du même coup elles sont exemptées des longues distances à parcourir pour l'achat des céréales dans les marchés environnants.

Les bénéfices réalisés par les femmes à partir de leurs activités économiques permettent aussi de réduire leur charge de travail. Avec les suppléments de revenus elles assurent les frais de mouture des céréales au moulin. Ainsi elles sont épargnées de la mouture à la main qui est une activité très astreignante et consommatrice de temps. Ces bénéfices offrent également aux femmes des possibilités de louer de la main d'œuvre ou des charrues pour les travaux de leurs champs personnels. Tous ceux-ci contribuent à l'allègement des tâches quotidiennes des femmes.

La GT a apporté des changements positifs dans la situation socio-économique des femmes. Cependant cela ne doit pas occulter le fait qu'elle ait favorisé la création d'un groupe de femmes marginalisées parce que n'appartenant pas à une organisation villageoise (GVF, AS, comité).

II – 2. 4 L'isolement des femmes hors groupement

Comme nous l'avons dit plus haut, la CGT dans ses principes tient à travailler avec l'ensemble de la population organisée au sein de structures villageoises. On observe toutefois que les structures mises en place par la CGT n'ont pas pu regrouper toutes les couches sociales. Ainsi, une frange de la population (celle qui n'a pas adhéré aux organisations) se trouve marginalisée et mise à l'écart des actions GT dans le village.

C'est ainsi que dans les villages CGT, on observe deux groupes de femmes : les femmes membres de GVF et celles qui ne le sont pas.

Contrairement aux membres de GVF les femmes qui n'appartiennent à aucun groupement ne participent pas à la mise en œuvre des activités initiées par le projet en faveur des GVF comme la culture de champs collectifs, le maraîchage, l'embouche ovine et porcine, la gestion d'une BPAC et l'acquisition de crédit CGT. Par contre ces femmes hors groupement contribuent tout comme les autres (membres de GVF) à la réalisation de chantiers d'envergures villageoises (écoles, dispensaires, boullis) à travers le ramassage et le transport des agrégats. Elles bénéficient également des avantages que leur apportent les infrastructures communautaires telles que les CVECA, les forages, les BPAC. Pour cela, les femmes hors groupement ne se sont jamais senties concernées par les actions de la CGT. Tous ceux-ci ont constitué des facteurs ayant entravé la promotion de la participation féminine aux actions de la CGT.

CHAPITRE II : LES CONTRAINTES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIONS DE LA CELLULE GESTION DES TERROIRS

Si les femmes ont été impliquées aux actions de la CGT il faut noter que leur implication n'a pas été totale car des obstacles de plusieurs ordres ont entravé cela.

I – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES A LA CELLULE GESTION DES TERROIRS

I-1 Les contraintes liées à l'approche préconisée

La gestion des terroirs est une approche de développement rural participative, multi-sectorielle et globale qui implique dans la réalisation de ses actions l'ensemble de la population. Cette approche ne tient pas compte des spécificités et des relations qui existent entre les différents groupes sociaux puisqu'elle considère la population et les groupes qui la composent comme des entités homogènes. Cette vision homogène de la population influence négativement la participation des femmes en faisant perdre de vue la spécificité de leur situation socio-économique car les problèmes et les besoins réels des femmes se trouvent noyer dans ceux du village.

Bien que les femmes participent à la réalisation des DRP, les actions initiées en leur faveur ne semblent pas toujours répondre à leurs aspirations. La mise en place de ces actions ne tient pas souvent compte des besoins réels des femmes ainsi que des contraintes socio-culturelles. C'est dire donc que, les femmes ne participent pas de façon consciente et indépendante aux DRP.

En les écoutant, on a l'impression que la pratique de certaines activités leur a été imposée. On sent qu'elles n'ont pas toujours les mains libres quant aux choix des actions à entreprendre pour améliorer leurs conditions socio-économiques. A ces problèmes, s'ajoute le fait qu'il n'existe pas d'objectifs précis et clairs définis au sein de la CGT en faveur des femmes. Ceci constitue un véritable handicap à leur intégration aux actions de la cellule.

Un autre obstacle qui mérite d'être mentionné est le déséquilibre existant entre les moyens humains et financiers de la CGT et les tâches qui lui sont assignées.

I- 2 L'insuffisance des ressources humaines et financières de la CGT destinées aux Femmes

Les moyens humains mis en œuvre constituent des contraintes à l'intégration des femmes aux actions de la CGT. Le personnel qui comprend uniquement des hommes, représente une entrave considérable à l'implication des femmes aux activités de la GT. L'expérience a montré qu'en milieu rural il est difficile pour un homme de communiquer, de discuter avec les femmes surtout lorsqu'il s'agit de questions délicates les concernant. Alors qu'il est plus facile pour une femme d'obtenir la confiance d'autres femmes pour discuter éventuellement de ces questions.

Hormis les difficultés engendrées par les ressources humaines, l'insuffisance des moyens financiers n'a pas permis la pratique de certaines actions favorables à la promotion socio-économique des femmes. Ainsi la modicité du budget de la CGT (20 000 000Fr CFA / campagne) a parfois empêché la réalisation d'activités de grande envergure (moulin, presse à karité) pour les femmes alors qu'elles en demandent.

La présence d'autres institutions de crédits (FAARF, FAAGRA, CREDOetc) qui offrent aux femmes des prêts indépendamment de la CGT est un obstacle à la participation de celles-ci à l'activité de petit commerce soutenu par le projet. De même, la possibilité d'obtenir directement des crédits CVECA sans passer par la CGT est aussi un facteur limitant cette participation féminine. Les conditions d'obtention de crédits CVECA sont plus souples que celles de la CGT. Les prêts CGT suivent une longue procédure (montage de dossier, recherche d'une structure de financement). Ils sont conditionnés par l'appartenance à un GVF alors que pour le crédit CVECA il suffit d'être membre d'une AS ayant un compte d'épargne CVECA.

Il faut aussi souligner le problème de mauvaise orientation des crédits accordés aux femmes. Le plus souvent les activités ont été financées sans tenir compte d'un certain nombre de paramètres socioculturels. Il s'agit surtout des facteurs coutumiers tels que l'interdiction d'élever des bovins et ovins chez les Nunis.

Il y a aussi la non prise en compte de certaines activités traditionnelles des femmes. Nous faisons principalement allusion à la culture d'arachide, à la fabrication de beurre de karité, de soubala... Par exemple la mise en place d'un crédit production de beurre de karité serait plus intéressant pour les femmes que le crédit embouche ovine et porcine qui est généralement utilisé à d'autres fins (production de beurre de karité et de soubala, commercialisation de céréales et de produits de cueillette).

La faiblesse des montants(5 000 à 25 000Frs CFA) du crédit est une entrave à la pratique du petit commerce.

Il existe également des difficultés qui empêchent la mobilisation de l'épargne. L'exigence d'une épargne préalable à l'octroi de crédit exclut les couches sociales les plus démunies notamment les femmes. Les faibles taux de rémunération de l'épargne (6 % pour les DAT, 3 % pour les PE et 0% pour les DAV) constituent également des obstacles à l'épargne féminine.

Outre ces contraintes déjà citées, il existe des obstacles au niveau villageois entravant d'une manière ou d'une autre la pleine participation des femmes à l'œuvre de la CGT.

II – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES AUX VILLAGES

II – 1 La position sociale des femmes

En règle générale, le statut social des femmes demeure inférieur à celui des hommes. Elles sont sous représentées dans les organes de décisions au sein de leur communauté. Reléguées au second plan et dépourvues d'autorités, les femmes dépendent des hommes et leur sont entièrement soumises. Avant d'entreprendre une initiative elles ont besoins de l'accord de leurs époux or il n'est pas évident que cet accord soit toujours favorable. Cette situation de dépendance constitue un frein à leur pleine participation aux actions du projet.

Par ailleurs l'inégale répartition sexuelle des tâches et des responsabilités est également un handicap à l'intégration des femmes au processus de GT. La lourde charge de travail (corvée d'eau, recherche de bois etc.) qui accable les femmes ne leur a pas permis de dégager suffisamment de temps pour la réalisation de certaines activités. L'environnement culturel et religieux également n'est pas favorable à une participation féminine active aux actions de la CGT. Il existe de nombreux interdits qui entravent la pratique d'activités comme l'embouche ovine, l'aviculture, l'apiculture. La non-participation à l'embouche porcine est due au fait que les populations des villages d'enquêtes sont pour la plupart musulmanes.

II – 2 Les contraintes liées aux droits fonciers

Les réglementations et les pratiques foncières sont également des entraves contribuant à réduire le degré de participation féminine à certaines actions GT. L'impossibilité pour les femmes de posséder des terres et de planter des arbres freinent leur implication dans certaines actions de gestion des ressources naturelles comme les reboisements, les pépinières, les diguettes, les fosses fumières. Par manque de garanties du fait qu'elles n'ont qu'un simple droit d'usufruit traditionnel sur les terres les femmes évitent de réaliser de gros investissements sur ces terres. Sous prétexte parfois que les questions foncières ne sont pas du ressort des femmes, celles-ci sont mises à l'écart ou partiellement associées à certaines réalisations telles que les actions d'aménagements (diguette, fosse fumière, boullis), de foresterie (pépinière), de désenclavement (radier, digue) et d'infrastructures hydrauliques (forage, puits busés).

II – 3 L'analphabétisme et la pauvreté des femmes

Parmi les facteurs défavorables à la prise en compte des femmes dans les actions du projet figurent l'analphabétisme et la pauvreté.

L'analphabétisme constitue l'un des obstacles à la participation féminine. Il rend plus difficile la compréhension des objectifs et stratégies d'intervention adoptées par le projet. L'analphabétisme des femmes a été à l'origine de la non-poursuite de certaines activités des GVF. C'est le cas des BPAC de certains GVF qui ont été contraints d'arrêter l'activité pour mauvaise gestion (cas des GVF de Longa et Vatao).

Le manque de femmes alphabétisées et formées pour assurer la gestion financière des activités entraîne une ingérence des hommes dans ces activités et leurs mainmises sur les recettes générées. Ils occupent des postes clés (secrétariat, trésorerie) au sein des GVF et profitent de cette situation pour effectuer le détournement des fonds qu'ils gèrent. Ce qui occasionne le plus souvent la non-fonctionnalité des GVF, voire leur disparition totale. C'est le cas du GVF Nemaro Ywan de Boutiourou qui n'est plus fonctionnel de nos jours. Pendant les premières années de la gestion des terroirs ce GVF était très dynamique et exploitait un champ collectif. Par la suite, le manque de transparence dans la gestion des fonds issus de la vente des productions du champ a entraîné une négligence, une démotivation des membres quant à la pratique de l'activité. Du même coup le nombre d'absences et de retards croissaient ce qui a entraîné l'arrêt systématique des activités du groupe.

N'étant pas suffisamment alphabétisées, les femmes n'ont pas eu la possibilité de prendre part à certaines formations. Elles n'ont pas été associées aux formations d'animateurs communautaires ainsi que de 20 animateurs villageois en montage et négociation de dossiers de demande de financement. Certes, pour permettre aux femmes d'être plus autonomes dans la conduite et la réalisation de leurs activités, il est indispensable de les alphabétiser et les former. Il faudrait aussi songer à résoudre leurs problèmes de pauvreté qui constituent des contraintes fondamentales à la promotion de leur implication à la gestion des terroirs.

La pauvreté des femmes ne leur a pas permis de bénéficier de certaines actions du projet : il s'agit notamment de l'acquisition d'équipements ou d'infrastructures de première nécessité telles que les moulins, les charrues les charrettes. Leurs acquisitions exigent au préalable une contribution financière des bénéficiaires qui est souvent au-dessus des moyens financiers de celles-ci. Ainsi dans toute la zone CGT, un seul moulin a été acquis par 1 GVF. S'agissant des équipements agricoles et de transports une seule femme a pu s'acheter un multicultureur et deux femmes une charrette chacune.

On pourrait aussi imputer cette faiblesse d'équipements aux critères d'octroi de crédits et de subventions d'actions qui ne paraissent pas favorables à la promotion socio-économique féminine. Pour la résolution de ces différents problèmes qui entravent l'implication totale des femmes aux actions de la CGT, nous faisons les suggestions suivantes à l'endroit des responsables du projet.

III – SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DES FEMMES DANS LES ACTIONS DE LA CELLULE GESTION DES TERROIRS

La gestion des terroirs au PDR / SSL ne peut réussir que si les structures mises en place pour son exécution sont dotées des moyens de leur politique. Pour cela nous suggérons au PDR / SSL et aux bailleurs de fonds d'accorder à la CGT plus de moyens financiers, humains et techniques nécessaires à l'initiation et à l'exécution d'actions de grandes envergures au bénéfice des populations en générale et des femmes en particuliers.

La GT, la reconversion des mentalités et la prise de conscience des femmes étant des processus de longue haleine, nous suggérons au PDR / SSL et aux bailleurs de fonds de prolonger la période d'exécution du projet sur une durée de 10 à 15 ans. Au cours de cette longue période les femmes pourront être informées, sensibilisées et formées pour un engagement total et conscient dans le processus de GT.

A l'endroit de la CGT, nous faisons les suggestions suivantes :

- La CGT doit réviser son approche afin de mieux y intégrer les femmes. Pour cela, nous proposons à la CGT d'opter pour une approche complémentaire comme l'approche Genre et Développement. Puisque cette approche prend en compte les inter-relations des catégories sociales, en particulier celles qui existent entre les hommes et les femmes. Cette approche prend en considération les spécificités, les similitudes et les complémentarités entre les différents groupes de la population. Elle met aussi l'accent sur les rôles sociaux des hommes et des femmes. Ainsi l'association de l'approche genre et développement à l'approche gestion des terroirs permettra de combler les insuffisances observées en ce qui concerne l'intégration des femmes à la GT ;

- Les objectifs actuels de la CGT semblent être généraux. Pour cela nous suggérons leur révision, ce qui consiste donc à élaborer des objectifs particuliers, précis et clairs répondant aux besoins réels et aux problèmes des femmes ;

- Il faudrait aussi que les femmes soient considérées comme un groupe cible spécifique dans l'ensemble de la population de manière à garantir la prise en compte de leurs intérêts et leurs besoins dans le projet ;

- L'intégration au sein de l'équipe conseil d'animatrices constitue un atout favorable à la pleine implication des femmes aux actions de GT. Il faudrait également former cette équipe sur les questions de genre et développement, de promotion féminine et d'intégration des femmes au développement ;

- Il est nécessaire que l'accent soit mis sur la formation des femmes en les alphabétisant et les formant davantage sur les techniques modernes de production afin d'accroître leur productivité et favoriser leur intégration au développement ;

- En ce qui concerne les différentes activités initiées en faveur des femmes, nous proposons que celles-ci soient plus diversifiées et qu'elles ne soient pas limitées uniquement aux activités rémunératrices de revenus des femmes. Elles devraient toucher tous les secteurs de l'économie rurale dont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'apiculture, l'artisanat ainsi que le domaine de la gestion des ressources naturelles qui comprend les actions d'aménagements anti-érosifs, de gestion des forêts, d'aménagements de bas-fonds etc. Les femmes étant les principales utilisatrices des ressources naturelles, il convient de renforcer leur participation aux différentes actions qui concernent leur terroir en vue d'une gestion et d'une utilisation rationnelle des ressources de celui-ci ;

- La mise en place de ces activités devrait tenir compte des activités traditionnelles des femmes et des coutumes qui existent dans la société. Comme les coutumes interdisent aux femmes Nunis d'élever des bovins et des ovins, nous suggérons au projet d'initier en plus de l'embouche ovine et porcine celle des caprins et l'aviculture. Le type d'animal à élever étant diversifier, les femmes pourront ainsi mener un élevage intensif sans pour autant aller à l'encontre de leurs coutumes ;

- Il faudrait également que la CGT finance elle-même les crédits en rendant plus flexibles les conditions d'accès et de remboursement afin d'encourager les femmes à prendre des fonds de roulement consistants qui leur permettront de mener un véritable commerce générateur de revenus plutôt que de rester cloîtrées dans leurs activités traditionnelles de petit commerce peu rentable ;

- Nous préconisons aussi au projet de sensibiliser les femmes à l'épargne. Cette épargne pourrait se faire sous forme de tontine comme dans le cas du GVF Mossi de Kouri. Ceci constitue un bel exemple à suivre par les autres femmes ;

- Pour ce qui est de l'acquisition d'équipements qui paraît être difficile pour les femmes. Nous proposons à la CGT la subvention entière ou à un taux élevé de ces équipements ;

- Les lacunes constatées quant à la connaissance du milieu d'intervention devraient être corrigées. Pour cela, il s'avère nécessaire de mener des études approfondies des réalités physiques, humaines, économique et socio-culturelles du milieu. Il faudrait privilégier la réalisation d'étude de faisabilité, de milieu mettant en exergue l'analyse des rôles des hommes et des femmes dans leur contexte socio-culturel de manière à garantir que les problèmes liés à la différenciation des sexes seront prises en compte par le projet. Il faudrait aussi songer à faire ressortir dans les rapports d'activités des informations sur la participation des femmes ainsi que les effets attendus du projet sur leur situation ;

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude sur la participation des femmes aux projets de Gestion des Terroirs les conclusions suivantes s'imposent :

L'intégration des femmes dans le développement en général et dans la GT en particulier s'avère indispensable. Il est reconnu qu'un développement harmonieux et durable du monde rural ne peut se faire sans elles. Conscient de cela la CGT a élaboré des actions en faveur des femmes dans l'optique de les faire participer à la mise en œuvre de la GT. Cependant on note que cette participation n'a pas été effective car elle s'est limitée uniquement aux activités génératrices de revenus. Ainsi leur implication dans les actions de gestion des ressources naturelles a été faible, voire nulle. C'est ainsi que les femmes ont été faiblement associées ou parfois pas du tout associées à certaines activités de gestion des ressources naturelles comme les pépinières villageoises, l'apiculture, l'aviculture, le reboisement etc.

Toutefois, les actions ayant concernées les femmes ont eu des effets sur leur situation socio-économique. Ainsi, les incidences économiques des activités du projet sur les femmes se traduisent par l'amélioration de leurs revenus, leur accès au crédit et à l'épargne et leur plein emploi. Tout ceci a contribué à améliorer le niveau de vie des femmes ainsi que celle de leurs familles. Cette influence positive des activités ne doit pas cependant occulter certains effets négatifs dont principalement l'endettement des femmes. Quant aux incidences sociales, elles s'observent notamment à travers l'amélioration du statut des femmes, les modifications dans la répartition sexuelle des tâches, l'acquisition de connaissances organisationnelles et techniques des femmes, l'allègement de la charge de travail des femmes et la mise à l'écart d'un groupe de femmes n'appartenant à aucune structure légalement reconnue par la CGT.

Malgré les efforts déployés par le projet pour une meilleure intégration des femmes à ses actions, il existe de nombreux obstacles qui constituent de véritables freins à cette initiative. Il s'agit des obstacles d'ordre organisationnel et technique spécifique à la CGT ainsi que des contraintes économiques et socioculturelles observées au niveau des villages d'études.

Face à tous ces obstacles que faut-il faire pour que les femmes prennent activement part aux activités du projet et profitent pleinement de cette participation ? Pour notre part nous pensons que la résolution passe indéniablement par la révision des objectifs, de la stratégie et de l'approche d'intervention de la CGT.

Il faudrait donc élaborer des objectifs et une stratégie qui tiennent compte de façon équitable des préoccupations, des besoins, des contraintes et des problèmes réels des femmes et des hommes. De façon à ce qu'aucun des deux groupements ne se sentent marginalisé.

Pour cela il s'avère nécessaire d'associer à la gestion des terroirs, l'approche genre et développement afin de combler les insuffisances de la GT en matière d'intégration des femmes à ses actions. Cette approche qui tient compte des inter- relations existantes entre les couches sociales constitue la solution du moment qui puisse permettre une meilleure participation des femmes aux actions de gestion des terroirs.

BIBLIOGRAPHIE

A - OUVRAGES

1. Bisilliat Jeanne, 1992 : Relation de genre et développement. Femmes et sociétés. Paris. ORSTOM Collection. Colloques et séminaires. 326 pages + bibliographie
2. Boserup Esther, Liljencrantz Christina, 1975 : Intégration de la femme au développement. Pourquoi. Quand. Comment. PNUD. 42 pages.
3. CILSS, PADLOS, 1997 : La gestion décentralisée des Ressources Naturelles dans trois pays du Sahel Sénégal, Mali et Burkina Faso. 349 pages. pages 275-287.
4. Droy Isabelle, 1990 : Femmes et développement rural. Paris Karthala. Collection économie et développement. 182 pages + bibliographie.
5. Goumandakoye Moukaila, Bado Jean Babou, 1991 : L'aménagement des terroirs : concepts et opérationnalisation. CILSS Ouagadougou. 85 pages.
6. Monimart Marie, 1989 : Femmes du Sahel. La désertification au quotidien. Karthala et OCDE / Club du Sahel Paris. 263 pages + bibliographie
7. Programme BIT – ACOPAM / Dakar, 1996 : Genre et développement : analyse de la place des femmes, une expérience au Sahel. Dakar ACOPAM. 127 pages. Annexe + bibliographie.
8. Savané Marie Angélique, 1986 : Femmes et développement en Afrique de l'Ouest. Incidences des transformations socio-économique sur le rôle et le statut des femmes. Genève. UNRISD. 207 pages.
9. Savonnet Georges, 1970 : Pina. Etude d'un terroir de front pionnier en pays dagari (Haute- Volta). Atlas des structures agraires au sud du Sahara. Paris. La Haye. ORSTOM. 63 pages + Annexes.

B - ETUDES ET SYNTHESSES

1. Barry Salimata, 1994 : Eléments de stratégie d'appui aux activités des femmes. PSB-UNSO. 23 pages.
2. BMB, FEMCONSULT, 1991: Evaluation thématique de l'intégration des femmes dans le développement rural.
Série évaluation CCE n°2. Commission des communautés Européennes. Bruxelles (Belgique). 155 pages + Annexes.
3. Coulibaly Maxime, 1992 : Etude du milieu pour l'expérimentation de l'approche terroir dans la zone sud. PDR Sissili. Ouagadougou. 95 pages + annexes.
4. Coulibaly Maxime, 1994 : Mise en œuvre de l'approche Terroir dans la zone test-Sud de la Sissili.
Orientations méthodologiques pour la poursuite de l'expérience et son approfondissement. 16 pages.
5. INSD, 2000 : Recensement général de la population et de l'habitat au Burkina Faso du 10 au 20 décembre 1996.
Fichier des villages du Burkina Faso. Ouagadougou INSD. 312 pages.
6. Kaboré Tambi Samuel,
Pagnoni Maura Galantis, 1997 : Evaluation à mi- parcours du volet "Fixation des jeunes dans leur terroir" du programme " réseau ressources jeunesse" ainsi que du volet "Gestion des terroirs" (PDI-SYP et PDR-SSL). Rapport définitif. 104 pages + Annexes.
7. Konaté Georgette, 1996 : Bilan de l'implication des femmes dans les projets de gestion des ressources naturelles et du terroir : orientation sur l'approche genre. Ouagadougou PNGT. 49 pages. Bibliographie + Annexe.
8. Louis Berger Sarl, 1989 : Programme de développement d'aménagement rural en Sissili. 6^{ème} FED.
Tome II –Rapport définitif. 248 pages + Annexes.

9. Nignan Bé Bernard, 1993 : Population et développement dans la province de la Sissili. Ouagadougou CONAPO.71 pages
10. SOPEX, INYPSA,
BDPA-SCETAGRI, 1994 : Programme de développement rural dans la province de la Sissili. Cartographie complémentaire de la province de la Sissili. Notice cartographique. Fond Européen de développement. Financement 6^{ème} FED. 25 pages + Annexes.
11. Compaoré André Roch
Lompo François
Tahita Pierre
Douamba Jean Baptiste, 1997 :Etude des Impacts du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). 106 pages.

C - MEMOIRES . D.E.A ET THESES

1. Bassinga B. Philippe, 1991-1992 : Incidences de la gestion des terroirs sur la production agricole des terroirs de Poura dans la province du Mouhoun. Mémoire de maîtrise de Géographie. Université de Ouagadougou. 156 pages.
2. Compaoré Pabegwendé Nestorine, 1993: Les incidences du "projet aménagement des terroirs et conservation des ressources dans le plateau central " (PATECORE) sur la situation socio-économique des femmes dans la province du Bam. Mémoire de maîtrise de Géographie. Université de Ouagadougou. 106 pages, + annexes.
3. Mian-Oudanang Kossou, 1990 : Situation de l'élevage dans la province de la Sissili.
 - Système d'élevage
 - Paramètres zootechniques
 - Ressources fourragères en saison sèche
 Mémoire de fin d'étude : Ingénieur Elevage. ISP. Université de Ouagadougou. 69 pages + Annexes.
4. Ouédraogo Jean, 1992 : Impact géographique et socio-économique de l'aménagement pastoral de Yalé (Sissili). Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 115 pages.
5. Paré Lacinan , 1990 : Dégradation du milieu, aménagement et gestion des terroirs à Ziga et Rusko (province du Yatenga). Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 112 feuilles 30 cm.
6. Poda David Kpentoli, 1989 : Etude des systèmes de production agricole dans la province de la Sissili. Analyse des systèmes de culture chez les nouni, mossi, peulh dans le village de Bagounsio. Mémoire de fin d'étude : Ingénieur agronome. ISP. Université de Ouagadougou. 108 pages.

7. Traoré Alain, 1992 : Les conséquences de la migration sur le milieu biophysique au Burkina Faso. Le cas de la province de la Sissili. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 144 pages.
8. Zoungrana Clarisse M. B, 1992 : La femme dans les aménagements hydroagricoles au Burkina Faso : cas de la vallée du Kou. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 119 pages.

D - RAPPORTS ET TEXTES

1. Bado née Kanzié Elie. A, 1999 : Impact socio-économique du crédit FAAGRA dans la province de la Sissili: Cas des GVF de Lan, Taga et Tô dans les départements de Léo et Tô. Rapport de fin de stage présenté en vue de l'obtention du diplôme d'agent technique d'agriculture spécialisé. 53 pages.
2. Banque Mondiale, 1992 : Actes de l'atelier sur femmes et gestion des terroirs et des ressources naturelles, tenu à Bobo Dioulasso du 13 au 14 mai 1992 Washington (USA), Banque Mondiale. 98 pages
3. Capo-Chichi, J. Yénakpondji,
Toé Elisabeth,
Lompo Amadou,
Coulibaly Mamadou, 1995 : Bilan des acquis des expériences Gestion des Terroirs. Rapport principal volume 1. Ouagadougou, FAO. 90 pages.
4. MFP, 1991 : Stratégies nationales et plan d'action 1991-1995 pour le développement du rôle des femmes dans le processus de développement Ouagadougou MFP. 97 pages + tableau.
5. MFP, CCE, 1992 : Programme de développement rural de la Sissili. Evaluation à mi-parcours. Rapport final. Afric conseil. 213 pages.
6. Monimart Marie,
Darga Albertine,
Yaméogo Denise, 1994 : Mission d'appui à l'UGO/PNGT et aux EMP intégration de l'approche genre dans la démarche et les actions de gestion des terroirs. Rapport final. PNGT Ouagadougou 25 pages + annexes
7. PDR/SSL, 1995 : Volet appui aux initiatives villageoises. Projet Gestion des Terroirs. Juillet 95 à Juin 98. 41 pages.
8. PDR/SSL, 1996 : Présentation du programme de développement rural dans la province de la Sissili. (PDR/SSL-6^{ème} FED). 13 pages.
9. PDR/SSL, CGT, 1994 : Bilan des activités du DP4 (Octobre 1993 à septembre 1994). 5 pages.

10. PDR/SSL, CGT, 1994 : Rapport d'activités de la CGT dans le cadre du PDR/SSL (DP2, DP3, DP4) Octobre 1994. 9 pages + Annexes.
11. PDR/SSL, CGT, 1996 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport trimestriel d'activités d'Avril à Juin 1996. 9 pages.
12. PDR/SSL, CGT, 1996 : Rapport d'activités de Juillet 95 à Septembre 96
3 pages.
13. PDR/SSL, CGT, 1997 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport trimestriel d'activités de Novembre 1996 à Janvier 1997. 11 pages.
14. PDR/SSL, CGT, 1998 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport trimestriel d'activités de Janvier 1998 à Mars 1998. 14 pages.
15. PDR/SSL, CGT, 1998 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport du mois de Mai 1998. 6 pages.
16. PDR/SSL, CGT, 1998 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport du mois de Juin 1998. 6 pages.
17. PDR/SSL,
CGT/PDR/SSL/Léo
Equipe-projet G.T.AFVP/Cassou, 1998: Grille de financement.6 pages.
18. PDR/SSL- phase de consolidation, 1999 : Rapport annuel 1998, Avril 1999. 23 pages.
19. PDR/SSL, CGT, 1998 : Cellule Gestion des Terroirs. PDR/SSL-6^{ème} FED. Rapport mensuel d'activités de Juillet 1998. 7 pages.
20. PNGT, 1995 : Les grandes orientations en matière de Gestion des Terroirs au Burkina Faso. 41 pages.
21. PNGT, 1996 : Rapport annuel d'activité campagne 1995/1996. MARA. PNGT, Ouagadougou, 139 pages.
22. PNGT, 1996 : Programme annuel d'activités. Campagne 1996-1997. MARA. PNGT. Ouagadougou. 162 pages
23. PNGT, 1997 : Bilan des cinq premières campagnes du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). 147 pages.

24. Projet OXFAM-Belgique, Cellule Environnement, 1997 : Rapport de synthèse. Journées de réflexion sur la gestion de terroir et le développement local. Sapouy (Burkina Faso), les 23 et 24 Juin 1997. 39 pages.
25. Sama Ouétuen Dominique, 1998 : Activités génératrices de revenus et de promotion de la vie socio- économique de la femme. Cas de (2) deux G.V.F appuyés par le programme de développement rural de la Sissili sixième (6^{ème}) FED (PDR/SSL). Rapport de stage: cycle des élèves assistants F..J.A, promotion 1996-1998. 50 pages.
26. Sorgho Marie Claire
Traoré/Diakieté Fanta, 1994 : Problématique de la participation de la femme à la gestion des ressources naturelles. Communication à l'atelier du SAREM du 19 au 21 avril 1994. Ouagadougou, 18 pages.
27. Yaméogo Denise
Darga Albertine 1994 : Implication des femmes aux activités de gestion des terroirs au Burkina-Faso. Communication à l'atelier gestion et aménagement des terroirs en Afrique de l'Ouest et du Nord. Niamey du 23 au 31 janvier 1994. Ouagadougou PNGT 12 pages.

E – REVUES

1. Agriculture + Développement rural, Volume 4. N°1/1997 : Gestion des terroirs. CTA, DES, GTZ, DLG. Pages 3-22.
2. Arbres, Forêts et communautés Rurales, juin 1997. Bulletin FTTP N° 10. 34 pages.
3. Convergence. Bulletin de liaison des radios rurales d'Afrique, juillet-août 1994 N° 006. CIERRO. 11 pages. Pages 3 et 4.
4. Le courrier de l'agro-pasteur, décembre 1996. N° 001 revues annelles du ministère de l'agriculture et des ressources animales 71 pages. Pages 29-69.
5. L'observateur Paalga du lundi 30 juin 1997. PNGT 6^{ème} session du comité de gestion. Pages 20-21.
6. Nouvelles des Terroirs, octobre 1999. Bulletin trimestriel d'information et de liaison N° 04. 19 pages. Pages 5-7.
7. Promotion Rurale, 1993. Trimestriel burkinabé de vulgarisation agricole, pastorale et de gestion des terroirs N° 2. Pages 5 – 13.
8. Promotion Rurale, 1996. Trimestriel burkinabé de vulgarisation agricole, pastorale et de gestion des terroirs N° 8. 19 pages. Pages 4 –5.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX HOMMES

I. IDENTIFICATION

1. Nom : Prénom : Age : Village :
2. Situation matrimoniale : Marié Célibataire Divorcé Veuf
3. Situation de résidence : Autochtone Migrant
4. Profession (activité principale):

II. SITUATION DE LA FEMME DANS LA SOCIETE

1. La femme détient – elle des pouvoirs dans votre société? Oui Non
Si oui, lesquels ?
2. Les femmes sont – elles consultées avant toute prise de décision dans le village?
Oui Non
Si non, pourquoi ?
3. Le point de vue des femmes est-il pris en compte ? Oui Non
4. La femme a-t-elle droit à la terre dans votre société ? Oui Non
Si oui, quel droit : droit de propriété droit d'usage
5. Quels sont les modes d'acquisition des terres dans votre village ?
Prêt Don Héritage Achat
6. Qui attribut la terre aux femmes ?
Chef de terre Chef de village Mari Beau-père Autres
7. Quels types de champs ont les femmes ?
jardin potager case village bas fond brousse
8. A quel type de travaux agricoles participent les femmes ?
9. Les femmes ont-elles le droit de pratiquer l'élevage dans votre société ?
Oui Non
Si oui, quel type d'animaux ?
10. Existe-t-il des interdits à l'égard de la femme face à l'exploitation de la terre, des forêts, de l'eau dans votre village ?

III. LES FEMMES ET LES ACTIONS DE GESTION DES TERROIRS

1. Les femmes participent-elles à l'élaboration du plan d'actions prioritaires de votre village ? Oui Non
2. Les besoins et les problèmes des femmes sont-ils pris en compte dans le cadre du plan d'actions prioritaires ? Oui Non
3. Les femmes reçoivent-elles les mêmes thèmes de sensibilisation que vous ?
Oui Non Si oui, lesquels ?
4. Reçoivent-elles les mêmes formations que vous ? Oui Non
5. Sont-elles membres des comités spécifiques suivant :
CPE Comité alpha Comité de gestion de BPAC
GL feux de brousse Comité de gestion des CVECA Autres
Quels postes occupent-elles au sein de ses différents comités ?
6. Quelles sont les actions GT réalisées en faveur des femmes dans votre village?
7. Participent-elles à la réalisation et à la gestion des ouvrages suivant:
DRS/CES Infrastructures hydrauliques Infrastructures sanitaires
Infrastructures éducatives Unité économique
Si oui, quel rôle jouent-elles ?
8. Y'a-t-il des obstacles qui entravent la meilleure implication des femmes dans les actions GT ? Oui Non
Si oui, lesquels ?

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX FEMMES

I. IDENTIFICATION

1. Nom : Prénom : Age : Village :
2. Situation matrimoniale : Mariée Célibataire Divorcée Veuve
3. Situation de résidence : Autochtone Migrante
4. Profession (activité principale):

II. PARTICIPATION DE LA FEMME A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. La femme a-t-elle droit à la terre dans votre village ? Oui Non
- Si oui , de quel droit jouit-elle : droit de propriété ; droit d'usage
2. Quels sont les modes d'acquisition des terres dans votre village ?
Prêt Don Héritage Achat autres
3. Qui attribue les terres ?
Chef de terre Chef de village Mari Beau-père Autres
4. Avez-vous un champ ? Oui Non
- Si oui, quel type de champs avez-vous ?
Jardin potager case village bas fond brousse
- Si oui, quelle est la superficie de votre champs ?
Si non, Pourquoi ?
5. Participez-vous aux cérémonies rituelles liées à la terre ? Oui Non
- Si oui : Quel est votre rôle ?
Si non : pourquoi ?
6. Selon vous, la femme occupe t-elle toujours sa place traditionnelle dans le fonctionnement du régime foncier ?
Si non : -pourquoi et quels sont les changements ?
7. Avez-vous entendu parler de la RAF ? Oui Non
- Si oui, qu'en pensez-vous ?

8. Que souhaitez-vous pour l'amélioration de la situation foncière de la femme ? .
9. Pratiquez-vous l'élevage ? Oui Non
 Si Oui, quel type ?
 Si non, pourquoi ?
10. Quel est le but de votre élevage ?
 prestige commercial religieux autres
11. Existents-ils dans votre village des problèmes d'approvisionnement en eaux ?
 Oui Non
 Si oui, comment se présentent-ils et quelles sont les solutions déjà apportées ?
12. Y'a-t-il des marigots, des mares ou des rivières dans le village ? Oui Non
13. Y pratiquez-vous la pêche ? Oui Non
 Si oui, quels types ?
14. Avez- vous le droit d'exploiter à votre guise tous les arbres présents dans votre champs ? Oui Non
 Si non, pourquoi ?
15. Connaissez-vous des problèmes d'approvisionnement en bois de chauffe ?
 Oui Non
16. Existents-il des interdits à l'égard de la femme face à l'exploitation des terres, des forêts, des animaux, de l'eau ? Oui Non
 Si oui, lesquels ?

III. LES ACTIVITES DE PRODUCTIONS AGRO-SYLVO- PASTORALES DES FEMMES.

1. A quel type de travaux agricoles participez-vous dans le champ familial ?
2. Que cultive généralement les femmes dans leurs champs ?
3. Quelle est la destination de ses produits ?
4. Que faites-vous de vos terres de bas fond : riziculture maraîchage autres
5. Transformez-vous les produits agricoles et les produits de cueillettes ?
 Oui Non
 Si oui, lesquels ?
- | | | | | | |
|-----------------|--------------------------|------------------|--------------------------|-------|--------------------------|
| Noix de karité | <input type="checkbox"/> | Beurre de karité | <input type="checkbox"/> | Savon | <input type="checkbox"/> |
| Graines de néré | <input type="checkbox"/> | Soumbala | <input type="checkbox"/> | | |
| Haricot | <input type="checkbox"/> | Beignet | <input type="checkbox"/> | | |
| Petit mil | <input type="checkbox"/> | Galette | <input type="checkbox"/> | | |

Sorgho Dolo
Autres Autres

6. Faites-vous du petit commerce ? Oui Non

Si oui, quels types ?

7. Pratiquez-vous l'artisanat ? Oui Non

Si oui, quels types : poterie vannerie tissage autres

IV. LA FEMME ET LES ACTIONS DE GESTION DES TERROIRS.

1. Quels types d'activités CES/ DRS menez-vous ?

diguettes digues filtrantes fosses fumières reboisements autres

2. Qui sont les principaux bénéficiaires des ouvrages CES/DRS ?

champs familiaux champs personnels des femmes champs collectifs

3. Utilisez-vous dans vos champs des intrants agricoles ? Oui Non

Si oui, où les obtenez-vous ?

4. Bénéficiez-vous de la vulgarisation agricole ? Oui Non

Si oui, quels sont les thèmes vulgarisés ?

5. Faites-vous du maraîchage ? Oui Non

Si oui, que produisez-vous et quels sont les avantages des cultures maraîchères ?

Si non, pourquoi ?

6. Faites-vous de l'embouche ? Oui Non

Si oui, Quel type d'embouche ?

Si non, pourquoi ?

7. Combien cette activité peut-elle vous rapporter au bout d'une campagne ?

8. Pratiquez -vous l'aviculture ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

9. Faites-vous du petit commerce ? Oui Non

Si oui, quel type ?

10. Cette activité vous est-elle rentable ? Oui Non

11. Combien peut-elle vous rapporter par mois ?

12. Avez-vous accès au crédit ? Oui Non

Si oui, quel type ? agricole embouche petit commerce

Quels sont les structures d'octroi de crédit et les modalités ?

13. Y'a-t-il dans votre village les infrastructures socio-économiques suivantes :
 marché BPAC CVCA moulin savonnerie
 presse à karité autre
 Si oui, qui les a réalisés et quelle a été votre contribution ?
14. Participez-vous à la gestion de ses infrastructures ? Oui Non
 Si oui, comment ?
15. Quel changement ses infrastructures ont-ils apporté dans votre vie ?
16. Existe-t-il dans votre village les infrastructures socio-éducatives et sanitaires suivant ?
 Poste de santé primaire maternité dépôt pharmaceutique
 Ecole centre d'alphabétisation centre de réunion
 Si oui, qui les a réalisés et quelle a été votre contribution ?
17. Participez-vous à la gestion de ses infrastructures ? Oui Non
 Si oui comment ?
18. Quel changement ses infrastructures ont-ils apporté dans votre vie ?
19. Existe t-il dans le village les infrastructures hydrauliques suivant ?
 puits busé forages retenues d'eaux
20. Ces infrastructures sont-elles en nombre suffisant, Oui Non
 Sont-elles éloignées ? Oui Non
21. Quel est l'organisme qui a réalisé ces infrastructures, et quel a été votre contribution ?
22. Quel est votre participation à la gestion des infrastructures hydraulique ?
23. Quel changement ses infrastructures ont-ils apporté dans votre vie ?
24. Quelles types d'infrastructures pastorales existent-ils dans le village ?
 parc de vaccination hangar à foin site de production laitière
 marché à bétail boulli poulailler amélioré autres
 Quel est votre participation quant à la mise en place des aménagements pastoraux ?
25. Quelles types d'infrastructures forestières existe t-il dans le village ?
 mise à défens pépinière site de reboisement verger
 Quel est votre contribution quant à la mise en place de ces infrastructures ?
26. Que pensez-vous des interventions de l'équipe GT et Quels sont les changements qu'elles ont apportés dans la situation socio-économique des femmes ?
27. Que suggérez-vous pour améliorer les conditions de vie de la femme ?

QUESTIONNAIRE POUR LES VIEILLES FEMMES

I. IDENTIFICATION

1. Nom : Prénom : Age : Village :
2. Situation matrimoniale : Mariée Célibataire Divorcée Veuve
3. Situation de résidence : Autochtone Migrante
4. Profession (activité principale):

II. SITUATION DE LA FEMME DANS LA SOCIETE GOUROUNSI

1. La femme détient-elle des pouvoirs dans votre société ? Oui Non
Si oui, lesquels ?
2. La femme est-elle consultée avant une prise de décision importante dans le village ?
3. Son point de vue est-il pris en compte ? Oui Non
4. La femme a-t-elle droit à la terre ? Oui Non
Si oui, quel droit ? Droit de propriété Droit d'usage
5. Quels sont les modes d'acquisition des terres dans votre village ?
prêt don héritage achat autres
6. Qui attribue les terres des femmes ?
Chef de village Chef de terre Mari Beau-père Autre
7. Quel type de champ peut posséder une femme ?
Jardin potager champs de case champs de village champs de bas fond
Champs de brousse
8. La tradition permet-elle à la femme de céder son champ à quelqu'un d'autre?
Oui Non . Si oui, à qui ?
9. Qu'est-ce qu'une femme peut cultiver dans son champ?
10. Dans quelle condition une femme peut-elle perdre sa parcelle de culture?

11. A quel type de travaux agricoles participez-vous dans le champ familial ?
- 12 . Participez-vous aux cérémonies rituelles liées à la terre ? Oui Non
Si oui, quel rôle jouez-vous ?
13. Les femmes ont-elles le droit de pratiquer l'élevage ? Oui Non
Si oui, quels types d'animaux ?
Si non, pourquoi ?
14. Les femmes pratiquent-elles la pêche ? Oui Non
15. Avez- vous le droit d'exploiter à votre guise tous les arbres présents dans votre village. Oui Non Si non, pourquoi et quels sont les contraintes ?
16. Existente-t-il des interdits à l'égard de la femme face à l'exploitation des terres, des forêts, des eaux ? Oui Non
Si oui, lesquels ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROUPEMENTS VILLAGEOIS FEMININS

I. IDENTIFICATION

- | | |
|---|--------------------|
| 1. Dénomination : | Date de création : |
| 2. Date d'agrément : | |
| 3. Nombre d'adhérents : | |
| 4. Nombre d'adhérents alphabétisés : | |
| 5. Nombre d'adhérents ayant reçus une autre formation : | |
| 6. Objectifs : | |

II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Bureau (composition, rôle de chaque membre)
2. Condition d'adhésion
3. Règlement intérieur
4. Tenue d'assemblée générale et réunion
5. Renouvellement du bureau
6. Degré de participation des membres aux réunions et aux activités

III. ROLE DU GROUPEMENT

1. Types d'activités menées
2. Différentes réalisations
3. Formation des membres

- alphabétisation	<input type="checkbox"/>
- photolecture	<input type="checkbox"/>
- DRS/CES	<input type="checkbox"/>
- gestion des unités économique	<input type="checkbox"/>
- savonnerie	<input type="checkbox"/>
- embouche animale	<input type="checkbox"/>

- apiculture
- autres

4. Impact socio-économique des activités du groupement sur les femmes

5. Dynamisme du groupement

- fonctionnelle
- peu fonctionnelle
- en déclin

6. Relation inter groupement

7. rapport avec les partenaires

<i>GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'EQUIPE CGT</i>

1. Objectifs généraux et spécifiques de la CGT
2. Stratégie d'intervention du projet
3. Stratégie mise en œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes.
4. Les domaines d'activités de la CGT
5. Actions retenues en faveur des femmes
6. Le suivi et l'évaluation des activités féminines
7. Les différents obstacles rencontrés quant à l'implication des femmes dans la gestion des terroirs.
8. Les acquis et insuffisances de la GT sur la situation socio-économique des femmes

LISTE DES TABLEAUX	PAGES
Tableau N°1 : Lexique des sols dominants de la zone d'étude.....	21
Tableau N°2 : Types de crédits alloués aux femmes pendant la campagne 1997-1998.....	64
Tableau N°3 : Situation du Burkina phosphate pendant la campagne 1996-1997.....	66
Tableau N°4 : Situation de l'embouche ovine et porcine de 1993-1998.....	69
Tableau N°5 : Situation des FDR alloués aux BPAC de 1995-1998.....	71
Tableau N°6 : Bilan financier des BPAC de la zone d'étude de 1995 à 1998.....	72
Tableau N°7 : Mise en place d'une unité de savonnerie à Bagoun.....	74
Tableau N°8 : Potentialités d'épargne des GVF des villages d'études.....	76
Tableau N°9 : Situation de l'alphabétisation dans les trois villages sites de 1994 à 1998.....	78
Tableau N°10 : Type de formation dispensée dans la zone d'étude.....	80
Tableau N°11 : Infrastructures mise en place par la CGT dans la zone d'enquête.....	82

LISTE DES FIGURES

Figure N°1 : Pluviométrie annuelle 1990-1999.....	19
Figure N°2 : Pluviométrie mensuelle 1999.....	20
Figure N°3 : Organigramme du Programme de Développement de Rural dans la Province de la Sissili.....	53

LISTE DES CARTES

Carte N°1 : Situation de la Province de la Sissili.....	16
Carte N°2 : Localisation des villages d'études.....	17
Carte N°3 : Terroir de Bagoun.....	23
Carte N°4 : Terroir de Kouri.....	24
Carte N°5 : Terroir de Boutiourou.....	25
Carte N°6 : Réseau Hydrographique.....	28
Carte N°7 : Densité de la population par département.....	33
Carte N°8 : Zone d'intervention du Programme de Développement Rural dans la Sissili.....	51
Carte N°9 : Zone d'intervention des deux cellules Gestion des Terroirs du PDR/SSL.....	57

LISTE DES PHOTOS	PAGES
Photo N°1 : Récolte de sorgho.....	39
Photo N°2 : Récolte du coton.....	39
Photo N°3 : Récolte d'arachide.....	39
Photo N°4 : Beurre de karité.....	45
Photo N°5 : Savon traditionnel.....	45
Photo N°6 : Paniers.....	45
Photo N°7 : Bailleurs de fond.....	59
Photo N°8 : Paysans en négociation.....	59
Photo N°9 : Femmes et ses moutons d'embouche.....	67
Photo N°10 : Mouture à la meule.....	83
Photo N°11 : Mouture au mortier.....	83
Photo N°12 : Puits à grand diamètre.....	84
Photo N°13 : Forage.....	84
Photo N°14 : Digue filtrante du boulli.....	88
Photo N°15 : Plan d'eau du boulli.....	88

TABLE DES MATIERES	PAGES
Dédicace.....	1
Remerciements.....	2
Listes des sigles et abréviations.....	4
Résumé et mots clés.....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	7
I – Problématique	7
II – Définition des concepts.....	9
III – Objectifs de l'étude et méthodologie mise en œuvre.....	10
III – 1. Les objectifs de l'étude.....	10
III – 2. La méthodologie mise en œuvre.....	10
III – 2. 1 La recherche documentaire.....	10
III – 2. 2 Les enquêtes de terrain.....	11
<u>PREMIERE PARTIE : LES DONNEES PHYSIQUES, HUMAINES ET SOCIO- ECONOMIQUES DU MILIEU.....</u>	14
CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU PHYSIQUE.....	15
I – Les données climatiques	18
II – Les sols et le couvert végétal.....	21
II –1 Les sols.....	21
II –2 Le couvert végétal	22
III – Le réseau hydrographique.....	27

CHAPITRE II : LE MILIEU HUMAIN.....	30
I – La mise en place de la population.....	30
II – Les données démographiques	31
II – 1. Les ethnies en présence.....	31
II – 2. L'accroissement de la population et l'occupation de l'espace.....	31
II– 2.1 L'accroissement de la population.....	31
II – 2.2 La répartition spatiale de la population.....	32
III – Les structures sociales traditionnelles et les organisations paysannes.....	34
III – 1 L'organisation de la société.....	34
III – 2 Le statut social de la femme.....	35
III – 3 Les organisations paysannes.....	36
IV – Le régime foncier.....	36
 CHAPITRE III : LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	
TRADITIONNELLES.....	38
I – L'agriculture et l'élevage.....	38
I – 1 Les systèmes de production agricole.....	38
I – 2 Les pratiques pastorales.....	40
II – L'exploitation des ressources forestières.....	41
III – La pêche.....	42
IV – Le commerce.....	43
V – L'artisanat.....	44

DEUXIEME PARTIE :L'APPROCHE GESTION DES TERROIRS AU PDR / SSL
ET LES ACTIONS ENTREPRISES EN FAVEUR DES
FEMMES.....47

CHAPITRE I : LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS
LA PROVINCE DE LA SISSILI.....48

I – La genèse et les objectifs du PDR/SSL.....48

II – La stratégie et la zone d'intervention du programme.....49

III – Les domaines d'intervention du PDR/SSL.....52

III – 1 La coordination du PDR / SSL.....54

III – 2 Le volet caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés.....54

III –3 Le volet hydraulique souterraine.....54

III – 4 Le volet aménagement des forêts naturelles.....55

III – 5 Le volet gestion des terroirs.....55

III – 5 .1 Genèse et objectifs.....55

III – 5. 2 Stratégie et domaines d'intervention.....58

CHAPITRE II : L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION
DES TERROIRS.....60

I – Les structures féminines de participation des femmes à la Gestion des Terroirs.. ...60

I – 1 Les groupements villageois féminins (GVF).....60

I – 2 Les comites spécifiques.....61

I – 3 Les associations de solidarité.....62

II – Les femmes dans les activités de Gestion des Terroirs.....63

II – 1 Les activités socio-économiques.....63

II – 1.1 L'accès aux crédits.....63

II – 1.2 Les activités de production végétale.....65

II – 1.3 Les activités de production animale : l’embouche ovine et porcine.....	67
II – 1.4 Le petit commerce.....	70
II – 1.5 Les banques de produits agricoles et de cueillettes (BPAC).....	71
II – 1.6 Les savonneries.....	73
II – 1.7 L’épargne des femmes rurales.....	74
II – 1. 8 Les formations dispensées aux femmes.....	76
II – 1. 9 La mise en place d’infrastructures.....	81
II-2. Les activités d’aménagement de l’espace.....	85
II-2.1 Les actions de défenses et restauration des sols / de conservations des eaux et des sols (DRS/CES).....	85
II-2.2 Les reboisements.....	86
II-2.3 Les aménagements de forêts.....	87
II-2.4 Les aménagements pastoraux.....	87

**TROISIEME PARTIE : BILAN DE L’IMPLICATION DES FEMMES DANS LES
ACTIONS DE GESTION DES TERROIRS**.....90

**CHAPITRE I : LES INCIDENCES DE LA PARTICIPATION DES FEMMES
A LA GESTION DES TERROIRS ET SUR LEUR SITUATION
SOCIO-ECONOMIQUE**91

I – L’impact de la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles.....	91
II – Les incidences de la gestion des terroirs sur la situation socio-économiques des femmes.....	92
II – 1 Les incidences économiques.....	92
II – 1.1 La création d’activités nouvelles.....	92
II – 1.2 L’accès au crédit et à l’épargne rurale.....	93

II – 1.3 L'amélioration des revenus et du niveau de vie des femmes.....	93
II – 1. 4 L'endettement des femmes.....	96
II – 2 Les incidences sociales.....	97
II – 2. 1. L'amélioration du niveau de connaissance et d'organisation des femmes.....	97
II – 2.2. Les modifications dans la division sexuelle des tâches et l'amélioration du statut social des femmes.....	97
II – 2.3. L'allègement de la charge de travail des femmes.....	98
II – 2.4. L'isolement des femmes hors groupement.....	99

CHAPITRE II : LES CONTRAINTES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIONS DE LA CELLULE GESTION DES TERROIRS.....101

I – Les contraintes spécifiques à la Cellule Gestion des Terroirs.....	101
I – 1. Les contraintes liées à l'approche préconisée.....	101
I – 2 L'insuffisance des ressources humaines et financières de la CGT destinées aux femmes.....	102
II – Les contraintes spécifiques aux villages.....	103
II – 1. La position sociale des femmes.....	103
II – 2. Les contraintes liées aux droits fonciers.....	104
II – 3 L'analphabétisme et la pauvreté des femmes.....	104
III – Suggestions pour une meilleure implication des femmes dans les actions de la Cellule Gestion des Terroirs.....	106

CONCLUSION GENERALE.....108

Bibliographie.....	110
Annexe	119
Liste des tableaux.....	132
Liste des figures	132
Liste des cartes	132
Liste des photos	133
Table des matières.....	134